



3

Budget

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2010

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances; SECO (ch. 3)
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.200.10f

TABLE DES MATIERES

Tome 1	Rapport sur le budget Commentaire sur le budget Budget Indicateurs de la Confédération Projet d'arrêté fédéral concernant le budget pour l'an 2010
Tome 2A	Budget des unités administratives - chiffres Crédits budgétaires et postes de revenus Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Tome 2B	Budget des unités administratives - exposés des motifs Crédits budgétaires et postes de revenus Crédits d'engagement et plafonds des dépenses Informations complémentaires sur les crédits
Tome 3	Explications complémentaires et statistiques Explications complémentaires Statistiques
Tome 4	Comptes spéciaux Fonds pour les grands projets ferroviaires Fonds d'infrastructure Domaine des écoles polytechniques fédérales Régie fédérale des alcools
Tome 5	Plan financier 2011-2013 Aperçu des chiffres Contexte, stratégie et résultats Plan financier 2011-2013 Annexe

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* aborde, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres. Le *tome 2* présente toutes les données liées aux crédits d'engagement et aux postes de revenus ou de recettes. Les crédits budgétaires et les postes de revenus figurant dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Dans le tome 2A figurent les chiffres, dans le tome 2B les exposés des motifs. Le *tome 3* examine en détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses, établit des analyses de sensibilité concernant les divers scénarios conjoncturels et présente les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la

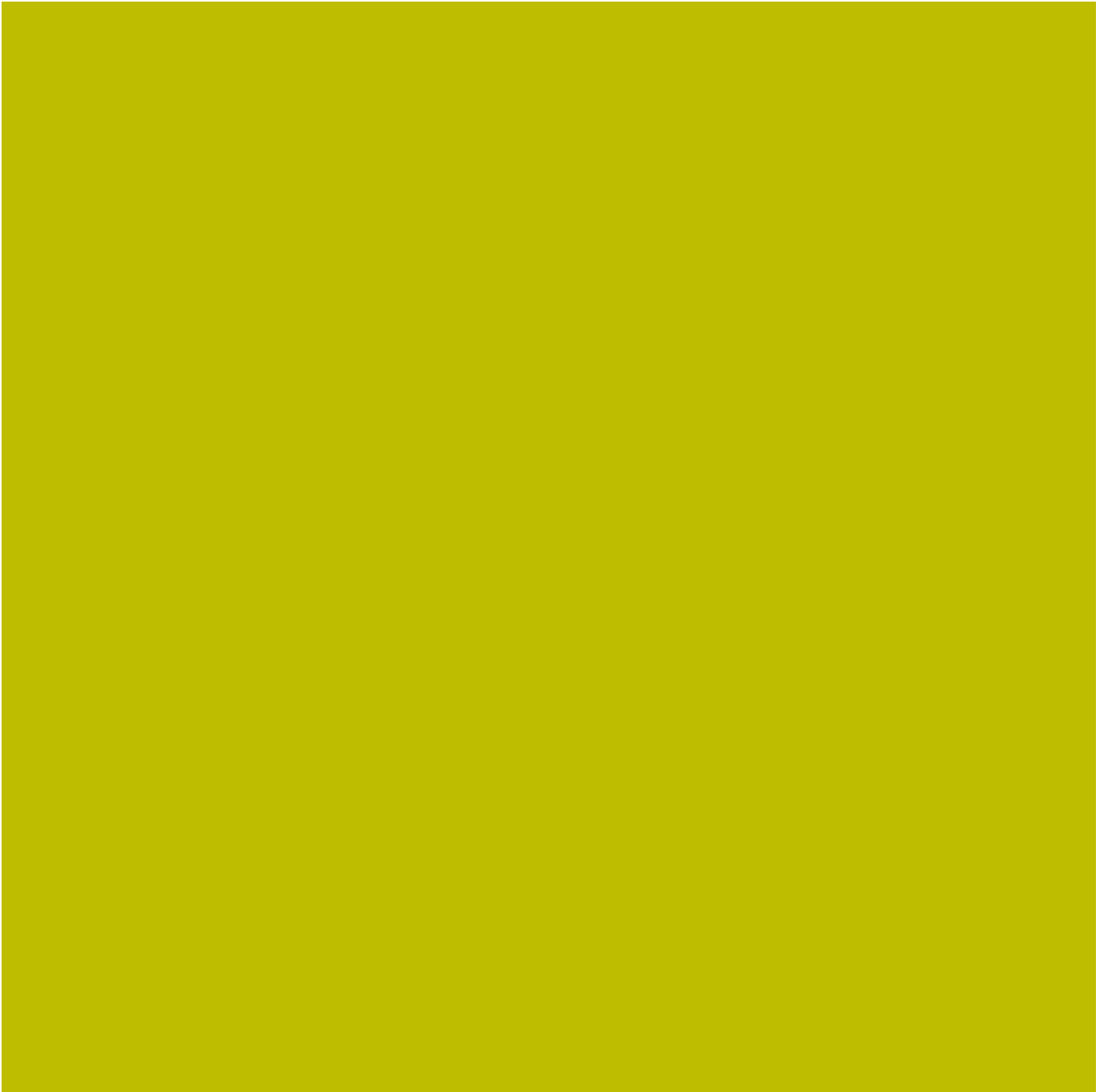
télécommunication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Le *tome 5* est consacré à l'évolution des finances au cours du plan financier. Le rapport proprement dit met en évidence les points essentiels. Son annexe fournit des informations plus détaillées en présentant des tableaux standardisés pour chacune des 44 tâches répertoriées dans la classification fonctionnelle (catalogue des tâches) ainsi que pour les principaux postes de recettes.

Explications complémentaires et statistiques

	Page
Explications complémentaires	5
1 Explications complémentaires	7
11 Impôt fédéral direct	8
12 Impôt anticipé	10
13 Droits de timbre	12
14 Taxe sur la valeur ajoutée	14
15 Impôts sur les huiles minérales	15
16 Redevance sur le trafic des poids lourds	16
17 Importance du secteur financier pour les recettes de la Confédération	17
2 Evolution des dépenses par groupe de tâches	19
21 Prévoyance sociale	20
22 Finances et impôts	22
23 Trafic	24
24 Défense nationale	26
25 Formation et recherche	27
26 Agriculture et alimentation	29
27 Relations avec l'étranger - coopération internationale	30
28 Autres groupes de tâches	31
3 Mesures de stabilisation de la troisième phase	33
31 Nécessité de mesures supplémentaires	33
32 Mesures dans le domaine du marché du travail	34
33 Aide financière pour l'achat de cartes SuisselD	36
34 Aide supplémentaire à la promotion à l'étranger des réseaux industriels axés sur l'exportation	36
35 Conséquences économiques des mesures de stabilisation	36
4 Risques pour l'ensemble de l'économie	39
5 Fonctions transversales	41
51 Personnel	41
52 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	43
53 Trésorerie fédérale	45
54 Charges de conseil	46
6 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	47
7 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	49
8 Imputation des prestations entre unités administratives	53
2 Statistiques	55
A Aperçu	59
B Compte de financement	63
B1 Recettes	63
B2 Dépenses par groupe de comptes	66
B3 Dépenses par groupe de tâches	70
B4 Dépenses et recettes de fonds affectés	78
C Compte de résultats	83



mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Recettes ordinaires	63 894	59 968	58 133	-1 835	-3,1
Recettes fiscales	58 752	55 514	53 613	-1 901	-3,4
Impôt fédéral direct	17 513	17 670	16 485	-1 185	-6,7
Impôt anticipé	6 460	3 019	3 010	-9	-0,3
Droits de timbre	2 975	2 600	2 650	50	1,9
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	21 240	20 260	-980	-4,6
Autres impôts à la consommation	7 517	7 229	7 390	161	2,2
Impôt sur les huiles minérales	5 222	5 055	5 055	0	0,0
Impôt sur le tabac	2 186	2 067	2 229	162	7,8
Impôt sur la bière	110	107	106	-1	-0,9
Redevances sur la circulation	2 137	2 123	1 945	-178	-8,4
Impôt sur les véhicules automobiles	363	350	325	-25	-7,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	333	313	320	7	2,2
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 441	1 460	1 300	-160	-11,0
Droits de douane	1 017	1 000	920	-80	-8,0
Impôt sur les maisons de jeu	455	482	370	-112	-23,2
Taxes d'incitation	163	151	583	432	286,0
Autres recettes fiscales	3	0	-	0	-100,0
Patentes et concessions	1 331	1 302	1 323	21	1,6
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	235	223	233	10	4,6
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	42	43	62	19	44,2
Recettes de la vente aux enchères de contingents	196	178	168	-10	-5,6
Autres patentes et concessions	25	25	27	2	8,7
Recettes financières	1 719	1 380	1 347	-33	-2,4
Recettes d'intérêts	715	527	564	37	7,0
Recettes de participations	905	845	775	-70	-8,3
Autres recettes financières	99	8	8	0	6,2
Autres recettes courantes	1 840	1 584	1 667	83	5,2
Compensations	1 441	1 222	1 256	33	2,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	140	135	140	5	3,7
Emoluments pour actes administratifs	305	199	206	6	3,2
Remboursements	186	61	98	38	62,1
Fiscalité de l'épargne UE	147	169	186	17	10,0
Autres compensations	663	659	626	-33	-5,0
Recettes diverses	399	362	412	50	13,7
Recettes d'investissement	252	188	183	-5	-2,8

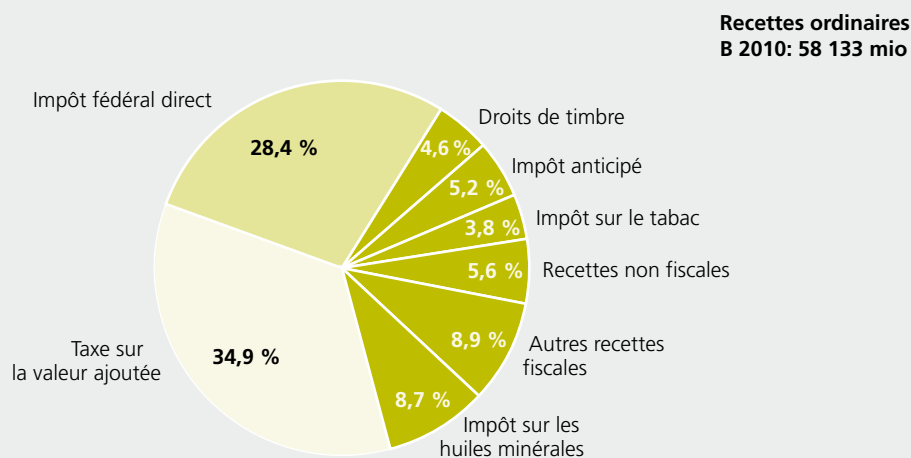
Le graphique figurant à la page suivante montre la structure des recettes budgétisées pour 2010. Représentant près d'un tiers des recettes totales, la taxe sur la valeur ajoutée reste la principale source de recettes de la Confédération. Par rapport au budget précédent, sa part dans les recettes totales a cependant diminué de 0,5 point de pourcentage en raison du recul dû à la conjoncture et de l'introduction de la réforme de la TVA. La part de l'impôt fédéral direct diminue de 1,1 point de pourcentage, passant ainsi à 28,4%. Le produit de cet impôt est lui aussi influencé, non seulement par la récession, mais aussi par un facteur particulier, à savoir les mesures d'urgence liées à l'imposition des couples mariés.

En fin de compte, tant les impôts directs (impôt fédéral direct et impôt anticipé) que les impôts indirects (c.-à-d. toutes les autres recettes fiscales) fléchissent par rapport au budget 2009. Le recul

des impôts directs (-5,8%) est cependant plus marqué que celui des impôts indirects (-2,0%). L'écart entre les deux types d'impôts s'explique principalement par le fait que, pour les impôts indirects, le recul dû à la conjoncture est atténué par les recettes de la taxe sur le CO₂, comptabilisées pour la première fois dans le budget ordinaire, alors que la réduction est encore plus marquée pour les impôts directs en raison de l'influence des mesures d'urgence concernant l'imposition des couples mariés. Ainsi, la part des impôts indirects augmente de 1,1 point de pourcentage, passant à 60,9% et celle des impôts directs diminue de 0,9 point de pourcentage, passant à 33,6%.

L'évolution des différentes composantes des recettes ordinaires de la Confédération est commentée ci-dessous. L'importance du secteur financier pour les recettes de la Confédération est en outre mise en évidence.

Structure des recettes



11 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009	
				val. abs.	%
Impôt fédéral direct	17 513	17 670	16 485	-1 185	-6,7
Part en % des recettes ordinaires	27,4	29,5	28,4		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 509	8 151	7 491	-660	-8,1
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 097	9 669	9 114	-555	-5,7
Imputation forfaitaire d'impôt	-93	-150	-120	30	20,0

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les *revenus des personnes physiques* et sur le *bénéfice net des personnes morales*. Pour estimer les recettes fiscales provenant des personnes physiques, on se fonde sur les revenus des ménages. Pour estimer les recettes provenant des personnes morales, les bénéfices estimés des entreprises sont déterminants. Dans les deux cas, il faut prendre en compte le décalage temporel lié à la procédure de perception et de taxation.

L'année sur laquelle porte le budget (2010) est l'«année d'échéance principale» de la période fiscale 2009: les impôts qui portent sur les revenus et bénéfices réalisés en 2009 échoient en 2010.

L'impôt pour la période écoulée (2009) est facturé la première fois au printemps 2010. Toutefois, cette facture ne se base que sur la taxation provisoire, celle-ci étant fondée sur la déclaration de l'année précédente (cf. schéma). Le contribuable a toutefois la possibilité de signaler plus tôt toute modification de ses revenus aux autorités fiscales, de telle sorte que ces dernières puissent déjà en tenir compte dans la taxation provisoire. La procédure de taxation et de perception entraîne un décalage effectif d'au moins une à deux années entre le moment où le contribuable

réalise le revenu (ou le bénéfice) et le moment où la Confédération comptabilise les recettes qui en découlent. Comme les paiements d'impôts se rapportant à une certaine année fiscale peuvent s'étendre sur plusieurs années, une partie des recettes fiscales provient de périodes fiscales antérieures. Par ailleurs, la taxation définitive pour une année fiscale n'est pas forcément effectuée à l'échéance de l'année fiscale suivante (par ex., la taxation définitive 2009 n'a pas forcément été rendue à l'échéance de l'année fiscale 2010, soit au 31 mars 2011). Dans le schéma ci-après, ce décalage est rendu visible par le prolongement en pointillé du moment de la taxation définitive.

Depuis quelques années, ce décalage a tendance à s'amenuiser, notamment en ce qui concerne les personnes morales les plus importantes. Ces dernières déclarent très tôt aux autorités fiscales les bénéfices imposables qu'elles ont réalisés durant l'année fiscale d'échéance. La facturation provisoire se fonde donc largement sur les bénéfices réalisés durant l'année fiscale d'échéance.

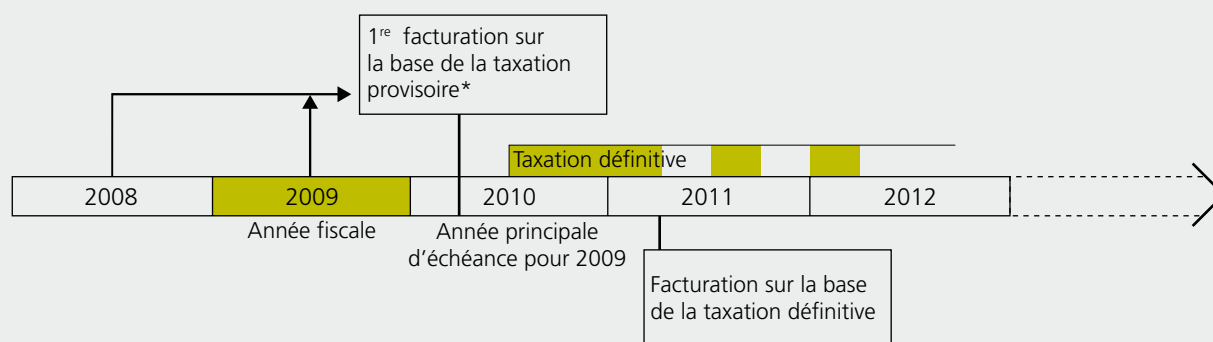
En raison de la haute conjoncture, les recettes de l'impôt fédéral direct ont enregistré des taux de croissance élevés au cours des exercices 2005 à 2008. Cette tendance s'inverse pour la première

fois en 2010: par rapport au budget 2009, le produit de l'impôt fédéral direct diminue d'environ 1,2 milliard. Les raisons de ce recul des recettes sont de nature tant conjoncturelle que structurelle. Ainsi, les conséquences de la crise économique actuelle ont pour la première fois une influence manifeste sur l'impôt fédéral direct: en raison de l'évolution négative des bénéfices au cours des années 2008-2009, une diminution de recettes liée à la conjoncture est prévue pour un montant d'environ 700 millions au titre de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales. Il en va de même pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui affiche un net recul (- 600 mio). Dans ce domaine, les pertes sont dues essentiellement aux mesures d'urgence prises en matière d'imposition des couples mariés. Ces mesures sont entrées en vigueur au début de 2008 et visaient à atténuer l'inégalité de traitement des couples mariés à deux revenus par rapport aux couples en concubinage se trouvant dans la même situation. Les

mesures concernant l'atténuation de cette «discrimination fiscale» (augmentation de la déduction pour les couples mariés à deux revenus et introduction d'une déduction pour personnes mariées) déploieront tous leurs effets pour la première fois en 2010 et entraîneront une diminution des recettes de 650 millions. La diminution des revenus des ménages due à la situation conjoncturelle en 2009 ne se répercutera sur les recettes de la Confédération qu'en 2011 en raison de la procédure de perception et de taxation.

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas entièrement à la disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales avant déduction de l'imputation forfaitaire (120 mio), une part de 17%, soit 2,8 milliards, revient aux cantons.

Impôt fédéral direct



* La taxation provisoire s'effectue en grande partie encore sur la base des indications concernant les revenus de 2008. La déclaration d'impôt portant sur les revenus acquis en 2009 n'est évaluée qu'au courant des années 2010 ou 2011.

12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009	
				val. abs.	%
Impôt anticipé	6 460	3 019	3 010	-9	-0,3
Part en % des recettes ordinaires	10,1	5,0	5,2		
Impôt anticipé (Suisse)	6 446	3 000	3 000	0	0,0
Retenue d'impôt, Etats-Unis	14	19	10	-9	-47,4

L'impôt anticipé a rapporté un montant élevé ces quatre dernières années, reflétant la croissance économique exceptionnelle enregistrée et, plus particulièrement, le dynamisme des marchés financiers.

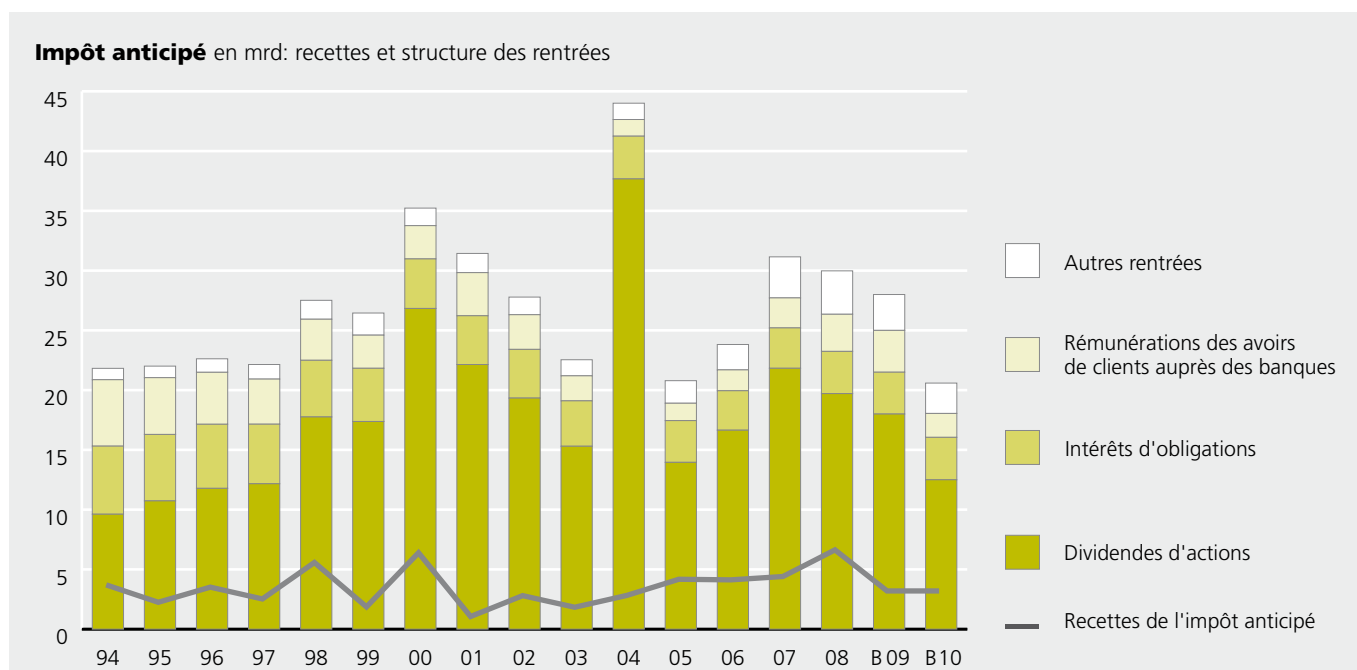
Une estimation précise du futur rendement de cet impôt n'est guère possible en raison des fluctuations conjoncturelles et des facteurs spéciaux, imprévisibles par nature, qui affectent son évolution. Dès lors, il a été décidé, depuis 2004, d'inscrire au budget, comme au plan financier, un montant correspondant environ à la moyenne pluriannuelle.

Pour 2010, on a maintenu à trois milliards le produit budgétisé. Ce montant est certes inférieur à la moyenne des dix années 1999-2008 (3,4 mrd), dopée par le dynamisme exceptionnel du secteur financier. En 2010, ce sont, en revanche, les risques d'une diminution du rendement qui prédominent. Le ralentissement conjoncturel et les difficultés du secteur bancaire sont de nature à restreindre le produit de cet impôt, en raison du décalage temporel entre les rentrées et les remboursements. Cela d'autant plus qu'il semblerait que, actuellement, ce décalage est plus important qu'habituellement, car nombre de sociétés attendent pour adresser leurs demandes de récupération d'impôt ou demandent des acomptes peu élevés, étant donné que les montants retenus au titre de l'impôt anticipé sont en sécurité et que, de plus, les

taux servis sur le marché à court terme sont très bas. Dans ces conditions, dans la mesure où les surcroûts de recettes enregistrés dernièrement ne peuvent être considérés comme acquis durablement, il apparaît inopportun de prévoir un montant supérieur à trois milliards.

Par le passé, cet impôt a été soumis à de fortes fluctuations. Outre les variations dues aux modifications d'ordre comptable, cette volatilité trouve son origine dans deux facteurs majeurs: D'abord, il s'agit d'une recette fiscale qui résulte d'un solde, à savoir la différence entre les montants retenus (rentrées) et les remboursements effectués sur demande. Ensuite, il existe un décalage temporel plus ou moins grand entre ces deux éléments.

Or, l'estimation d'une donnée obtenue par différence est entourée d'incertitudes avant tout car les erreurs d'appréciation susceptibles de se produire lors du calcul des deux éléments de l'opération peuvent se cumuler. Dans le cas de l'impôt anticipé, les rentrées sont estimées à 20,5 milliards pour l'année 2010, hors montants faisant l'objet de la procédure de déclaration, alors que le rendement moyen estimé, après déduction des remboursements, n'est que de trois milliards. Ces ordres de grandeur antinomiques rendent la prévision de l'impôt anticipé d'autant plus hypothétique que les inconnues relatives aux différents paramètres d'estimation des rentrées et des remboursements sont nombreuses. Une

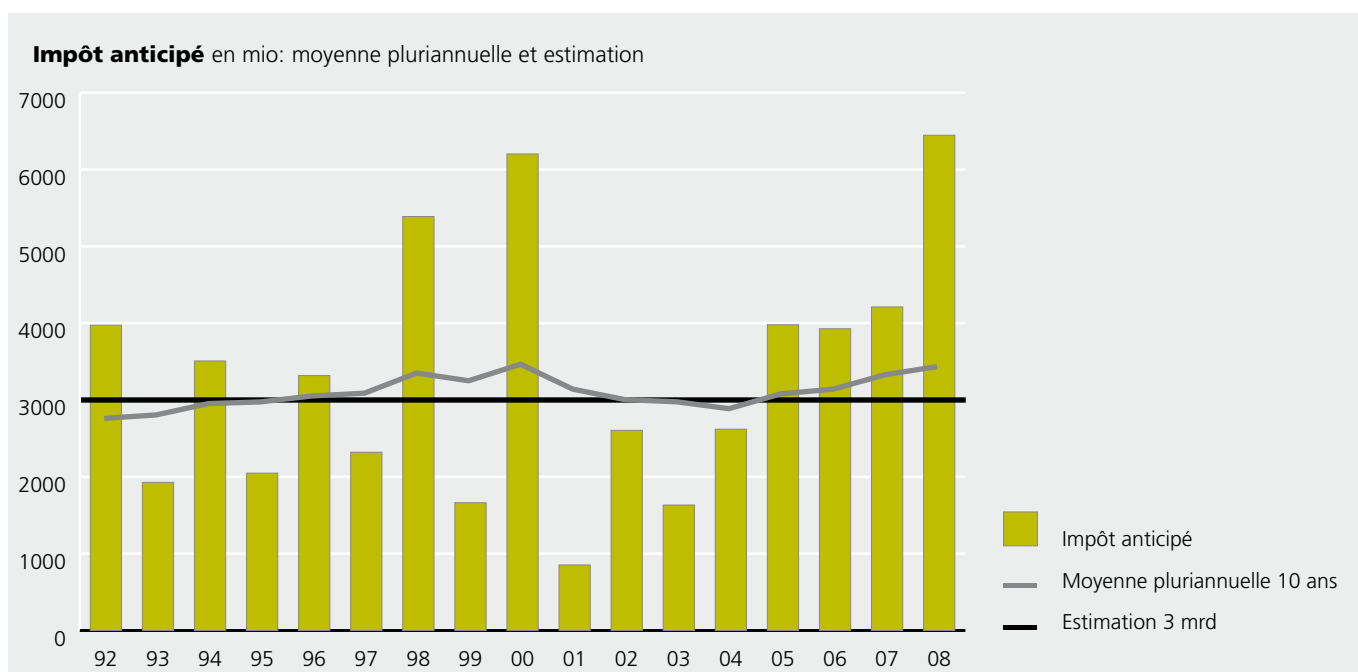


petite modification dans la progression d'un de ces facteurs génère une variation pouvant facilement atteindre un montant se chiffrant en plusieurs centaines de millions.

Les *retrées* sont notamment influencées par un grand nombre de facteurs fluctuants (versements de dividendes, avoirs en banque de la clientèle, volume des obligations, taux d'intérêt). Elles sont largement tributaires du volume des dividendes distribués. Dès lors, elles dépendent non seulement de l'évolution conjoncturelle, mais également de la situation particulière des diverses branches économiques et de facteurs ponctuels, comme la politique de quelques grandes entreprises en matière de dividendes ou de rachat d'actions. Dernièrement, le cycle des marchés financiers et les difficultés du secteur bancaire ont marqué l'évolution de cette catégorie de rentrées. Dès 2010, dans le cadre

de la réforme des entreprises II, une franchise de 200 francs par année civile sera accordée pour les intérêts provenant de tous les avoirs de clients, contre une franchise de 50 francs pour les intérêts provenant uniquement des livrets d'épargne auparavant. Les effets de cette mesure ne sont pas quantifiables.

Ensuite et surtout, la prévision de l'impôt anticipé est problématique en raison du *décalage temporel* plus ou moins long entre la comptabilisation des rentrées et la date de dépôt des demandes de remboursement s'y rapportant. Ces dernières peuvent en effet être présentées avec un retard plus ou moins important. Leur estimation est dès lors fort délicate, car il n'est pas possible de prévoir la date de présentation des demandes avec précision, ni leur montant.



Etant donné ce décalage temporel, le *cycle conjoncturel* exerce habituellement une influence majeure sur l'évolution de l'impôt anticipé. En période d'essor économique, le revenu de cet impôt est en général relativement élevé, voire très élevé, alors qu'il tend à diminuer nettement à la suite d'un ralentissement conjoncturel. Ainsi, par exemple, après une année de croissance économique vigoureuse, les rentrées progressent fortement sous l'effet des distributions élevées de dividendes et souvent de la hausse des taux d'intérêt, alors que les remboursements comptabilisés portent encore en partie sur les rentrées plus faibles de l'année précédente, ce qui entraîne un gonflement du solde comptable. Tel a été le cas entre 2005 et 2008. Au contraire, après un retournement conjoncturel ou du cycle des marchés financiers, le décalage entre les rentrées, en moindre croissance, et les demandes de remboursements qui, elles, demeurent élevées, est tendanciellement à l'origine d'une baisse du rendement de cet impôt.

Le graphique ci-avant montre les recettes de l'impôt anticipé (barres) et la moyenne sur 10 ans (courbe). La *moyenne pluriannuelle* permet de filtrer non seulement le profil en dents de scie caractéristique de cet impôt jusqu'au début des années 2000 (dû à la taxation bisannuelle des personnes physiques), mais également les facteurs exceptionnels. Après correction de ces éléments, la moyenne semble osciller autour des trois milliards, et c'est avant tout le *profil cyclique* de l'impôt, décrit ci-avant, qui ressort. Ainsi, au début du nouveau millénaire, après une période de hausse graduelle, habituelle en phase d'essor conjoncturel, la moyenne diminue au-dessous de la barre des trois milliards sous l'effet du fort ralentissement économique (explosion de la bulle informatique, attentats à New York). Par la suite, la moyenne retrouve une courbe ascendante, grâce à la très forte progression du secteur financier. Comme l'on peut s'y attendre, la moyenne pluriannuelle dépend de manière cruciale de la période retenue pour son calcul. Sur l'ensemble de la période examinée, un *trend* clair n'apparaît toutefois pas.

13 Droits de timbre

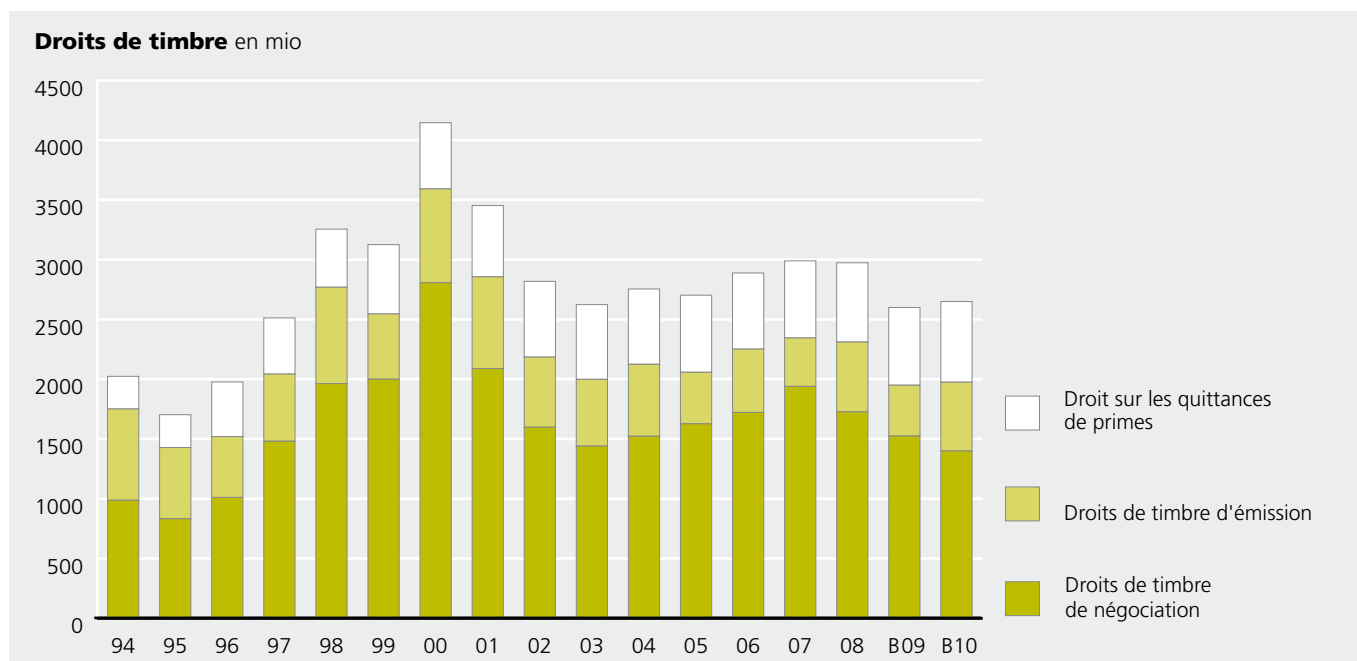
mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Droits de timbre	2 975	2 600	2 650	50	1,9
Part en % des recettes ordinaires	4,7	4,3	4,6		
Droit de timbre d'émission	584	425	575	150	35,3
Droit de timbre de négociation	1 727	1 525	1 400	-125	-8,2
Titres suisses	250	175	150	-25	-14,3
Titres étrangers	1 477	1 350	1 250	-100	-7,4
Droit sur les quittances de primes et autres	663	650	675	25	3,8

Les recettes des *droits de timbre* ont connu d'amples fluctuations ces dernières années. Elles sont en effet influencées par l'évolution conjoncturelle en Suisse et à l'étranger, et plus particulièrement par les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés, ainsi que, dans une plus large mesure, par les évolutions fort volatiles des marchés boursiers. Ensuite, elles ont été également marquées par les nombreuses adaptations de la législation intervenues depuis 1993. Le droit de négociation a notamment fait l'objet de plusieurs révisions eu égard à l'internationalisation des transactions boursières et à la concurrence des Bourses étrangères.

Etant donné cet environnement en constante évolution et fort instable, la prévision des droits de timbre est entourée d'incertitudes. En particulier l'estimation des recettes du *droit de négociation*, qui est à l'origine de près des deux tiers du produit total des droits de timbre, s'avère délicate. Les droits de négociation sont en effet prélevés en grande partie sur les transactions en Bourse, lesquelles sont tributaires des fluctuations des marchés des actions, imprévisibles par nature. De plus, ils subissent également l'incidence des modifications structurelles touchant l'offre de produits financiers et la stratégie de placement des investisseurs.

Or, par nature, les répercussions futures de tels changements sont difficilement quantifiables. Dernièrement, la progression des recettes du droit de négociation a été sensiblement restreinte en raison des nouvelles possibilités de placement dans des produits non soumis au droit de timbre et de l'augmentation du nombre de clients exonérés.

Depuis l'été 2007, la crise mondiale des marchés financiers a exercé un effet majeur sur l'évolution des droits de timbre. Dans un premier temps, les recettes du droit de négociation ont bénéficié des réallocations de portefeuille effectuées. Le droit de négociation a ainsi été à l'origine d'une augmentation des droits de timbre à fin 2007, qui s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2008 à un rythme ralenti. En revanche, depuis le 2^e semestre, les recettes de cette catégorie de droits subissent un net recul sous l'effet de la persistance de la crise financière. Pour 2009, le montant inscrit au budget pour l'ensemble des droits de timbre pourra toutefois vraisemblablement être atteint, la baisse nettement plus forte que prévue du produit du droit de négociation sera compensée par un surcroît de recettes au titre du droit d'émission. En 2010, les droits de timbre pourraient enregistrer une légère augmentation.



S'agissant du *droit d'émission*, l'estimation budgétaire se fonde sur l'hypothèse d'une nouvelle hausse du volume des émissions de titres lancées par le secteur privé et d'opérations portant sur des augmentations de capital effectuées par le secteur bancaire, dans le prolongement de la tendance actuelle. De plus, le lancement de nouveaux emprunts obligataires de moyenne et longue durée de la part du secteur public devrait contribuer à rapporter de nouvelles recettes, le droit d'émission étant calculé en fonction de la durée des obligations émises.

Les transactions boursières sur titres étrangers fournissent plus des trois quarts du produit du *droit de négociation*, le reste provenant du commerce de titres suisses. Pour l'année en cours, les recettes à ce titre devraient être inférieures au montant prévu au budget 2009 suite au net recul des volumes de titres traités en Bourse. Depuis ce printemps, les indices boursiers enregistrent

toutefois une légère hausse, qui fait suite à la chute continue des marchés des actions depuis l'été 2007. L'évolution future des cours boursiers demeure très incertaine. Cependant, on peut penser que les anticipations d'une reprise de la croissance économique mondiale pour la fin 2010 conforteront le mouvement de hausse qui s'est amorcé dernièrement et redonneront quelque dynamisme à l'activité boursière. Par rapport à l'estimation pour 2009 corrigée à la baisse (1350 mio), les recettes du droit de négociation progresseraient dès lors légèrement.

Ces dernières années, les recettes du *droit sur les quittances de primes* n'ont, au total, augmenté que très faiblement; la progression de certaines catégories d'assurances n'a permis que de compenser le recul des droits prélevés sur les primes des assurances sur la vie. Pour 2010, on part de l'hypothèse qu'elles devraient se situer à un niveau proche de celui enregistré en 2008.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	21 240	20 260	-980	-4,6
Part en % des recettes ordinaires	32,1	35,4	34,9		
Ressources générales de la Confédération	16 630	17 220	16 430	-790	-4,6
Fonds affectés	3 883	4 020	3 830	-190	-4,7
5 % en faveur de l'assurance-maladie	875	900	860	-40	-4,4
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 235	2 320	2 210	-110	-4,7
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	458	470	450	-20	-4,3
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	315	330	310	-20	-6,1

Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée les livraisons de biens et les prestations de services qu'une entreprise effectue à titre onéreux sur le territoire suisse (y c. la livraison à soi-même) ainsi que l'importation de biens et l'acquisition de services provenant d'entreprises ayant leur siège à l'étranger.

En principe, tous les fournisseurs de prestations indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires annuel provenant de prestations imposables supérieur à 100 000 francs sont tenus de remettre leurs décomptes. Ils doivent acquitter l'impôt sur la contre-prestation brute. Par ailleurs, ils peuvent déduire, dans leur décompte, l'impôt grevant les biens et les services qu'ils ont eux-mêmes acquis (déduction de l'impôt préalable).

Lors de la session d'été 2009, le Parlement a approuvé la révision totale de la loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée et a fixé au 1^{er} janvier 2010 la date de son entrée en vigueur. Ainsi, un premier pas a été franchi dans la simplification de la taxe sur la valeur ajoutée. Les mesures décidées entraîneront, pour les entreprises, une diminution considérable des coûts administratifs, posant ainsi les fondements d'une vaste réforme fiscale.

Les taux de l'impôt ne sont pas concernés par les mesures décidées. Ainsi, le taux normal de 7,6 % continuera de s'appliquer à la majeure partie des livraisons de biens et à presque toutes les prestations de services. Pour ce qui est des biens de consommation courante, ils continueront d'être imposés au taux réduit de 2,4 %. Sur la base de la dernière décision du Parlement, les prestations d'hébergement seront imposables au taux spécial de 3,6 % jusqu'à la fin de 2013.

Une série de prestations sont exonérées de la TVA, à savoir les prestations relevant des domaines de la santé, de l'assistance sociale, de la formation, de la culture, du marché monétaire et

du marché des capitaux, des assurances, de la location d'appartements et de ventes d'immeubles. Quiconque fournit de telles prestations n'a cependant pas droit à la déduction de l'impôt préalable.

L'estimation des recettes se base sur le produit intérieur brut (PIB) nominal escompté, qui est étroitement lié à l'assiette de la TVA. Ce principe n'a toutefois pas été appliqué pour l'estimation des recettes de l'année en cours. En 2009, le fort recul des prestations du secteur économique est dû en grande partie à la baisse des exportations, qui ne sont pas soumises à la TVA. C'est la raison pour laquelle les recettes de la TVA devraient subir un fléchissement moins important que celui du PIB. Pour tenir compte de cette situation particulière, l'évolution de la demande finale en Suisse (- 1,2 %) est utilisée comme indicateur pour l'estimation des recettes de l'année en cours, en lieu et place des prévisions concernant la croissance du PIB (- 2,4 %). La demande intérieure finale comprend également, outre la consommation publique et privée, les investissements bruts et les importations. Les exportations n'en font toutefois pas partie.

Sur la base de la valeur d'estimation pour 2009 (20,3 mrd), une stagnation des recettes est prévue pour 2010, malgré une croissance économique de 0,7 % en termes nominaux. Cette stagnation résulte de la réforme de la TVA, qui entrera en vigueur en 2010 et entraînera une diminution de recettes de 150 millions au cours de l'année d'introduction. Sans ce facteur particulier, la croissance des recettes de la TVA atteindrait également 0,7 %.

Les composantes indiquées dans le tableau comprennent également les pertes sur débiteurs, estimées à 200 millions pour 2010. Du côté des charges, les différentes parts se calculent après déduction des pertes sur débiteurs.

15 Impôts sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Impôt sur les huiles minérales	5 222	5 055	5 055	0	0,0
Part en % des recettes ordinaires	8,2	8,4	8,7		
Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	3 110	3 010	3 010	0	0,0
Surtaxe sur huiles minérales grevant carburants	2 089	2 020	2 020	0	0,0
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	22	25	25	0	0,0

Le produit des *impôts sur les huiles minérales* grevant les carburants dépend de différents facteurs. L'évolution du parc des véhicules automobiles et le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année sont déterminants.

L'*effectif total* des véhicules à moteur n'a cessé de croître ces dernières années. Cette tendance ne se traduit pas nécessairement par une hausse parallèle de la demande de carburant, la consommation moyenne des automobiles neuves étant en général plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. Citons dans ce contexte l'accord passé entre le DETEC et les importateurs d'automobiles afin d'abaisser la consommation moyenne. De plus, l'étiquette Energie, l'échelonnement des impôts cantonaux sur les véhicules à moteur selon les particularités techniques de ces derniers (poids total, CV fiscaux) et peut-être les anticipations relatives à une hausse tendancielle des cours du pétrole sont également susceptibles de contribuer à promouvoir les véhicules économes en carburant. Dans un passé récent, on a toutefois observé une progression du nombre des grosses berlines, SUV, 4 x 4 et monospaces. Néanmoins, en 2008, pour la 1^e fois depuis 12 ans, le poids à vide moyen des voitures neuves a reculé, contribuant à une diminution de la consommation moyenne de carburant des voitures mises en circulation en Suisse. A l'avenir, de nouvelles améliorations dans la technologie des moteurs en vue de réduire les émissions de CO₂ devraient graduellement permettre des réductions supplémentaires de la consommation de carburant.

Ensuite, les observations faites par le passé indiquent qu'un *ralentissement conjoncturel*, tel qu'attendu pour 2010, exerce tendanciellement un effet de frein sur la consommation de carburant des entreprises et des particuliers.

La progression du *nombre de kilomètres parcourus*, et donc de la consommation de carburant, dépend par ailleurs sensiblement des conditions météorologiques qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Il n'est toutefois pas possible de tenir compte de ce facteur particulier lors de la budgétisation.

Enfin, la demande d'essence dans les *zones frontalières* influe sur les recettes. Elle dépend pour l'essentiel des prix relatifs en comparaison internationale. L'estimation budgétaire repose sur l'hypothèse d'une persistance de l'écart actuel des prix à la pompe dans les zones frontalières avec l'Allemagne et la France; il n'en résulterait donc pas de changements majeurs pour ce qui est du «tourisme à la pompe».

Etant donné les divers facteurs ci-avant susceptibles de peser sur la demande de carburant en 2010, les recettes provenant de l'imposition des huiles minérales devraient quelque peu reculer en comparaison du résultat attendu actuellement pour 2009, lequel a été toutefois révisé à la hausse (5155 mio) par rapport au montant budgétisé. La moitié des recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales et la totalité du produit net de la surtaxe sont consacrées à des tâches en rapport avec le trafic routier.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 441	1 460	1 300	-160	-11,0
Part en % des recettes ordinaires	2,3	2,4	2,2		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	940	938	836	-102	-10,9
Parts des cantons	470	469	418	-51	-10,9
Autres	31	54	46	-7	-13,6

La forte baisse des recettes de la *redevance sur le trafic des poids lourds* (RPLP) s'explique par le fait que le montant inscrit au budget 2009 a été fortement surestimé, la sévérité de la récession qui frappe actuellement l'économie suisse n'étant pas encore prévisible dans toute son ampleur lors de l'élaboration du budget pour l'année en cours. Pour 2010, aucune augmentation des recettes de la RPLP n'est attendue par rapport à l'estimation révisée à la baisse pour 2009.

La prévision des recettes de cette redevance est particulièrement incertaine pour deux raisons: premièrement, les effets de la *récession économique*, tant en Suisse qu'à l'étranger, sur les transports routiers sont actuellement encore peu clairs. Une contraction de l'activité aussi forte qu'observée actuellement est sans précédent depuis l'an 2001, année de l'introduction de la RPLP. Deuxièmement, une inconnue concerne la rapidité avec laquelle s'effectuera le *renouvellement du parc de véhicules*, avec un nombre grandissant de véhicules classés dans la catégorie d'imposition la plus avantageuse.

La budgétisation est basée sur l'hypothèse que la récession économique qui perdurera jusqu'en 2010 sera à l'origine d'un manque à gagner fort important au titre de la RPLP en 2009 et 2010. Pour l'année en cours 2009, étant donné les sombres perspectives concernant l'évolution économique, le montant inscrit au budget apparaît déjà largement surestimé. Ensuite, en 2010, le transport routier ne devrait guère connaître de reprise en raison de la faiblesse de la demande de biens tant interne qu'externe. Les prévisions du Groupe d'experts de la Confédé-

ration tablent notamment sur un recul des investissements pour la 3^e année consécutive, ainsi que sur une légère diminution de la consommation privée. Quant au commerce extérieur, après s'être fortement contracté en 2009, il ne retrouverait qu'une lente croissance en 2010.

En outre, on suppose que la dernière majoration des taux de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, ainsi que l'adaptation tarifaire, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009, favoriseront l'optimisation des transports de marchandises et stimuleront l'achat de camions moins polluants et donc moins taxés.

Enfin, rappelons que, conformément au principe du fait générateur retenu dans le modèle comptable appliqué actuellement, les recettes qui sont comptabilisées durant un exercice particulier correspondent au montant total des créances de la Confédération pour l'année concernée, et non pas aux montants qui font l'objet d'un encaissement durant cette année. En ce sens, les créances au titre de la RPLP qui pourraient être contestées en 2010 ne sont pas déduites du montant budgétisé.

Le produit de cette redevance est affecté: environ un tiers est redistribué aux cantons et deux tiers sont destinés au financement des grands projets ferroviaires et autres infrastructures de transports publics. Le solde (*autres*, dernière ligne du tableau ci-dessus) est également destiné aux cantons et contribue avant tout à financer les contrôles de police.

17 Importance du secteur financier pour les recettes de la Confédération

Importance économique

Le secteur financier constitue un important pilier de l'économie helvétique. En 2008, les banques et les assurances ont contribué au produit intérieur brut à hauteur de quelque 60 milliards, soit près de 11 % de la valeur ajoutée totale. Ce chiffre est élevé en comparaison internationale, et parmi les Etats membres de l'OCDE, seul le Luxembourg affiche un taux supérieur. Au début des années 90, la part de valeur ajoutée se montait encore à 7 % environ. Elle a donc considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies, grâce à une création de valeur dans le secteur financier supérieure à la moyenne au regard du produit intérieur brut. Les banques et les assurances emploient par ailleurs pas moins de 195 000 personnes (2008), soit 6 % de la main-d'œuvre en Suisse.

Le poids du secteur financier dans les budgets publics est donc considérable: selon les estimations du Département fédéral des finances (DFF), les impôts sur le bénéfice et sur le capital versés par les banques et les assurances ainsi que les impôts sur le revenu et sur la fortune des collaborateurs du secteur financier représentent plus de 13 % (2006) des impôts sur le revenu et le bénéfice prélevés par la Confédération, les cantons et les communes réunis.

Secteur financier et recettes fédérales

La Confédération bénéficie elle aussi largement de la création de valeur des banques et des assurances. Celle-ci peut être définie, en termes simplifiés, comme la somme de l'ensemble des salaires et des revenus réalisés dans le secteur financier. Elle constitue, à l'échelon fédéral, la base de calcul de l'impôt fédéral direct. Le poids du secteur financier dans les recettes de la Confédération est ainsi principalement déterminé par la contribution des banques et des assurances aux recettes de l'impôt fédéral direct.

Outre les impôts sur le bénéfice directement versés à la Confédération par les banques et les assurances, les impôts sur le revenu des collaborateurs soutiennent également les recettes fiscales de ce secteur. Avant la crise financière, entre 2002 et 2006, les rentrées de l'impôt fédéral direct imputables au secteur financier étaient comprises, selon les estimations du DFF, entre 1,2 (2002) et 1,9 milliard (2006), dont 75 % étaient versés directement par les sociétés et 25 % par leurs collaborateurs. Au total, la contribution de ce secteur aux recettes de l'impôt fédéral direct se situait donc entre 10,6 (2002) et 13,2 % (2006), ce qui correspond approximativement à la part du secteur financier au produit intérieur brut suisse de ces années. Ces chiffres ne tiennent, en outre, pas compte des impôts et des taxes sur les transactions entre les banques et leurs clients, notamment des droits de timbre et de l'impôt anticipé, qui ne sont pas considérés comme des impôts spécifiques au secteur financier.

Conséquences de la crise financière

Au vu de la persistance de la *crise des marchés financiers*, la question de son impact sur les recettes de la Confédération se pose inévitablement. A cet égard, l'attention se focalise en particulier sur les deux grandes banques, frappées de plein fouet par la crise. Depuis le début de la crise durant l'été 2007, les deux institutions bancaires ont annoncé des amortissements et des pertes se chiffrant en milliards de francs. Bien qu'une grande partie de ces pertes aient vraisemblablement été enregistrées à l'étranger, les bénéfices imposés en Suisse devraient également reculer en raison des amortissements nécessaires sur les participations de filiales étrangères. Les deux grandes banques pourraient ne pas verser d'impôt fédéral direct au cours des prochaines années. Pour la Confédération, cela se traduirait par des pertes de recettes annuelles de près d'un demi-milliard.

Jusqu'ici, les recettes fédérales n'ont toutefois pas encore pâti de ce phénomène. Celles de l'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2008 affichent même un résultat record et dépassent le montant inscrit au budget de quelque 400 millions de francs. S'agissant de l'année en cours, les recettes de l'impôt fédéral direct (selon l'extrapolation de fin juin) ne semblent pas fléchir et le montant inscrit au budget avant la crise devrait être atteint. Les diminutions imputables aux pertes enregistrées par les grandes banques devraient donc être compensées par des recettes accrues provenant des autres contribuables. Le résultat des comptes 2008 et l'estimation actuelle pour l'année en cours constituent la base du volet recettes de la planification financière. Les diminutions résultant des pertes subies par les grandes banques sont donc déjà prises en compte dans l'estimation des recettes.

Les répercussions de la crise financière pour ces entreprises (pertes d'emplois et diminutions de salaire) sont nettement plus difficiles à estimer (notamment parce que les bonus versés aux collaborateurs sous forme d'actions et d'options ne sont pas intégrés dans les statistiques relatives aux salaires). Selon une estimation prudente, une perte de 10 000 postes (soit 5 % de tous les emplois du secteur financier), accompagnée d'une diminution moyenne des salaires de 10 %, entraînerait une réduction du produit de l'impôt fédéral direct pour un montant oscillant entre 50 et 100 millions.

Nettement moins touchées par la crise financière, les autres entreprises du secteur financier devraient toutefois souffrir de la *crise économique* qui lui emboîte le pas. La situation boursière difficile que nous connaissons actuellement nuira en particulier aux bénéfices réalisés sur les opérations de négoce et pèsera également sur le produit de la gestion de fortune. Dans les opérations de crédit, il faudra en outre compter avec des réévaluations importantes requises en raison de la faiblesse de la conjoncture.

Ces effets, doublés d'un *chômage* élevé et de revenus en baisse dans le secteur financier, seront également préjudiciables aux recettes de l'impôt fédéral direct. Ils sont toutefois implicitement pris en compte dans les prévisions des recettes établies par l'Administration fédérale des contributions par le biais des hypothèses concernant l'évolution des bénéfices et des revenus.

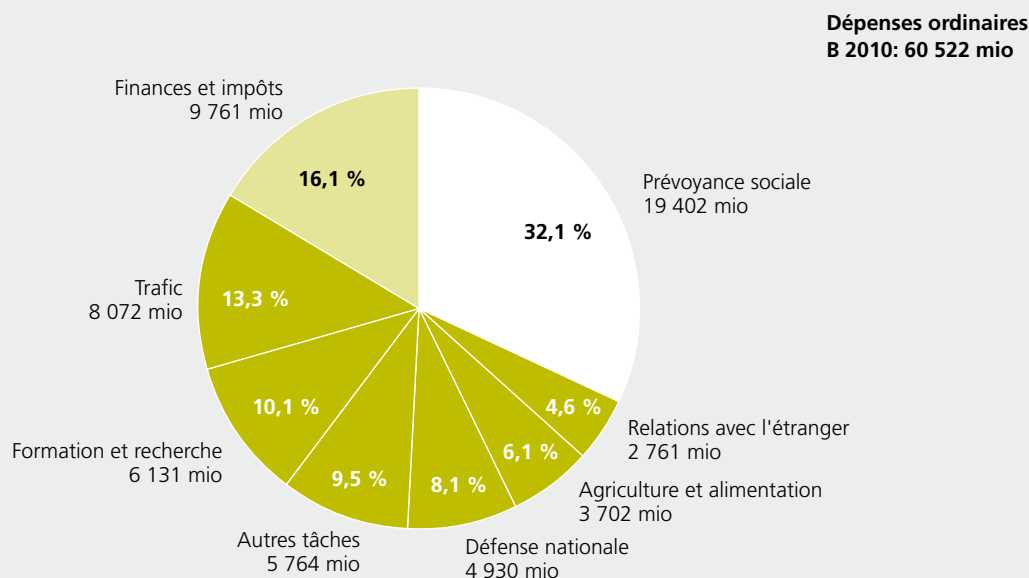
mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	56 598	59 020	60 522	1 502	2,5
Δ en % par rapport à l'année précédente	4,9	4,3	2,5		
Conditions institutionnelles et financières	2 273	2 492	2 549	57	2,3
Ordre et sécurité publique	836	950	980	31	3,2
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 394	2 630	2 761	131	5,0
Défense nationale	4 537	4 612	4 930	317	6,9
Formation et recherche	5 339	5 752	6 131	379	6,6
Culture et loisirs	429	413	442	28	6,9
Santé	220	214	218	4	1,7
Prévoyance sociale	17 434	18 394	19 402	1 008	5,5
Trafic	7 538	7 888	8 072	184	2,3
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	651	738	982	245	33,2
Agriculture et alimentation	3 551	3 721	3 702	-19	-0,5
Economie	405	434	593	159	36,5
Finances et impôts	10 991	10 781	9 761	-1 020	-9,5

L'évolution des dépenses de la Confédération est marquée par deux tendances divergentes: alors que la plupart des groupes de tâches enregistrent une croissance parfois très nette, les dépenses au titre des finances et impôts (y c. les parts de TVA destinées à l'AVS) reculent notablement. Les dépenses prévues au budget 2010 augmentent, au final, de 1,5 milliard (+ 2,5 %) par rapport à l'année précédente. Sans la diminution marquée des dépenses au titre de la gestion de la fortune et de la dette (- 800 mio) et celle des parts de tiers aux recettes fédérales (- 400 mio), les dépenses supplémentaires s'élèveraient à 2,7 milliards, ce qui correspond à un taux de croissance de 5 %. L'augmentation la plus forte concerne la prévoyance sociale, qui enregistre un milliard de plus qu'un an auparavant (+ 5,5 %). Cette évolution a pour causes les charges supplémentaires engendrées par la réduction des primes (+ 400 mio), les mesures de stabilisation conjoncturelle dans le domaine du marché du travail (+ 335 mio) et les surcroûts de dépenses pour la migration (+ 200 mio). Le recul des charges liées au point de TVA en faveur de l'AVS (- 110 mio)

s'accompagne d'une hausse des contributions fédérales à l'AVS (+ 150 mio). Par ailleurs, une forte progression de dépenses est enregistrée dans le domaine de la formation et de la recherche (+ 379 mio), auquel le Conseil fédéral accorde une importance prioritaire dans le cadre du réexamen des tâches. Vient ensuite le domaine de la défense. Son taux actuel de croissance de près de 7 % s'explique par l'utilisation des soldes de crédits accumulés ces dernières années dans le cadre des plafonds fixés pour les dépenses de l'armée.

En examinant la structure des dépenses de l'ensemble du budget, on constate clairement que les deux groupes de tâches «Prévoyance sociale» et «Finances et impôts» continuent de générer près de la moitié de toutes les dépenses, malgré le recul des charges pour la gestion de la fortune et de la dette ainsi que la diminution des parts de tiers aux recettes de la Confédération. La part des cinq autres grands groupes de tâches va de 4,5 % (relations avec l'étranger) à 13,3 % (trafic).

Structure des dépenses par groupe de tâches



21 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2009	
	2008	2009	2010	val. abs.	%
Prévoyance sociale	17 434	18 394	19 402	1 008	5,5
Part en % des dépenses ordinaires	30,8	31,2	32,1		
Assurance-vieillesse	9 322	9 865	9 920	55	0,6
Assurance-invalidité	3 655	3 827	3 780	-47	-1,2
Assurance-maladie	1 806	1 887	2 295	408	21,6
Prestations complémentaires	1 127	1 190	1 258	68	5,7
Assurance militaire	252	249	236	-13	-5,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	314	396	735	339	85,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	99	174	175	1	0,6
Migrations	812	751	947	196	26,1
Aide et assistance sociales	47	53	55	1	2,5

Le groupe de tâches *Prévoyance sociale* affiche une croissance supérieure à la moyenne de 5,5 % par rapport à l'année précédente (+ 1008 mio). Cette croissance est avant tout liée à l'assurance-maladie, à l'assurance-chômage et au domaine de la migration. Les dépenses supplémentaires pour l'assurance-maladie et l'assurance-chômage sont dues à la contribution spéciale pour la réduction des primes et à la 3e phase des mesures de stabilisation de la conjoncture. En revanche, un recul des dépenses est attendu en ce qui concerne l'assurance-invalidité.

Les dépenses au titre de *l'assurance-vieillesse et survivants* se composent de la contribution de la Confédération aux dépenses de l'AVS à hauteur de 19,55 %, de la part du point de TVA en faveur de l'AVS revenant à l'assurance et du produit de l'impôt sur les maisons de jeu. Estimées à 37 milliards, les dépenses pour l'AVS inscrites au budget 2010 sont supérieures d'environ un milliard à celles de l'année précédente. La contribution de la Confédération augmente de 148 millions, pour s'établir à 7 183 millions (+ 2,1 %). Les dépenses consacrées à l'AVS sont composées, pour près de 99 %, des prestations de rente et des allocations pour impotents. La hausse des dépenses est donc déterminée par l'augmentation du nombre de rentiers, soit l'évolution démographique, et par l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix. Les rentes et les allocations pour impotents sont augmentées tous les deux ans; la dernière augmentation a été effectuée en 2009 (3,2 %). Aucune augmentation n'est donc due en 2010. C'est pourquoi la hausse attendue pour 2010 est exclusivement imputable à la progression du nombre de rentiers. De plus, la Confédération verse à l'assurance 83 % du point supplémentaire de TVA en faveur de l'AVS (pour-cent démographique). En raison de la détérioration de la conjoncture, le montant budgétisé à cette fin est inférieur de 107 millions à celui de l'année précédente. Enfin, la Confédération attribue également le produit de l'impôt sur les maisons de jeu à l'AVS, les recettes de l'année 2008 étant versées à l'assurance au début de 2010. Le montant de ce transfert reste quasiment inchangé par rapport à l'année précédente (+6 mio).

La Confédération assume 37,7 % des coûts de *l'assurance-invalidité*, qui sont estimés à 10 milliards. Les coûts sont principalement dus aux prestations financières (7,3 mrd) et aux prestations

pour des mesures individuelles (1,6 mrd). Les autres dépenses (1,0 mrd) concernent les contributions à des institutions et à des organisations, les coûts d'exécution et d'administration et les charges d'intérêt. En raison d'un défaut de financement de l'assurance, un déficit avoisinant 1,2 milliard est attendu pour 2010. Du fait d'un report de perte de l'AI, pour un montant estimé à 14,2 milliards, dans le bilan du fonds de compensation AVS à la fin de 2009, les charges d'intérêt de l'AI devraient atteindre environ 283 millions. La part de ce montant supportée par la Confédération représente 107 millions. Le recul des dépenses de 1,2 % par rapport à 2009 s'explique, d'une part, par un solde des comptes 2008 meilleur que prévu, qui n'avait toutefois pas pu être pris en considération dans le budget 2009. D'autre part, malgré la progression de la dette, les charges d'intérêt devraient diminuer grâce au bas niveau des taux.

La Confédération octroie des subventions aux cantons pour leurs dépenses en matière de *prestations complémentaires* (PC). Elle prend en charge 5/8 des coûts des prestations complémentaires annuelles qui servent à la couverture des besoins vitaux. Les autres dépenses ainsi que les coûts de maladie et d'invalidité sont assumés par les cantons. En outre, la Confédération indemnise les cantons pour les coûts administratifs liés aux prestations complémentaires. Pour les personnes vivant à domicile, la prestation complémentaire complète annuelle correspond au minimum vital. S'agissant des personnes vivant dans un home, la part représentant la couverture des besoins vitaux est plus basse. Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI sollicitent chacune environ la moitié du total des dépenses au titre des prestations complémentaires. La croissance des dépenses en la matière de 5,7 % par rapport à l'année précédente résulte avant tout de l'augmentation des prestations complémentaires à l'AVS (+ 51 mio; + 8,9 %). Les prestations complémentaires à l'AI croissent moins fortement (+ 17 mio; 2,7 %). La progression, par rapport à l'année précédente, des dépenses au titre des prestations complémentaires est liée à la sous-estimation des effets de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ainsi que de la révision totale de la loi sur les prestations complémentaires. Le résultat du compte 2008 induit, en effet, la conclusion que l'estimation faite pour les prestations complémentaires an-

nelles servant à couvrir les besoins vitaux doit être corrigée à la hausse pour l'année en cours. Ce niveau initial plus élevé est pris en considération dans le budget 2010. Par ailleurs, les résultats du calcul distinctif concernant les personnes vivant dans des homes sont désormais disponibles: le montant moyen des prestations complémentaires concernant ce groupe de personnes est supérieur aux prévisions effectuées l'an dernier. Les chiffres prennent également en compte les effets de l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins (relèvement du montant de la fortune librement disponible).

Les recettes provenant de *l'imposition de l'alcool et du tabac* et affectées au financement des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC ont été estimées, pour 2010, à 2 462 millions, soit 172 millions de plus que l'année précédente. La part de la Confédération de 17 % sur les recettes du point de TVA supplémentaire prélevé depuis 1999 pour couvrir le surcroît de dépenses de l'AVS dû à l'évolution démographique se monte à 446 millions (après déduction des pertes sur débiteurs). Quelque 23,9% des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC sont ainsi couverts, soit 0,9 point de pourcentage de plus que l'année précédente.

Les dépenses de la Confédération consacrées à *l'assurance-maladie* ont essentiellement trait à la réduction des primes individuelles. La contribution fédérale correspond à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). La forte croissance des dépenses par rapport à l'année précédente (+ 21,6%; + 408 mio) est due à deux facteurs. D'une part, une forte hausse des primes de l'AOS de 13 % (par rapport aux primes 2009) est attendue pour 2010, laquelle engendre une augmentation correspondante de la contribution de la Confédération équivalant à environ 200 millions par rapport au budget 2009. D'autre part, la hausse exceptionnellement forte des primes devra être atténuée dans le cadre des mesures prises par la Confédération pour endiguer l'augmentation des coûts de la santé à l'aide d'une contribution fédérale spéciale de 200 millions. La contribution fédérale est répartie entre les cantons en fonction de leur part dans la population résidente (frontaliers compris). Les cantons complètent, au besoin, cette contribution afin de remplir les exigences fixées par la loi. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes de l'assurance-maladie sont partiellement couvertes par des recettes affectées. Une part de 5 % du produit de la TVA (après déduction des parts destinées à l'AVS et aux grands projets ferroviaires) est affectée à la réduction des primes d'assurance-maladie des personnes à revenu modeste, ce qui équivaut à un montant de 860 millions pour 2010. Les ressources affectées couvrent ainsi environ 42 % des dépenses de la Confédération destinées à réduire les primes.

Dans le domaine de *l'assurance-chômage et des services publics de l'emploi*, les dépenses augmentent d'environ 339 millions par rapport à l'année précédente (+ 85,7 %). Cette forte hausse concerne essentiellement les services publics de l'emploi. Face

à la perspective d'une progression considérable du chômage, le Conseil fédéral a décidé, le 17 juin 2009, de prévoir des mesures supplémentaires destinées au marché du travail (335 mio) dans le cadre de la 3e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. Ces mesures ciblées visent à compléter temporairement les instruments de l'assurance-chômage afin de lutter contre la hausse du chômage des jeunes et du chômage de longue durée. La Confédération participe aux coûts de l'assurance-chômage à raison de 0,15 % de la masse salariale soumise à cotisation. La légère hausse de la masse salariale entraîne une augmentation par rapport à 2009 des dépenses que la Confédération consacre à l'assurance-chômage.

Les dépenses destinées à la *construction de logements sociaux et à l'encouragement à la construction de logements* ne progressent que faiblement par rapport à l'année précédente (+ 1 mio; + 0,6 %). Les différents articles de dépenses affichent toutefois des évolutions divergentes. Les dépenses pour les réductions supplémentaires de loyers diminuent considérablement, étant donné que les droits aux subventions arrivent progressivement à échéance et qu'aucun nouvel engagement de subvention n'a été pris depuis le début de 2002. Les dépenses au titre des mesures d'encouragement en faveur des maîtres d'ouvrage reculent également par rapport au budget 2009. Ce recul est dû au fait que ces dépenses ont fait l'objet d'une majoration unique pour l'année 2009 dans le cadre de la 1re phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. En revanche, des dépenses plus élevées sont prévues au titre des pertes provenant d'engagements de garanties, car les risques de paiement se sont accrus dans le domaine de l'encouragement de la construction et de l'accession à la propriété de logements en raison d'une situation devenue critique sur le marché de l'immobilier.

En ce qui concerne la *migration*, les besoins financiers augmentent d'un bon quart par rapport à l'année précédente en raison de la hausse du nombre de demandeurs d'asile. Cette situation est liée à des facteurs tels que la pression migratoire en provenance d'Afrique, les nouveaux itinéraires migratoires via la Libye, l'aggravation des conflits dans les principaux pays d'origine des migrants (notamment le Sri Lanka), la situation en Irak et la politique d'accueil d'autres pays. C'est pourquoi un nombre de 15 000 demandes d'asile a été inscrit au budget 2010, contre 10 000 seulement au budget 2009. De plus, au regard de la situation des pays d'origine (pays affichant un taux de reconnaissance élevé), on s'attend, pour 2010, à une forte progression du nombre de réfugiés et de requérants d'asile. D'où les besoins financiers supplémentaires pour 2010, en particulier dans le domaine du personnel (personnel supplémentaire temporaire requis pour le traitement des demandes; env. 14 mio), pour les centres d'accueil (12 mio) ainsi que pour l'aide sociale aux requérants d'asile (87 mio) et aux réfugiés (73 mio). Pour la première, la participation de la Suisse au Fonds européen pour les frontières extérieures entraîne des dépenses supplémentaires (17 mio, dont 8 mio versés rétroactivement pour 2009).

22 Finances et impôts

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Finances et impôts	10 991	10 781	9 761	-1 020	-9,5
Part en % des dépenses ordinaires	19,4	18,3	16,1		
Parts aux recettes de la Confédération	4 484	4 073	3 773	-300	-7,4
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 782	3 905	3 086	-819	-21,0
Péréquation financière	2 725	2 803	2 903	99	3,5

Ce groupe de tâche est le deuxième en importance en termes de volume financier. Il présente notamment la caractéristique d'échapper aux priorités en matière de politique budgétaire (la part aux recettes étant réglée par la Constitution et dépendant directement du niveau des recettes) et la particularité d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (conditions des marchés financiers, évolution des taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

Les dépenses dans le domaine Finances et impôts représentent 16,1 % des dépenses ordinaires totales (2009: 18,4 %). A l'inverse de la majeure partie des autres principaux groupes de tâches, les dépenses dans ce domaine enregistrent un recul qui trouve son origine dans la combinaison de deux facteurs: d'une part, la baisse des recettes consécutive à une conjoncture défavorable implique une réduction des parts aux recettes de la Confédération; d'autre part, le repli conjoncturel, qui se traduit également par une baisse conséquente des taux d'intérêts, conduit à un net allègement des intérêts passifs et des coûts découlant de la gestion de la fortune.

Les *parts aux recettes de la Confédération* correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douanes, RPLP). Le recul des parts aux recettes de la Confédération s'explique pour l'essentiel par la diminution des recettes de l'IFD dû à une conjoncture défavorable. Ainsi, les parts des cantons aux recettes de l'IFD enregistrent une baisse de 206 mio (- 6,8%) par rapport à l'année précédente. La révision à la baisse de l'estimation de la RPLP engendre également un recul dans les mêmes proportions de la part des cantons (- 51 mio ou - 10,9%). Il en est de même du montant total relatif aux pertes sur débiteurs concernant la taxe sur la valeur ajoutée, les droits de douanes et la RPLP (211 mio) qui, malgré une évolution contrastée, diminue au total de 41 millions par rapport à 2009. La part de l'impôt anticipé (292 mio) reste quant à elle pratiquement inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Le recul des dépenses pour la *recherche de fonds, gestion de la fortune et de la dette* par rapport au budget 2009 est le résultat de facteurs antagonistes, la baisse des dépenses au titre des intérêts passifs (- 942 mio) n'étant que légèrement contrecarrée par la

hausse des dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale (+ 123 mio) due aux besoins de financement supplémentaires en 2010. La chute des intérêts passifs s'explique notamment d'une part, par la baisse de la charge des emprunts (- 230 mio) consécutive à la diminution de la charge financière de base (remboursements nets effectués en 2009 d'obligations arrivées à échéance pour un volume d'environ 5 mrd en combinaison avec un tassement des taux d'intérêt), d'autre part par les agios élevés (428 mio) budgétisés pour 2010 et synonymes d'allègement de la charge des intérêts, et enfin par la charge des créances comptables à court terme en fort recul (- 245 mio). Le recul des créances comptables à court terme, malgré une augmentation du volume des émissions par rapport à l'exercice précédent (17,3 mrd contre 12,5 mrd en 2009), tout comme le volume élevé des agios sont à mettre au crédit de la baisse des taux d'intérêts. Le tassement des taux engendre, en revanche, une hausse des charges des swaps de taux d'intérêt (+ 48 mio). Ceci s'explique par le fait que les recettes d'intérêts variables, relatives au poste net réservé aux swaps payeurs, diminuant de manière importante en raison de la baisse des taux d'intérêt, les charges correspondantes dans ce domaine se voient augmenter. Quant à la progression des dépenses au titre de commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale, elle s'explique pour l'essentiel par les besoins de financements accrus en 2010 se traduisant par l'augmentation du volume des émissions (+ 4,8 mrd dans le domaine à court terme et + 5,0 mrd dans le domaine à long terme). Pour rappel, ces commissions deviennent effectives dès le moment de l'émission pour toute la durée de l'emprunt.

Pour ce qui est de la *péréquation financière* budgétée dans ce domaine de tâche, les transferts de la Confédération effectués au titre de la péréquation verticale des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur s'élèvent au total à 2903 millions, en progression de 99 millions (+ 3,6%) par rapport à 2009. La péréquation verticale des ressources et la compensation des charges sont adaptées conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) et de l'arrêté fédéral concernant la détermination des contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. En ce qui concerne la péréquation verticale des ressources (1964 mio), la contribution de la Confédération augmente de 5,7% (+ 106 mio), conformément à l'évolution du potentiel de ressources de tous les cantons en 2010 par rapport à 2009. Pour ce qui est de la compensation des charges, la dotation pour 2010 résulte de l'adaptation au renchérissement du montant de la compensation de

l'année précédente. Du fait du taux de renchérissement négatif à fin mai 2009, la somme à disposition (695 mio) se monte à 7 millions de moins qu'en 2009 (702 mio). Elle est destinée pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (347,5 mio) et pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démo-

graphiques. Enfin, le montant initial versé en 2009 (243 mio) au titre de la compensation des cas de rigueur reste inchangé en 2010 en raison du fait que, lors du passage à l'année de paiement 2010, aucun canton à faible potentiel de ressources ne devient un canton à fort potentiel de ressources.

23 Trafic

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Trafic	7 538	7 888	8 072	184	2,3
Part en % des dépenses ordinaires	13,3	13,4	13,3		
Circulation routière	2 458	2 638	2 882	244	9,2
Transports publics	4 989	5 142	5 054	-88	-1,7
Aviation	91	108	137	29	26,6

Dans le domaine du trafic, la croissance est un peu plus faible que pour l'ensemble du budget (+ 2,5 %) et elle s'élève à 184 millions par rapport à l'année précédente. Alors qu'elles ont diminué pour les transports publics, les dépenses au titre du trafic ont augmenté nettement pour la circulation routière et l'aviation.

Les dépenses destinées à la *circulation routière* augmentent de 9,2 %:

- Financées directement par le budget de la Confédération, les dépenses pour l'exploitation, l'extension et l'entretien des routes nationales diminuent de 20 millions pour s'établir à 1 608 millions. Par contre, la part des routes nationales dans l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure a augmenté de 257 millions. Cette augmentation marquée découle de deux facteurs. D'une part, l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure s'accroît de 179 millions. D'autre part, un transfert a lieu entre 2009 et 2010 des projets urgents liés au trafic d'agglomération, financés à l'aide de l'attribution annuelle, vers les routes nationales.
- Les dépenses consacrées aux routes principales augmentent de 1 million pour atteindre 209 millions. Ce montant comprend les contributions aux routes principales versées par l'OFROU (168 mio, dont quelque 60 mio sous la forme de contributions globales) et les contributions aux routes principales dans les régions de montagne et dans les régions périphériques financées à l'aide du fonds d'infrastructure.
- Les dépenses pour les autres routes, financées par le fonds d'infrastructure, (72 mio) dépassent de 4 millions le niveau de 2009.

En plus de cette croissance élevée, 441 millions, provenant du fonds d'infrastructure, sont consacrés au domaine des routes (à charge de la première attribution).

Les recettes et les dépenses du fonds affecté «Financement spécial pour la circulation routière» sont présentées dans la partie «Statistiques» du présent tome, dans le tableau B43. La stagnation des recettes et la croissance des dépenses devraient se traduire par un solde négatif de 193 millions. A la fin de 2010, le financement spécial atteindra ainsi probablement le niveau de 2 383 millions.

Les dépenses pour les *transports publics* diminuent par rapport à 2009 (- 88 mio, soit - 1,7 %).

- Les attributions au fonds pour les grands projets ferroviaires diminuent de 108 millions, pour s'établir à 1 468 millions. Il s'agit de recettes affectées provenant de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), de la TVA et de l'impôt sur les huiles minérales. Dans le cas de la RPLP, les recettes devraient diminuer de 102 millions et passer à 836 millions, en raison de la récession. Le produit du pour mille de TVA diminuera de 19 millions et atteindra 307 millions, pour la même raison. Par contre, les apports provenant de l'impôt sur les huiles minérales (à hauteur de 25 % des dépenses de construction des lignes de base de la NLFA) augmentent de 13 millions pour passer à 325 millions, du fait de l'accroissement des travaux de construction des tunnels de base du Gothard et du Ceneri et de la phase de mise en service du tunnel de base du Gothard.
- Etant donné qu'en 2009, l'attribution au fonds d'infrastructure a encore été utilisée en majeure partie pour des projets urgents liés au trafic d'agglomération dans le domaine du rail, les montants disponibles pour les transports publics diminuent de manière supérieure à la moyenne dans le budget 2010 (- 20,2 %). Quant aux contributions à la construction des routes nationales, elles augmentent de manière supérieure à la moyenne.
- L'indemnisation du transport régional des voyageurs augmente de quelque 29 millions pour atteindre 804 millions. L'augmentation s'explique par la majoration déjà prévue dans le plan financier, par la modification du mode de calcul des frais de capitaux des CFF et par la couverture des coûts supplémentaires découlant de l'augmentation des prix de l'énergie pris en compte dans le prix du sillon.
- Les dépenses consacrées au transfert du trafic marchandises sur le rail s'accroissent fortement (+ 34 mio, soit + 10,9 %). En plus de l'augmentation de l'indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes, le trafic ferroviaire de marchandises ne traversant pas les Alpes (avant tout trafic par wagons isolés) est désormais également encouragé du fait de la loi du 19 décembre 2008 sur le transport de marchandises votée par le Parlement.

Les dépenses consacrées à l'aviation marquent une forte hausse par rapport à 2009 (+ 29 mio, soit + 26,6 %). Cette forte hausse s'explique principalement par l'indemnisation temporaire pour le manque à gagner enregistré par Skyguide dans les pays voisins. Vu la base légale qui pourrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2010 dans le cadre de la première révision partielle de la loi sur l'avia-

tion, une indemnité égale à la moitié du manque à gagner prévu pour 2010 sera versée (22 mio). La base légale en question permet de créer provisoirement dix postes supplémentaires dans le domaine de la sécurité, financés par des émoluments (+ 2 mio). Le budget 2010 prévoit en outre 4 millions pour l'achat d'un avion de remplacement de l'OFAC.

24 Défense nationale

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009	
				val. abs.	%
Défense nationale	4 537	4 612	4 930	317	6,9
Part en % des dépenses ordinaires	8,0	7,8	8,1		
Défense nationale militaire	4 439	4 511	4 826	316	7,0
Coopération nationale pour la sécurité	97	102	103	2	1,5

Par rapport à 2009, les dépenses pour la défense nationale augmentent de 317 millions (+ 6,9%). Leur part dans les dépenses ordinaires s'élève à 8,1%, ce qui correspond à une hausse de 0,3% par rapport au budget 2009. En plus de la défense nationale militaire, la défense nationale comprend la coopération nationale en matière de sécurité (protection de la population).

La baisse marquée des dépenses consacrées à la défense nationale a été rendue possible par le plafonnement des dépenses de l'armée, qui a été prolongé de trois ans (jusqu'à fin 2011) dans le cadre de l'étape de développement 2008/2011. Outre la possibilité d'effectuer des transferts entre les crédits destinés aux dépenses de personnel et les crédits concernant les biens et services ou les dépenses d'armement (et vice-versa), l'Armée dispose d'une certaine souplesse au niveau de son calendrier (report de soldes de crédits). Le Conseil fédéral tire parti de cette souplesse dans le cadre du budget 2010 en relevant le plafond des dépenses du DDPS de 136 millions au total, montant qui provient de soldes de crédits des années précédentes.

La *défense nationale militaire* regroupe aussi les dépenses au titre de la coopération militaire internationale et du maintien de la paix. Ce domaine enregistre une hausse de dépenses de 27 millions par rapport à l'année précédente. Cette hausse est liée à la particularité qui caractérise la comptabilisation des contributions obligatoires à l'ONU: ainsi, tous les trois ans, la Confédération ne verse, la dernière année (2009), que les contributions dues pour six mois; elle verse en revanche, la première année (2010), les contributions dues pour une période de 18 mois. Abstraction faite de cette hausse, les dépenses de la défense nationale militaire augmentent, au total, de 290 millions.

Cette progression est liée principalement aux facteurs suivants:

- Dépenses d'armement (+ 263 mio): grâce au plafonnement des dépenses de l'armée, des moyens financiers nettement

plus importants que les années précédentes sont disponibles en 2010 pour des achats d'armement. En comparaison avec 2007 et 2008, l'augmentation est toutefois de 50 à 100 millions moins élevée qu'en comparaison avec 2009, car les besoins supplémentaires requis pour les dépenses d'exploitation ont été couverts à charge du matériel d'armement.

- Matériel de remplacement et de maintenance (+ 60 mio): l'utilisation à grande échelle de systèmes complexes et le financement de matériel de remplacement et de maintenance manquant entraînent, comme l'année précédente, une nouvelle hausse de dépenses de 60 millions.
- Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks (- 72 mio): les adaptations aux nouvelles valeurs de référence (prix du baril et cours du dollar) pour l'acquisition de combustibles et de carburants et la suspension de la constitution de stocks de carburant entraînent une diminution des besoins d'investissement dans ce domaine.
- Les quelque 40 millions supplémentaires restants sont essentiellement liés aux besoins accrus en matière de cotisations de l'employeur, de prestations de l'employeur et de mesures salariales (compensation du renchérissement).

En 2009, le rapport entre les dépenses d'exploitation (dépenses de personnel, de biens et services et de transfert, y c. cotisations de l'employeur) et les dépenses d'armement (dépenses d'armement à proprement parler et d'investissement) était de 66% contre 34%. Suite à l'augmentation des dépenses mentionnées plus haut pour l'acquisition d'armement, le rapport s'améliore en 2010 en comparaison avec l'année précédente, passant ainsi de 62% contre 38%. Ce transfert en faveur des dépenses d'armement est toutefois dû non pas à une baisse des dépenses d'exploitation, comme prévu dans le Plan directeur de l'armée XXI, mais essentiellement à l'emploi de soldes de crédits en 2010.

25 Formation et recherche

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Formation et recherche	5 339	5 752	6 131	379	6,6
Part en % des dépenses ordinaires	9,4	9,7	10,1		
Formation professionnelle	573	630	704	74	11,8
Hautes écoles	1 655	1 793	1 857	63	3,5
Recherche fondamentale	2 038	2 167	2 355	187	8,6
Recherche appliquée	1 043	1 132	1 187	55	4,9
Autres tâches d'enseignement	30	29	29	-1	-2,5

Le groupe de tâches «Formation et recherche» enregistre une hausse de dépenses de 379 millions (+ 6,6%) par rapport à l'année précédente. 2 590 millions, soit environ 42 % des ressources, sont consacrés à la formation, contre 58 % à la recherche.

Délimitation entre le groupe de tâches et les crédits sollicités dans le message FRI: Le groupe de tâches «Formation et recherche» comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales (86 mio), les charges de loyer du domaine des EPF liés aux immeubles appartenant à la Confédération (ces charges de loyer sont assumées par la Confédération pour le domaine des EPF sans imputation au plafond des dépenses; 284 mio) et les crédits concernant notamment la recherche sectorielle et les charges de personnel (281 mio) ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. Par rapport à l'année précédente, ces crédits augmentent de 30 millions (+ 4,9 %). La croissance de ces dépenses est toutefois faussée par deux facteurs spéciaux: ainsi, les contributions obligatoires au CERN inscrites au budget 2009 étaient inférieures d'environ 31 millions au montant ordinaire en raison de la compensation d'avances versées par la Suisse. En outre, la réorganisation d'armasuisse, inscrite au titre de la recherche appliquée, engendre un recul de 8 millions par rapport à l'année précédente. Sans ces deux facteurs spéciaux, la croissance des dépenses atteint 7 millions (+ 1,2 %). La majeure partie (90 %) des crédits relevant de ce domaine fait cependant partie du message RFI. Ces crédits croissent de 6,7 % (347 mio) par rapport à l'année précédente. Ce taux est supérieur à l'augmentation moyenne de 6,2 % par an décidée par le Parlement dans le message FRI 2008-2011. Cet écart est dû au fait que l'augmentation n'a pas été répartie uniformément sur la période de contribution et qu'elle était inférieure à la moyenne entre 2008 et 2009 (+ 3,3 %).

La *formation professionnelle* affiche la croissance en pour cent la plus élevée au sein du groupe de tâches (+ 11,8 %; + 74 mio). Cette progression s'explique avant tout par la hausse des contributions forfaitaires accordées à la formation professionnelle (+ 10,8%; + 59 mio) ainsi que des contributions à des innovations et à des projets (+ 27%; + 14 mio). Cet engagement financier très important découle de la volonté de la Confédération de se rapprocher de la valeur de référence concernant la participation au financement des coûts de la formation professionnelle, qui est d'un quart des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Les contributions aux *établissements universitaires* croissent moins fortement (+ 3,5 %; + 63 mio) que l'ensemble du groupe de tâches. On observe cependant des tendances divergentes entre les différents postes. Les contributions aux hautes écoles spécialisées augmentent plus fortement que la moyenne (+ 9,3 %). Là aussi, la Confédération fournit d'importants efforts pour atteindre le niveau prévu par la loi d'un tiers des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine. Les contributions en faveur du domaine des EPF, destinées en majeure partie à la recherche fondamentale, affichent une hausse de 5,8 % (+ 31 mio). Cette hausse résulte en partie de la mise en oeuvre de la stratégie concernant le calcul de haute performance (stratégie du CSCS). Pour ce qui est des contributions aux hautes écoles cantonales, la progression est d'environ 9 millions (+ 1,2 %). Les contributions aux programmes européens d'éducation et de jeunesse enregistrent un recul (- 10 mio), lequel concerne uniquement la contribution obligatoire. En raison du retard pris dans les négociations avec l'UE, cette contribution obligatoire ne sera pas versée en 2009, ce qui explique la légère croissance des dépenses à ce titre en 2010. Etant donné que la contribution obligatoire ne sera pas non plus sollicitée en 2010 dans son montant total initialement prévu, un transfert de 11 millions a été effectué en faveur de la mise en oeuvre de la stratégie du CSCS.

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Par rapport à l'année précédente, les dépenses consacrées à la *recherche fondamentale* présentent la croissance la plus forte en valeur absolue (+ 187 mio; + 8,7 %). Elles comprennent notamment les contributions au Fonds national suisse (FNS) et à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), une partie des prestations destinées à l'Agence spatiale européenne (ESA) et environ 60 % de la contribution fédérale au domaine des EPF. On note une progression importante des dépenses au titre des contributions au FNS (+ 12,1 %; + 80 mio), au domaine des EPF (+ 5,8 %; + 69 mio) et au CERN (+ 31 mio). En ce qui concerne le FNS, le Conseil fédéral entend continuer à promouvoir la recherche et, ainsi, à renforcer l'excellence et la compétitivité des chercheurs suisses, d'où la progression des dépenses en la matière. Le FNS utilise les ressources supplémentaires pour renforcer l'encouragement de la recherche et l'indemnisation des frais indirects de la recherche (subsides overhead). Comme il est dit plus haut, la contribution 2009 au CERN a été inférieure de 31 millions à celle des années précédentes en raison de la compensation des avances versées par la Confédération.

Relèvent notamment de la *recherche appliquée* les ressources financières de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), une partie des dépenses du domaine des EPF et de l'ESA, les dépenses des stations de recherche agronomique ainsi que 90 % du financement des programmes-cadres de recherche de l'UE. En comparaison avec les autres domaines du groupe de tâches, la recherche appliquée présente une croissance inférieure à la moyenne (+ 4,9%; + 55 mio). La plus forte progression concerne les contributions aux programmes de recherche de l'UE (+ 11,5%; + 32 mio), au domaine des EPF (+ 5,8%; + 17 mio) et à la Commission pour la technologie et l'innovation, CTI (+ 8%; + 10 mio). Les dépenses augmentent également pour la coopération scientifique bilatérale (+ 31,6%; + 3 mio) et pour les

contributions à l'Installation européenne de rayonnement X cohérent, European XFEL (+ 24,4%; + 1 mio). En revanche, l'enveloppe budgétaire du domaine de compétence S+T d'armasuisse diminue de 8 millions en raison d'une réorganisation et d'un transfert de groupes de produits.

Les *autres tâches d'enseignement* affichent un recul de 0,7 million (- 2,5%) en raison de la baisse des contributions aux programmes européens d'éducation et de jeunesse. Comme il est dit plus haut, ce recul s'explique par le retard concernant la participation intégrale de la Suisse à ces programmes, les moyens prévus à ce titre étant par conséquent affectés à la mise en oeuvre de la stratégie du CSCS.

26 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2009	
	2008	2009	2010	val. abs.	%
Agriculture et alimentation	3 551	3 721	3 702	-19	-0,5
Part en % des dépenses ordinaires	6,3	6,3	6,1		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	279	283	281	-3	-0,9
Production et ventes	611	539	492	-46	-8,6
Paiements directs	2 546	2 786	2 813	28	1,0
Autres dépenses	115	113	115	2	1,7

Les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation diminuent de 19 millions (- 0,5 %) par rapport à l'année précédente. Les dépenses supplémentaires de 28 millions enregistrées au niveau des paiements directs sont plus que compensées par une réduction des dépenses en matière de soutien du marché (économie laitière et animale, production végétale, ainsi que subventions à l'exportation [«Schoggi-Gesetz»]).

Depuis le 1er janvier 2000, date de l'entrée en vigueur de la politique agricole 2002, la plus grande part des dépenses agricoles est gérée via trois plafonds de dépenses (enveloppes budgétaires) établis selon les dispositions de la loi sur l'agriculture (LAg). A travers ses décisions relatives à l'évolution future de la politique agricole (PA 2011), le Parlement a adopté trois enveloppes budgétaires pour les années 2008 à 2011. Ces enveloppes se montent à 13 652 millions au total: «Amélioration des bases de production et mesures sociales» (739 mio), «Production et ventes» (1 885 mio) et «Paiements directs» (11 028 mio).

Plus de 75 % des dépenses en faveur de l'agriculture (2813 mio) concernent les *paiements directs* généraux ou écologiques, suite à la réallocation progressive de moyens financiers utilisés précédemment pour le soutien du marché, liée à la PA 2011. La majeure partie des ces fonds sont versés aux exploitations agricoles sous la forme de paiements directs généraux, d'où des dépenses de 2213 millions. Les 600 millions restants sont alloués au titre des paiements directs écologiques.

En matière de *soutien du marché*, les dépenses sont consacrées aux mesures de promotion des ventes, à l'économie laitière et animale, à la production végétale et aux contributions à l'exportation de produits agricoles transformés. Les dépenses de cette catégorie, qui diminuent de 46 millions par rapport au budget 2009 (- 9 %), représentent encore un peu plus de 13 % des dé-

penses en faveur de l'agriculture. La diminution résulte principalement du transfert de moyens financiers de l'économie laitière et de la production végétale vers les paiements directs, en rapport avec la PA 2011. Les dépenses consacrées à l'économie laitière diminuent de 11 millions par rapport à l'année précédente et passent à 274 millions. Conformément aux décisions du Parlement concernant la politique agricole 2011, les mesures de soutien du prix du lait sont appliquées, à partir de 2009, non plus sous la forme d'aides accordées en Suisse et d'aides à l'exportation, mais sous celle de suppléments pour le lait transformé en fromage et l'affouragement sans ensilage. Les dépenses destinées à la production végétale diminuent de 27 millions par rapport à l'année précédente, du fait de la PA 2011.

Les dépenses en matière d'*amélioration des bases de production et de mesures sociales* diminuent de quelque 3 millions au total par rapport au budget 2009, l'évolution n'étant toutefois pas identique dans ces deux domaines. En ce qui concerne les améliorations des bases de production, les dépenses - consacrées en premier lieu aux améliorations des structures, aux crédits d'investissement et aux mesures en matière de production végétale et animale - augmentent de 2 millions par rapport au budget de l'année précédente, du fait de la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. En revanche, les dépenses au titre des mesures sociales diminuent de quelque 5 millions, suite au recul des charges en matière d'allocations familiales dans l'agriculture.

En ce qui concerne les *autres dépenses*, qui ne sont pas gérées par le biais des enveloppes budgétaires agricoles, des dépenses supplémentaires de quelque 2 millions sont budgétisées pour l'administration. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse des charges en matière de conseil et de travaux d'exécution et de contrôle.

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 394	2 630	2 761	131	5,0
Part en % des dépenses ordinaires	4,2	4,5	4,6		
Relations politiques	645	697	764	67	9,6
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 642	1 717	1 765	47	2,7
Relations économiques	86	83	76	-7	-7,9
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	21	132	156	23	17,4

Le secteur des *relations politiques* représente 28% des dépenses de ce domaine. Il recouvre notamment le réseau diplomatique et consulaire suisse, diverses contributions aux organisations internationales (Organisations des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, etc.), la politique d'Etat hôte, la promotion de la paix et la sécurité ainsi que d'autres contributions telles que celle aux émissions de la SSR pour l'étranger. Les charges de ce secteur s'accroissent de près de 67 millions. Cette évolution s'explique notamment par des besoins supplémentaires de 14 millions pour la contribution obligatoire à l'ONU, dont seulement un tiers est enregistré dans ce secteur, 9 millions pour les travaux de rénovation du Centre William Rappard à Genève - siège de l'OMC - et un peu plus de 7 millions pour l'opération Atalanta.

Le secteur de *l'aide aux pays en développement (pays du Sud et de l'Est)* représente près de 64 % des charges de ce domaine. Ce secteur rassemble la coopération technique et financière, l'aide humanitaire, la coopération économique au développement, la participation aux banques régionales de développement, les contributions aux organisations internationales du développement ainsi que le soutien aux pays de l'Est reconnu en tant que tel par le comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par rapport au budget 2009, ce secteur connaît une hausse de 2,8% (+ 47 mio). Cette hausse reflète l'importance que la Confédération place dans ses programmes de lutte contre la pauvreté et les moyens additionnels investis pour augmenter sa contribution. Plus de la moitié de celle-ci, soit 25 millions, est la conséquence de la décision relative à une participation suisse

aux réapprovisionnements des ressources de l'Association internationale de développement (filiale de la banque mondiale), aux Fonds africain pour le développement et aux Fonds asiatique pour le développement. Cette participation inclut également une contribution au désendettement multilatéral. Compte tenu d'estimations internes, l'aide publique au développement devrait atteindre près de 0,46% du revenu national brut.

Le secteur des *relations économiques* contribue pour un peu moins de 3 % aux charges du domaine. Il comprend principalement les contributions aux organisations internationales du domaine économique, dont notamment l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (PAM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans leur ensemble, les charges de ce secteur reculent de 0,6% par rapport au budget précédent. L'origine de cette diminution est la conséquence de la fin du financement en 2009 des 32 millions de droits de tirages (env. 70 mio. de frs.) en 10 tranches.

Le secteur de *l'aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'UE*, qui représente 5 % des charges du domaine, comprend l'aide aux pays en transition ainsi que la contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie (cohésion). Au regard du budget de l'année précédente, les charges prévues pour ce secteur augmentent de près de 23 millions. La totalité de cette augmentation concerne les moyens affectés à la cohésion.

28 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Autres groupes de tâches	4 814	5 241	5 764	523	10,0
Part en % des dépenses ordinaires	8,5	8,9	9,5		
Conditions institutionnelles et financières	2 273	2 492	2 549	57	2,3
Ordre et sécurité publique	836	950	980	31	3,2
Culture et loisirs	429	413	442	28	6,9
Santé	220	214	218	4	1,7
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	651	738	982	245	33,2
Economie	405	434	593	159	36,5

Les dépenses des six autres groupes de tâches de la Confédération se montent à quelque 9,5% du total des dépenses. Elles augmentent de 523 millions, soit de 10,0% par rapport au budget 2009. Cette croissance supérieure à la moyenne s'explique principalement par le premier remboursement de la taxe d'incitation sur le CO₂, par l'autonomisation du Musée national suisse, ainsi que par diverses mesures prévues dans le cadre de la troisième phase de stabilisation conjoncturelle. Abstraction faite de ces effets, la croissance affiche une valeur de 2,6%, comparable à la croissance moyenne du budget global.

Les dépenses du groupe de tâches *Conditions institutionnelles et financières* progressent de 57 millions (+ 2,3%) par rapport à l'année précédente. Quelque 12 millions de cette hausse reviennent au domaine de la conduite du département, où des charges supplémentaires sont notamment enregistrées au niveau du personnel et du domaine TIC. Les dépenses augmentent de 21 millions au total dans le domaine des impôts et des taxes, avant tout en raison de l'achat de nouveaux appareils de saisie RPLP (+ 9 mio) et du développement des TI (INSIEME) à l'Administration fédérale des contributions (+ 4 mio). La hausse des dépenses résulte à hauteur de quelque 15 millions de la réalisation de divers projets, parmi lesquels il convient de mentionner en particulier des investissements en matière de météorologie (+ 7 mio), de topographie (+ 4 mio) et de recensement 2010 de la population (+ 3 mio).

Le groupe de tâches *Ordre et sécurité publique* affiche une croissance des dépenses de 31 millions, soit de 3,2%. Cette hausse revient à raison d'un tiers à chacun des domaines suivants: services de police et poursuite pénale, contrôles à la frontière et tribunaux fédéraux. En ce qui concerne les tâches des services de police et de poursuite pénale, les contributions aux tâches extraordinaires de protection incombant aux cantons et aux villes (+ 3 mio) et les subventions d'exploitation aux établissements d'éducation (+ 3 mio) portent sur des montants importants, il en va de même pour l'achat des nouveaux appareils de saisie RPLP (+ 5 mio) dans le cas des contrôles aux frontières. Dans le cas du Tribunal fédéral, une augmentation des coûts de 10 millions est prévue, dont un peu plus de 5 millions sont destinés au passage à une nouvelle plate-forme informatique.

Les dépenses consacrées au domaine *Culture et loisirs* augmentent de 28 millions (+ 6,9%). Cette augmentation s'explique dans une large mesure (+ 20 mio) par l'autonomisation du Musée national

suisse (MNS) et par l'imputation des frais de loyer qui en résulte. Du fait de cette autonomisation, l'imputation des prestations est remplacée par une contribution aux loyers qui figure désormais dans l'évaluation par groupes de tâches. Comme des recettes du même montant sont enregistrées au niveau de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, ces dépenses sont neutres du point de vue du solde budgétaire de la Confédération. En ce qui concerne le sport, l'extension de l'âge Jeunesse+Sport aux enfants de cinq à dix ans entraîne une hausse des dépenses de quelque 7 millions.

Dans le domaine de la *santé*, les dépenses croissent de manière inférieure à la moyenne, soit de 1,6% (+ 4 mio). La hausse des coûts de 1 million enregistrée au niveau de la santé animale est compensée intégralement dans le domaine Agriculture et alimentation. Les augmentations des coûts en matière de sécurité alimentaire (+ 2 mio) sont liées à divers projets visant à améliorer l'étiquetage et la surveillance des denrées alimentaires.

Les dépenses consacrées au domaine *Protection de l'environnement et aménagement du territoire* augmentent fortement, à savoir de 245 millions (+ 33,2%), principalement en raison du premier remboursement de la taxe CO₂ sur les combustibles (+ 218 mio) et des effets de base du remboursement de la taxe sur les COV (+ 9 mio). Sans ces effets, la croissance atteint 3,6% dans ce domaine. Cela découle essentiellement de l'échéance de délais de dépôt de projets en matière de protection contre le bruit, qui se traduit par un accroissement des demandes auprès des cantons (+ 21 mio). Les dépenses supplémentaires en matière de protection contre les crues sont en partie compensées par l'achèvement des travaux d'élimination des dégâts causés par les intempéries de 2005 dans le canton d'Obwald.

Dans le domaine de l'*économie*, les dépenses s'accroissent de 159 mio (+ 36,5%), principalement en raison de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ décidée par le Parlement, destinée à l'extension du programme d'assainissement de bâtiments (+ 100 mio). Diverses mesures prises dans le cadre de la troisième phase de stabilisation conjoncturelle ont des effets allant dans le même sens. Ces mesures concernent notamment les domaines de la promotion des exportations (+ 23 mio) et de la promotion de la place économique (+ 17 mio pour la signature numérique), ainsi qu'une campagne de formation et de perfectionnement dans le domaine énergétique (+ 15 mio).

31 Nécessité de mesures supplémentaires

Face à la rapide détérioration de la conjoncture, le Conseil fédéral a arrêté, le 12 novembre 2008, une stratégie de stabilisation en plusieurs étapes et adopté une première phase de mesures. Une deuxième phase comportant des mesures supplémentaires a suivi le 11 février 2009 en raison de la nouvelle aggravation de la récession. Bien que les deux trains de mesures aient concerné le budget de l'année 2009, les objectifs du frein à l'endettement ont été respectés.

Le Conseil fédéral a adopté, le 29 mai 2009, un rapport faisant suite au postulat 08.3764 de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) destiné au Parlement, dans lequel il expose sa stratégie de stabilisation et détaille les trois objectifs suivants:

- éviter ou restreindre les décisions procycliques;
- endiguer la progression du chômage et
- poursuivre la politique de croissance et les mesures de promotion de la place économique.

Compte tenu des mauvaises perspectives économiques à l'été 2009, le Conseil fédéral a décidé, le 17 juin 2009, de lancer la troisième phase des mesures de stabilisation.

Il convient, d'une part, de stabiliser autant que faire se peut la conjoncture pour endiguer la progression du chômage, d'empêcher la formation d'un socle de chômage à un niveau élevé et de créer les conditions permettant, lorsque la relance interviendra, d'abaisser rapidement et notablement le taux de chômage. D'autre part, la Suisse doit être armée pour être en mesure de tirer pleinement profit de la prochaine reprise. Une politique de croissance durable et un endettement public modéré sont des préalables indispensables.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral a opté pour des mesures dans les domaines suivants:

- les instruments de l'assurance-chômage (AC) doivent être complétés pour lutter contre la hausse particulièrement forte attendue pour le chômage des jeunes et le chômage de longue durée (350 mio);
- des aides financières supplémentaires doivent être octroyées dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (25 mio) et de la promotion à l'étranger des réseaux industriels axés sur l'exportation (25 mio).

La deuxième mesure citée doit améliorer les conditions permettant à la Suisse de profiter pleinement de la reprise de l'économie mondiale lorsque celle-ci interviendra.

Vue d'ensemble des postes de dépenses

Mesure	mio CHF
Endiguer la progression du chômage/campagne de formation et de perfectionnement en matière d'énergie	350
Technologies de l'information et de la communication	25
Aide supplémentaire à la promotion à l'étranger des réseaux industriels axés sur l'exportation	25
Total	400

Parallèlement, différentes mesures ont déjà été arrêtées pour restreindre les effets accentuant la récession : premièrement, le Conseil fédéral a décidé, le 29 mai 2009, de verser pour 2010 une contribution spéciale unique de 200 millions de francs destinée à réduire les primes de l'assurance-maladie. Deuxièmement, le Parlement a décidé d'avancer à début 2010 l'entrée en vigueur de la réforme de la TVA, ce qui représentera une baisse des prélèvements de 150 millions de francs. Troisièmement, le pouvoir d'achat est préservé en 2010, puisque l'éventuelle augmentation de la TVA, qui doit bénéficier au financement de l'AI, est reportée à 2011.

Le Conseil fédéral a soumis au Parlement, pour la session d'automne 2009, un message relatif à une loi fédérale sur des mesures de stabilisation conjoncturelle limitées dans le temps dans les domaines du marché du travail et des technologies de l'information et de la communication. Il crée ainsi les bases légales relatives à l'exécution de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle.

32 Mesures dans le domaine du marché du travail

Aperçu des mesures dans le domaine du marché du travail

Mesures relatives au marché du travail	Nombre de participants	Durée en mois	Dépenses en mio CHF
Chômage des jeunes			
Mesures de formation pour les personnes sans emploi ayant terminé un apprentissage dans le cadre de la formation professionnelle initiale	min. 8000	max. 12	40
Soutien à l'entrée sur le marché du travail	2000	6	12
Stages au terme de l'apprentissage	4000	6	0
Armée en service long	350	10	0
Chômage de longue durée et arrivées en fin de droits			
Engagements de durée déterminée dans les réseaux d'emplois	7400	6	238
Engagements de durée déterminée pour des tâches spéciales	500	4.5	15
Qualification durant le chômage			
Formation continue pendant la réduction de l'horaire de travail	5000	2	30
Engagements dans des projets de recherche durant la réduction de l'horaire de travail			0
Qualification dans le domaine de l'énergie			
Développement du programme «energiewissen».			1
Formation continue et reconversion dans le domaine de l'énergie (programme passerelle)	max. 1400		14
Total			350

L'AC est bien préparée pour faire face aux périodes de récession «normales». En l'état actuel, la loi permet de réagir rapidement aux changements que subit le marché du travail et de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. L'AC prévoit, pour son budget 2010, 875 millions destinés aux mesures de qualification, de formation ainsi qu'aux mesures spéciales liées au marché du travail.

En raison de la flambée exceptionnelle du chômage et du risque de voir la récession s'accroître et surtout durer plus longtemps que prévu, il s'avère nécessaire d'élargir temporairement l'éventail des instruments de l'AC pour réagir de manière adaptée aux exigences du chômage des jeunes et du chômage de longue durée.

Le Conseil fédéral considère que les mesures supplémentaires doivent être organisées et financées hors du budget de l'AC, et ce pour deux raisons. Premièrement, la situation financière de l'AC est mauvaise. L'an prochain, les dettes de l'assurance dépasseront leur plafond légal, forçant ainsi le Conseil fédéral à déclarer une hausse des cotisations. Deuxièmement, le conflit d'objectifs entre la vocation de l'assurance, qui est d'axer ses mesures sur la réintégration rapide des chômeurs, et la nécessité d'occuper temporairement les personnes au chômage en raison du manque d'emplois dû à la récession fait aussi pencher la balance en faveur d'un financement de ces mesures supplémentaires par la Confédération.

Lutte contre le chômage des jeunes

Mesures de formation pour les personnes sans emploi ayant terminé leur apprentissage dans le cadre de la formation professionnelle initiale

L'aide financière accordée aux personnes sans emploi ayant terminé leur apprentissage dans le cadre de la formation professionnelle initiale pour des mesures de formation allant jusqu'à douze mois est une impulsion supplémentaire devant permettre à cette catégorie de personnes de surmonter intelligemment une période sans emploi. Les jeunes qui ont une formation professionnelle initiale peuvent par exemple décrocher un certificat reconnu en langues ou en informatique. Ces mesures sont conçues de manière à éviter autant que possible tout effet d'aubaine.

Soutien à l'entrée sur le marché du travail

Une aide financière doit être octroyée à l'employeur pour six mois au maximum, lorsque ce dernier engage, pour une durée indéterminée, des demandeurs d'emploi de moins de 30 ans ayant peu d'expérience professionnelle. Cette mesure doit permettre d'intégrer de jeunes chômeurs qui cherchent un emploi sans succès depuis au moins six mois et qui sont menacés de chômage de longue durée.

Maintien en emploi des jeunes qui terminent leur apprentissage et augmentation de l'offre de stages

La Confédération réagit à la situation tendue sur le marché de l'emploi – en particulier pour les jeunes adultes – et étoffe, temporairement et sous la houlette de l'Office fédéral du personnel (OFPER), l'offre en places d'apprentissages et de stages pour universitaires dans l'administration fédérale.

Dans le cadre du projet PONTE de l'OPPER, quelque 60 postes supplémentaires de durée déterminée seront créés pour les jeunes qui ont terminé un apprentissage à la Confédération et n'ont pas trouvé de solution au terme de leur formation professionnelle. L'OPPER prévoit par ailleurs d'augmenter de 380 actuellement à environ 450 le nombre de places de stage destinées aux universitaires et d'élargir l'offre des places d'apprentissage de 100 unités supplémentaires. La Confédération espère, par le biais de ces mesures dans le domaine du personnel, donner un signal à l'intention du marché de l'emploi et prêcher par l'exemple.

Promotion du service long à l'armée

Compte tenu de la situation économique actuelle, l'armée est prête, dans le cadre des prescriptions légales et des directives en matière d'effectifs, à porter dès maintenant le nombre de places pour militaires en service long à 3000 par an (+ 300 à 400 places). Les militaires en service long ont la possibilité de s'acquitter de leur service d'une traite, d'acquérir de l'expérience dans la conduite de personnes – pour autant que les conditions préalables soient remplies – pour entrer sur le marché du travail avec un décalage bienvenu. Les coûts moyens par militaire en service long s'élèvent à 34 fr. 90 par jour de service, ce qui correspond à ceux des autres recrues. Ces coûts ne comprennent pas les dépenses liées notamment au matériel et à l'habillement.

Aucun arrêté de dépenses particulier ne sera nécessaire pour le financement des deux dernières mesures.

Lutte contre le chômage de longue durée

Engagements de durée déterminée dans les réseaux d'emplois pour des missions auprès d'organisations à but non lucratif

Les réseaux d'emplois ont déjà fait leurs preuves dans les années 90. Il s'agit d'organisations qui placent les demandeurs d'emploi dans des postes de durée limitée. Ces réseaux d'emplois doivent à nouveau être utilisés afin de placer des chômeurs pour des engagements de durée déterminée. Grâce à ces postes, les personnes au chômage peuvent rester actives sur le marché du travail tout en utilisant moins rapidement leurs indemnités journalières de l'AC. Ces postes doivent également ouvrir des perspectives sur le marché du travail. Ces engagements peuvent ainsi se faire dans un domaine professionnel où le participant pourra acquérir une expérience utile ou encore établir des contacts.

La durée de ce type d'engagement doit être limitée à six mois. Les coûts d'organisation des réseaux d'emplois ainsi que les salaires usuels du lieu et de la branche sont cofinancés dans le cadre de la troisième phase des mesures de stabilisation. Une participation financière peut être demandée aux organisations. L'exécution du service civil devra cependant être assurée.

Engagements de durée déterminée pour des tâches spéciales dans des organisations à but non lucratif

Pour les tâches spéciales, les personnes au chômage doivent être engagées pour une durée déterminée aux conditions usuelles du lieu et de la branche en matière de salaire. Les chômeurs doivent être engagés en groupe pour la réalisation de ces tâches. Diverses organisations des domaines du tourisme, de la nature, de la jeunesse et des sports ont été contactées dans le cadre d'une analyse

préalable. Ces domaines ont besoin de tels engagements. Les objectifs, la structure ainsi que le cadre général de ces engagements sont les mêmes que pour les réseaux d'emplois. Une participation financière peut être demandée aux organisations. Là aussi il faudra veiller à ce que l'exécution du service civil soit assurée.

Mesures de qualification

Formation continue pendant la réduction de l'horaire de travail

Les entreprises ont la possibilité d'organiser une formation continue pendant les périodes de réduction de l'horaire de travail pour les employés concernés. Il peut s'agir au premier chef de cours de langue, mais aussi de cours spécialisés (par exemple sur les nouveaux développements techniques, l'utilisation des nouveaux matériaux, la prévention des accidents, etc.). La possibilité existe déjà, mais il faut l'exploiter davantage. Désormais, la Confédération prend temporairement à sa charge une partie des coûts de formation continue pendant la réduction de l'horaire de travail. Dans ce cadre, les montants ne sont pas versés directement aux collaborateurs, mais à l'entreprise (comme pour l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail). En s'associant au besoin avec les associations professionnelles, les employeurs devraient aussi pouvoir solliciter un cofinancement de ces mesures de qualification dans le cadre de la troisième phase des mesures de stabilisation.

Parallèlement à cet encouragement de la formation continue, il est prévu de ne pas appliquer l'art.35, al.1bis, LACI pendant la durée d'application de la loi. Au cours de cette période, la perte de travail peut dépasser 85 % de l'horaire de travail normal de l'entreprise pendant plus de quatre mois

Campagne de formation et de perfectionnement dans le secteur de l'énergie

Grâce au programme d'assainissement des bâtiments en cours et au nombre croissant d'installations de chauffage et de chauffe-eau faisant appel aux énergies renouvelables, le manque de personnel qualifié se fait sentir de façon accrue dans le secteur de l'installation, au niveau des artisans (toiture, murs et fenêtres) et dans les professions de planification directement concernées (bureaux d'ingénieurs, etc.). Si les campagnes de recrutement menées auprès des jeunes en fin de scolarité pour promouvoir ces métiers et la création de nouvelles places d'apprentissage sont en partie engagées, il faudra plusieurs années pour qu'elles aient un impact. Des résultats plus rapides peuvent toutefois être obtenus lorsque des professionnels de domaines d'activités proches de la branche se reconvertissent dans le secteur de l'énergie ou du bâtiment. Il faut lancer à cet effet une initiative de perfectionnement et de reconversion à grande échelle. Dans le cadre de ce «programme passerelle», la Confédération doit pouvoir, d'une part, financer la formation requise, y compris les moyens didactiques, et, d'autre part, verser des contributions financières à des entreprises qui emploient du personnel en reconversion. Parallèlement, il importe de renforcer ponctuellement le programme pluriannuel «energiewissen.ch», lancé en 2009. La mise en œuvre de la campagne de reconversion requiert une étroite collaboration avec les interprofessions. Ces efforts contribuent, conformément à la stratégie énergétique du Conseil fédéral, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables.

33 Aide financière pour l'achat de cartes SuisseID

Dans le cadre de sa politique de promotion de la croissance, le Conseil fédéral veut exploiter la durée de la crise pour préparer les structures de sorte qu'elles soutiennent l'économie de manière optimale lorsque la reprise interviendra. Il estime qu'il convient d'agir en particulier au niveau de l'encouragement et de la mise à disposition des fondamentaux nécessaires au bon fonctionnement et à la fiabilité d'un espace économique électronique. Sont concernés au premier chef:

- le développement de la signature numérique estampillée «SuisseID» comme mode d'authentification sécurisé des transactions d'affaires et des relations avec l'administration, y compris les mesures de promotion des ventes;
- les mesures d'accompagnement afin de promouvoir l'espace économique électronique (projets pilotes, diffusion du numéro d'identification des entreprises [UID], habilitation des acteurs et harmonisation du certificat électronique de fonction, financement initial de projets prioritaires s'inscrivant dans la stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration).

25 millions de francs au total doivent être affectés à ces mesures dans le budget 2010 au titre de la troisième phase.

Une preuve d'identité électronique sécurisée est une condition indispensable pour la réussite du commerce électronique.

Une carte estampillée «SuisseID» avec signature numérique (comme jusqu'ici) et une preuve d'identité électronique sécurisée à y adjoindre doit être mise au point en collaboration avec les fournisseurs de cartes de signature conformes aux dispositions de la SCSE. Cette carte sera distribuée dès 2010 par les fournisseurs habituels. La Confédération va encourager la vente de ces cartes durant la phase de lancement (en 2010) et contribuer par là même, parallèlement à d'autres mesures, à ce que ce produit s'impose sur le marché.

34 Aide supplémentaire à la promotion à l'étranger des réseaux industriels axés sur l'exportation

Compte tenu du fait qu'une grande partie des PME suisses, souvent très petites mais aussi très novatrices, ne sont quasiment pas organisées par branche, les dépenses induites par l'internationalisation, la prospection des marchés et la présentation de leurs produits s'avèrent souvent trop lourdes à assumer. Le regroupement sous un même toit, au sein de plateformes de promotion des exportations, permet à ces entreprises de s'ouvrir de nouveaux marchés.

La planification des activités de marketing procède d'une stratégie claire consistant pour la Suisse à se faire connaître et à se

profiler dans une première étape en qualité d'exportatrice pour une certaine branche. Dans une seconde étape, les plateformes doivent pouvoir bénéficier d'un large soutien en communiquant leurs objectifs et en gagnant de nouveaux membres au moyen de participation à des foires, de séminaires spécialisés, de publications, de voyages de délégations et de missions d'appariement (matchmaking).

L'Osec fournit une aide organisationnelle en matière de mise en place et d'exploitation de structures et de commercialisation et mise en réseau des plateformes de promotion des exportations. 25 millions doivent être affectés à ces mesures dans le budget 2010 au titre de la troisième phase. Le choix final des branches et leur délimitation s'effectueront sur la base de l'analyse des potentiels et des besoins.

Les domaines suivants sont prioritaires selon une analyse préliminaire relative à la création de plateformes de promotion des exportations: technologies de l'environnement et énergies renouvelables, santé et sciences de la vie, architecture, design/design industriel et engineering, fournisseurs automobiles et infrastructures. A l'issue du financement initial intervenant durant la phase de démarrage, les plateformes devront rapidement prouver leur viabilité. Au-delà de cette phase de lancement, les plateformes continueront d'être soutenues pendant deux à trois ans sur les plans de l'organisation et du marketing dans le cadre du crédit ordinaire de promotion des exportations.

35 Conséquences économiques des mesures de stabilisation

Les mesures prises dans le domaine du marché du travail atténuent l'impact de la crise pour les personnes les plus touchées.

- Les jeunes adultes doivent pouvoir prendre pied sur le marché du travail. Par ailleurs, leur intégration professionnelle évitera d'éventuels coûts sociaux.
- L'absence du marché du travail pendant une longue période pour cause de chômage rend la réinsertion plus difficile. Les mesures visent dès lors à maintenir les demandeurs d'emploi en contact avec la vie professionnelle.
- Les mesures de qualification permettent de développer les connaissances et les compétences des travailleurs (capital humain). Les perspectives de croissance seront ainsi plus importantes lorsque la reprise interviendra. Une qualification ciblée visant un poste donné est porteuse d'un grand potentiel. C'est particulièrement vrai pour les mesures de qualification dans le domaine énergétique, où les spécialistes sont très demandés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique.

Les mesures concernant le marché du travail pourront bénéficier à plus de 28 000 personnes en 2010. Ces mesures contribuent aussi à soutenir la consommation.

Dans l'industrie d'exportation, des concentrations ciblées d'entreprises tournées vers l'international et, en partie du moins, de taille modeste, permettront de réaliser des économies d'échelle et donc de diffuser aussi bien les produits que le savoir-faire.

L'impulsion donnée dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en vue de l'introduction de la signature et de l'identification numériques peut déboucher à terme sur un allègement administratif.

Les mesures de stabilisation conjoncturelle auront un effet positif sur les cantons et les communes. D'une part, les cantons et les communes profiteront des mesures et de la stabilisation de l'économie qu'elles induisent. D'autre part, les offices régionaux de placement seront moins sollicités puisque les mesures de stabilisation feront qu'il y aura moins de personnes au chômage ayant besoin du soutien et des services de placement de ces offices.

Le scénario conjoncturel retenu pour l'établissement du budget correspond aux prévisions conjoncturelles de juin du Groupe d'experts de la Confédération. Il prévoit que la crise économique atteindra son point culminant en 2009, avec un recul de 2,7 % du produit intérieur brut réel, et que l'économie suisse renouera avec la croissance au deuxième semestre 2010, malgré un taux de croissance annuelle négatif de 0,4 %. Ce scénario de base se fonde sur l'hypothèse d'une évolution relativement robuste de la demande intérieure en comparaison avec la situation prévalant à l'étranger et sur une reprise de l'économie mondiale à partir de 2010.

Toutefois, une grande incertitude subsiste quant au déroulement et à la vigueur de la reprise attendue. Ainsi, l'évolution de l'économie mondiale jouera un rôle décisif pour la relance en Suisse. Ni une persistance de la récession, ni une reprise plus rapide de la croissance internationale, qui aurait des effets positifs pour la Suisse, ne peuvent être exclues. Les simulations effectuées dans le cadre de scénarios budgétaires permettent de tenir compte de ces incertitudes. L'Administration fédérale des finances a ainsi mis au point deux scénarios macroéconomiques – un scénario pessimiste et un scénario optimiste – et calculé leurs effets sur le budget de la Confédération.

Scénario pessimiste

Le scénario pessimiste part de l'hypothèse que les dépenses de consommation privée reculeront fortement en raison d'une évolution défavorable des revenus et du marché de l'emploi. Il prévoit en outre que la reprise attendue se fera attendre chez les principaux partenaires commerciaux de la Suisse. Un tel scénario se traduirait par une perte supplémentaire de croissance réelle de quelque 3 % (années 2009 et 2010 cumulées). Une légère reprise économique ne se dessinerait pas avant 2011.

Le calcul des effets de ce scénario sur les finances fédérales montre qu'il faudrait s'attendre à une diminution supplémentaire des recettes de 1,5 milliard en 2010. En raison du recul de la performance économique, le facteur conjoncturel s'accroîtrait sensiblement. Le déficit conjoncturel autorisé augmenterait d'environ 1,2 milliard avec, pour conséquence, un résultat financier négatif de 3,7 milliards. Parallèlement, le budget enregistrerait des allègements, principalement en raison d'une diminution des parts de tiers aux recettes de la Confédération. Combinés à un déficit conjoncturel en hausse, ces allègements compenseraient à peu près les diminutions supplémentaires de recettes. Les résultats montrent donc qu'aucune correction supplémentaire ne serait nécessaire pour l'année budgétaire, même dans le cadre d'un scénario pessimiste.

Scénario optimiste

Le scénario budgétaire optimiste part de l'hypothèse que les mesures conjoncturelles prises dans le monde entier porteront rapidement leurs fruits et que la crise financière n'aura pas d'autres effets négatifs sur l'économie réelle. Par conséquent, une reprise vigoureuse de l'économie est attendue à l'échelle mondiale, avec des retombées positives pour la Suisse. La demande de produits d'exportation connaît une forte hausse et les investissements privés évoluent de manière très favorable. La croissance économique réelle pourrait alors atteindre plus de 0,5 % en 2010.

Même avec ce scénario, le solde structurel resterait quasiment inchangé en 2010. L'évolution favorable conjoncturelle entraînerait certes une augmentation des recettes de 800 millions, mais le facteur conjoncturel diminuerait en conséquence et le déficit autorisé serait réduit d'environ 600 millions. La marge de manœuvre restante serait toutefois quasiment épuisée en raison des dépenses supplémentaires liées aux parts de tiers aux recettes.

Les deux scénarios budgétaires montrent que le frein à l'endettement est adapté à la conjoncture: les variations de la situation conjoncturelle n'ont que des effets très limités sur le solde structurel. Ainsi, malgré une diminution des recettes, des mesures d'économies ne seraient pas nécessaires en 2010, même dans le cas d'une nouvelle détérioration de la conjoncture. A l'inverse, une reprise anticipée n'autoriserait aucunement des dépenses supplémentaires. Grâce à ce mécanisme, le budget de la Confédération peut déployer librement son effet de stabilisateur automatique.

Cette conclusion n'est toutefois pas valable pour les années du plan financier. Tandis que le budget est principalement marqué par l'évolution conjoncturelle à court terme, l'équilibre des finances fédérales au cours de la période du plan financier dépend essentiellement de l'évolution de l'économie à moyen terme. Le facteur déterminant porte sur la question de savoir si l'économie suisse atteindra à nouveau son potentiel de production antérieur. Ces questions sont traitées dans un chapitre spécifique du tome 5.

Paramètres macroéconomiques
(Scénario de base et scénarios alternatifs; PIB réel)

En %	Budget 2009	Budget 2010	Plan financier 2011
Scénario optimiste	- 2,7	0,8	2,5
Scénario de base	- 2,7	- 0,4	1,5
Scénario pessimiste	- 3,8	- 2,2	0,4

51 Personnel

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Charges de personnel	4 501	4 802	4 969	167	3,5
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 396	4 705	4 858	153	3,2
Pouvoir législatif	64	70	71	1	1,6
Indemnités pour parlementaires	35	37	38	1	2,7
Charges de personnel ¹	29	32	32	0	0,3
Autres charges de personnel	–	–	–	–	–
Pouvoir judiciaire	119	136	138	2	1,5
Rétribution des juges fédéraux ¹	33	35	36	1	2,3
Charges de personnel ¹	85	100	100	0	-0,3
Autres charges de personnel	1	1	2	1	100,0
Pouvoir exécutif	4 138	4 337	4 374	37	0,9
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	1	1	0	11,1
Charges de personnel ¹	4 019	4 200	4 233	33	0,8
Charges de personnel, personnel local du DFAE ¹	50	60	63	3	5,7
Autres charges de personnel	65	73	73	0	-0,3
Crédits globaux et crédits spéciaux	67	103	205	102	98,8
Personnes incapables d'exercer activité lucrative ¹	–	12	12	0	0,0
Stagiaires des hautes écoles ¹	–	7	8	2	25,4
Personnes en formation ¹	–	13	15	2	13,8
Mesures salariales ²	–	0	39	39	–
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale ³	–	27	77	50	186,9
Prestations de l'employeur ⁴	67	44	53	9	20,4
Restructurations	7	59	71	12	20,0
Plan social	0	33	26	-7	-20,4
Préretraite	7	26	45	19	70,6
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	105	97	111	14	14,4
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée ¹	105	97	111	14	14,4
Dépenses de personnel	4 555	4 802	4 969	167	3,5

1 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

2 Budget 2010: mesures salariales budgétées provisoirement.

3 Compte 2008 budgétisation centralisée; budget 2009 réservé aux crédits budgétés de façon centralisée (après cession); budget 2010 réservé aux mesures salariales, aux crédits budgétés de façon centralisée et à la compensation des cotisations de l'employeur en cas de différences d'âge (avant cession).

4 Rentes transitoires OPRA (O régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers) selon l'art. 88i OPers, prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, accidents et invalidité professionnels et anciennes affaires de la CFP (risques de procès).

Aperçu

Les charges de personnel sont subdivisées selon les trois pouvoirs étatiques. A ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux, qui sont budgétisés et gérés de manière centralisée à l'Office fédéral du personnel (OFPER). Par rapport au budget 2009, les charges de personnel augmentent de 167 millions (+ 3,5 %). Cette augmentation concernant essentiellement le pouvoir exécutif ainsi que les crédits globaux et spéciaux.

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif augmentent de 1 million suite à l'augmentation des indemnités versées aux parlementaires.

Pouvoir judiciaire

La rétribution des juges et les autres charges de personnel du pouvoir judiciaire augmentent l'une et l'autre de 1 million par rapport à l'année précédente.

Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif, déterminantes pour la gestion par les coûts, augmentent de 37 millions (+ 0,9 %) par rapport au budget 2009. Cette augmentation est une valeur nette résultant d'une augmentation de dépenses de 69 millions et d'une diminution de 33 millions.

Les besoins supplémentaires résultent de hausses d'effectifs, qui concernent principalement le domaine de l'asile (14,5 mio) et le DDPS (16,5 mio), le domaine GMEB en raison de transferts

de ressources entre enveloppes budgétaires (24 mio) et, dans une moindre mesure, tous les départements pour lesquels des hausses ont été décidées dans le cadre de l'évaluation globale des ressources en matière de personnel (14,5 mio).

Le transfert du Musée national (DFI) dans le troisième cercle entraîne une diminution de charges de personnel de quelque 15 millions. S'y ajoute une diminution des dépenses pour le personnel temporaire (5 mio) et pour les cotisations de l'employeur, comptabilisées de manière décentralisée (12 mio).

Crédits globaux et crédits spéciaux

Stagiaires universitaires et apprentis

Dans le budget 2010, le crédit destiné aux stagiaires universitaires et aux apprentis s'accroît de 4 millions pour atteindre 23 millions au total. La Confédération réagit ainsi au chômage des jeunes en étendant, à titre temporaire, son offre de places d'apprentissage et de stages pour diplômés des hautes écoles sous l'égide de l'OPPER. Dans le cadre du projet PONTE, 60 places supplémentaires seront créées provisoirement pour des personnes qui, après avoir terminé leur apprentissage à la Confédération, n'ont pas encore trouvé d'emploi à l'issue de leur formation professionnelle. Il est en outre prévu d'augmenter le nombre des places de stages pour diplômés des hautes écoles de 380 à 450 et de proposer 100 places d'apprentissage supplémentaires. Par ces mesures, la Confédération entend donner le ton en matière de politique de l'emploi et donner l'exemple dans la lutte contre le chômage des jeunes.

Mesures salariales

Lors des discussions salariales du 12 juin 2009, la Confédération a annoncé aux représentants des associations du personnel une pleine compensation du renchérissement pour 2010. Un montant de 19 millions est inscrit au budget à cet effet, ce qui correspond à une compensation de 0,5 %.

En décembre 2008, le Conseil fédéral a décidé de modifier les modèles d'horaires de travail. Cette modification vise à réduire les provisions élevées en soldes de vacances et en heures supplémentaires. Cet objectif sera atteint pour l'essentiel grâce à l'introduction généralisée, pour les cadres, de l'horaire de travail fondé sur la confiance et au versement en espèces des primes de fidélité. Un montant supplémentaire de 20 millions est prévu pour

la mise en œuvre de ces mesures. Les coûts effectifs budgétisés s'élèvent toutefois à 35 millions. Un montant de 15 millions doit donc être financé par les départements par le biais des crédits de personnel existants.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur croissent, au total, de 40 millions (cf. tome 1, ch. 62/10). Cette croissance est notamment liée à la rétribution du personnel (mesures salariales et augmentations de postes).

Prestations de l'employeur

Les prestations de l'employeur augmentent de 9 millions par rapport au budget 2009. Cette augmentation résulte, pour l'essentiel, de l'augmentation des risques de procès en suspens (3 mio) et des rentes transitoires selon l'art. 88, let. f, OPers (3 mio). S'y ajoute une augmentation de 3 millions au titre des prestations de préretraite destinées au personnel de catégories déterminées selon l'art. 33 OPers.

Restructurations

Les coûts liés aux plans sociaux diminuent de 7 millions en raison de la suspension des réductions d'effectifs au DDPS. En revanche, les dépenses concernant les prestations de préretraite selon l'art. 34 OPers augmentent de 19 millions. Cette augmentation découle du changement de système dans le domaine de la retraite anticipée de catégories de personnel déterminées. La forte diminution des coûts en 2008 n'était qu'un phénomène passager. Les dépenses requises dans le cadre du nouveau régime augmenteront à nouveau de manière continue au cours des trois prochaines années, avant de se stabiliser à partir de 2011. Cette stabilisation s'explique par le fait que trois classes d'âge entières bénéficieront pour la première fois du nouveau régime de préretraite.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services augmentent de 14 millions (+ 14,4 %) dans le budget 2010. Sur ce montant, quelque 10 millions concernent la collaboration au développement au sein du DFAE (DDC). Les 4 millions restants résultent d'augmentations au sein du DFE (2,3 mio) et du DETEC (0,9 mio) ainsi que dans quelques autres postes budgétaires de moindre importance.

52 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette séparation permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE, et Base d'aide au commandement [BAC] du DDPS, qui fait partie du domaine de la défense) fournissent, en tant que centres de services, notamment des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale et, depuis la mise en œuvre du NMC, facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (imputation des prestations, IP, sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). En 2010, l'imputation des prestations porte sur un montant de 421 millions. Dans une moindre mesure, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) fournissent également des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (par ex. swissmedic, PUBLICA, fonds de compensation de l'AVS, Régie fédérale des alcools). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les fournisseurs de prestations TIC sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services et charges d'exploitation, dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières si les bénéficiaires sont externes à l'administration et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, la BAC est le principal fournisseur de prestations TIC (328 mio). Viennent ensuite l'OFIT (325 mio), le CSI DFJP (82 mio) et le CSI DFAE (37 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (15 mio). Par rapport au message concernant le dernier budget, les charges de la BAC ont considérablement augmenté, étant donné qu'elles comprennent désormais les amortissements sur les biens immobilisés de la BAC. Toutes les charges imputables à la BAC sont donc ainsi comptabilisées.

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir les prestations TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de prestations TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières des bénéficiaires de prestations représen-

tent en particulier des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

Les crédits TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.
- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) à titre de pilotage stratégique (Secrétariat général du DFF: réserve informatique de la Confédération, croissance TIC Confédération et projets transversaux).

Les chiffres présentés dans le tableau comprennent les éléments suivants:

- Charges: charges des bénéficiaires de prestations et des fournisseurs de prestations avec incidences financières et sans incidences financières et charges IP des bénéficiaires de prestations pour les prestations acquises au sein de l'administration fédérale, telles que les locations ou les fournitures de bureau.
- Revenus: revenus avec incidences financières générés par des prestations fournies à des tiers externes.
- Dépenses d'investissement: dépenses d'investissement de bénéficiaires de prestations et de fournisseurs de prestations.
- Dépenses: charges avec incidences financières et dépenses d'investissement.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations TIC (revenus IP) et les bénéficiaires de prestations TIC (charges IP) n'est pas présentée, vu que les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations et que ces charges seraient sinon prises en compte à double.

Les *revenus* avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques progressent de 7 millions (+ 43,8 %) par rapport à 2009, passant ainsi à 23 millions. Ces revenus sont obtenus par l'OFIT et le CSI DFJP, à travers des prestations fournies à des institutions proches de l'administration qui poursuivent un but d'intérêt public (par ex. swissmedic, fonds de compensation AVS, PUBLICA et Régie fédérale des alcools) et dans le cadre de mesures en rapport avec la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications. Cette progression est due à l'augmentation de la demande de la part de clients externes et au fait que l'OFIT fournit pour la première fois des prestations à swissmedic. Par ailleurs, l'estimation des recettes du CSI DFJP générées par la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications a été revue à la hausse à raison de 1 million sur la base des données empiriques des années précédentes.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus	28	16	23	7	43,8
Revenus de prestations informatiques	17	6	12	6	100,0
Autres revenus	11	10	11	1	10,0
Charges	874	1 056	1 114	58	5,5
Charges de pers. (seulement fournisseurs de prestations)	270	279	324	45	16,1
Charges de biens et services et charges d'exploit.	546	668	676	8	1,2
Matériel informatique	50	62	52	-10	-16,1
Logiciels	42	53	41	-12	-22,6
Informatique, exploitation/entretien	99	116	120	4	3,4
Développement informatique, conseil, prestations de service	192	275	295	20	7,3
Télécommunication	51	40	44	4	10,0
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations)	112	122	124	2	1,6
Amortissements	58	109	114	5	4,6
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	96	142	124	-18	-12,7
Investissements, systèmes informatiques	65	94	69	-25	-26,6
Investissement, logiciels	31	47	55	8	17,0
Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations)	-	1	-	-1	-100,0
Dépenses	824	990	1 021	31	3,1
Charges avec incidences financières	728	848	897	49	5,8
Dépenses d'investissement	96	142	124	-18	-12,7

Les *charges* budgétisées au titre des technologies de l'information et de la communication sont en hausse de 58 millions, soit de 5,5 %, par rapport au budget 2009. Cette hausse est due à raison de 21 millions aux fournisseurs de prestations et de 37 millions aux bénéficiaires de prestations. La part des charges TIC dans les charges de fonctionnement de la Confédération, qui était de 10,5 % dans le budget 2009, augmente à 11 % dans le budget 2010. 14 des 58 millions supplémentaires découlent de changements structurels d'ordre technique: les charges de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour les applications informatiques dans le domaine des routes nationales sont présentées depuis 2009 au titre de charges informatiques. En prévision du budget 2010, de nouvelles modifications dans le mode de comptabilisation ont été effectuées. Abstraction faite de ce facteur particulier, les charges croissent de 44 millions (+ 4,2 %). Cette croissance est imputable à des charges supplémentaires liées à des projets en cours et à de nouveaux projets informatiques:

- 8 millions pour la mise en oeuvre accélérée de la stratégie suisse en matière de cyberadministration (3^e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, sans les contributions pour le projet de signature électronique);
- 8 millions pour des projets du domaine Défense;
- 6 millions pour l'exploitation des applications et de l'infrastructure nécessaires à la mise en oeuvre de Schengen/Dublin et du passeport biométrique;

- 4 millions pour le projet d'architecture orientée service de la Confédération et 3 millions pour chacun des projets suivants: Go4Geo de swisstopo (infrastructure technique nécessaire à l'enregistrement de données géographique et à l'exploitation de services géographiques), INSIEME (projet de révision totale des applications spécialisées de l'AFC), Décompte des frais dans l'administration fédérale, Administration du secteur agricole et divers nouveaux projets de l'Office fédéral de la statistique.

Si l'on examine la croissance par *catégorie de charges*, on constate que les charges de personnel des fournisseurs de prestations ont augmenté de 45 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation de 8 millions et les amortissements de 5 millions.

La hausse de 45 millions pour les *charges de personnel* des fournisseurs de prestations s'explique par la création de nouveaux postes à l'OFIT (+ 23 mio), à la BAC (+ 16 mio) et au SCI DFJP (+ 5 mio). Ces charges supplémentaires sont compensées sur le plan interne par la transformation de mandats de conseillers en rapports de travail fixes, solution qui s'avère être la meilleur marché dans le cas considéré. Le CSI DFJP nécessite de nouveaux postes pour l'exploitation des applications et de l'infrastructure relatives à la mise en oeuvre de Schengen/Dublin et du passeport biométrique. Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* présentent des évolutions divergentes: les charges liées au développement de nouveaux projets (+ 20 mio), à l'explo-

tation (+ 4 mio) et à la télécommunication (+ 4 mio) ainsi que les charges de biens et services et les charges d'exploitation des fournisseurs de prestations (+ 2 mio) enregistrent une hausse, tandis que les charges pour le matériel informatique (- 10 mio) et les logiciels (- 12 mio) diminuent. Les principaux projets requérant des charges supplémentaires sont cités plus haut. Le recul des charges de matériel informatique concerne la BAC, dont les charges avaient atteint un point culminant au budget 2009 pour l'acquisition de matériel informatique lié au projet Bureautique de la Confédération. La diminution des charges pour les logiciels découle d'une modification du mode de comptabilisation à l'OFIT. Les *amortissements* augmentent de 5 millions. 2 millions supplémentaires sont sollicités par l'OFROU. Une augmentation de 2 millions est requise pour les amortissements de l'Office fédéral de la police concernant les projets passeport biométrique et Schengen/Dublin.

Les *dépenses d'investissement* diminuent de 18 millions (- 12,7 %) par rapport au budget 2009. Cette diminution est liée à deux facteurs divergents. D'un côté, les investissements concernant les systèmes informatiques fléchissent de 25 millions (- 12 mio pour le projet Schengen/Dublin, - 12 mio pour le domaine Défense). De l'autre, les investissements requis pour l'achat de logiciels enregistrent une hausse de 8 millions. De ce montant, 5 millions sont sollicités par l'OFROU (adaptation du mode de comptabilisation) et les 3 millions restants concernent des développements de logiciels destinés à divers offices. Les dépenses d'investissement, qui se montent à 124 millions au total, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 50 millions et les bénéficiaires de prestations à hauteur de 74 millions.

Les *dépenses* augmentent en tout de 31 millions et totalisent ainsi 1 021 millions. Elles comprennent les charges avec incidences financières (897 mio) et les dépenses d'investissement (124 mio). Les charges avec incidences financières s'obtiennent en déduisant des charges les charges sans incidences financières (amortissements de 114 mio) et les charges IP des fournisseurs de prestations (103 mio).

53 Trésorerie fédérale

La Trésorerie veille au bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération ainsi que de ses entreprises et de ses établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur les marchés monétaires et financiers. Les positions en dollars américains et en euros requises pour l'exercice budgétaire sont couvertes par le biais d'opérations à terme sur les marchés des devises. En vue de parer aux variations de ses liquidités, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées, placées de manière sûre et rentable.

En 2010, la Trésorerie devra couvrir les besoins suivants: 2,4 milliards sont sollicités pour couvrir le déficit du budget ordinaire. 0,4 milliard sont requis au titre de l'avance au fonds pour les grands projets ferroviaires et 0,4 milliard pour le premier versement au fonds d'infrastructure. Par ailleurs, le montant des prêts à l'AC doit être augmenté de 5 milliards. Ces besoins de paiements sont contrebalancés par de recettes extraordinaires (taxe sur le CO₂: 0,2 mrd; intérêts de l'emprunt à conversion obligatoire d'UBS: 0,6 mrd et Caisse d'épargne du personnel fédéral: 100 mio).

Des *besoins de financement nets* de quelque 7,3 milliards au total sont prévus pour 2010. Un excédent net d'environ 1,2 milliard avait encore été budgétisé pour 2009. La Trésorerie fédérale empruntera les fonds requis sur les marchés monétaires et financiers. Les emprunts et les créances comptables à court terme sont les principaux instruments utilisés pour récolter des fonds. En ce qui concerne les emprunts, il est prévu d'emprunter un montant net de 1,8 milliard. Les dettes échues pour un montant total de 8,7 milliards requièrent, en 2010, de nouvelles émissions à hauteur de 10,5 milliards. A fin 2010, le montant des emprunts non remboursés atteindra ainsi environ 90 milliards. Le montant attendu pour fin 2010 au titre des créances comptables à court terme est de 17,3 milliards. Les éventuels besoins et variations à court terme des moyens de trésorerie sont couverts dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités, assurée par le biais de crédits et de placements à court terme. Par sa présence régulière sur le marché suisse des capitaux, la Confédération contribue à assurer également pour l'avenir une liquidité du marché suffisante dans le segment des emprunts fédéraux. Sur le marché des capitaux, le rendement des emprunts fédéraux sert de valeur de référence. En d'autres termes, le rendement des autres emprunts est comparé à celui des emprunts de la Confédération. Grâce à leur notation élevée, ces derniers ont le rendement le plus faible.

Dans le cadre de sa *stratégie de gestion des devises*, la Trésorerie acquerra des devises ou assurera leur couverture pour des montants d'environ 400 millions d'euros et de dollars américains. En outre, la Trésorerie couvre en permanence des financements spéciaux en dollars américains et en euros.

54 Charges de conseil

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Charges de conseil	263	272	270	-2	-0,8
Charges générales de conseil	236	253	258	4	1,7
Charges générales de conseil, consultants salariés	22	12	7	-5	-41,2
Commissions	5	8	6	-2	-21,7
Dépenses de conseil	262	272	270	-2	-0,8

Sont inscrites sous les «Charges de conseil» les charges requises pour des prestations de service:

- a. dont *le bénéficiaire est la Confédération*: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement); et
- b. qui *contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération*: la prestation externe doit représenter une plus-value pour l'exécution des tâches de la Confédération. Ne comptent pas comme conseil les prestations de service externes pour lesquelles l'exécution des tâches est confiée à des tiers (par ex. traductions, réalisation de campagnes d'information, révisions externes, etc.).

Les charges de conseil comprennent uniquement des dépenses avec incidences financières.

Les charges de conseil sont pratiquement égales à celles de l'année précédente (- 2 mio; - 0,8%). Alors que les dépenses relatives à la recherche en matière de routes et de ponts augmentent de 15 millions, celles consacrées aux prestations de service dans le domaine de la défense diminuent de 14 millions en raison d'abandons de projets et de modifications des priorités en matière d'utilisation des ressources. La plupart des nombreuses autres modifications portent sur des montants nettement inférieurs à 1 million par crédit. Les charges augmentent entre autres pour des mandats dans les domaines de la recherche environnementale et de la santé, mais diminuent dans d'autres cas, entre autres en raison des plans d'action «efficacité énergétique» et «énergies renouvelables» arrivés à échéance en 2009 et de la procédure d'admission simplifiée pour le service civil qui entraîne la dissolution de la Commission d'admission.

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	2 124	2 675	1 941	-734	-27,4
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 055	1 914	1 851	-63	-3,3
Patentes et concessions	26	23	25	2	9,5
Autres revenus	42	739	65	-674	-91,2
Charges ordinaires	4 999	5 186	5 117	-69	-1,3
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	3 636	3 853	3 815	-38	-1,0
Charges de transfert	1 259	1 288	1 238	-50	-3,9
Autres charges	105	45	64	19	42,0
Charges extraordinaires	400	-	-	-	-
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	38	32	32	0	0,5
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	35	30	30	0	0,0
Remboursement de prêts et de participations	3	2	2	0	8,5
Dépenses d'investissement ordinaires	2 317	2 559	2 672	114	4,4
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 309	1 536	1 469	-67	-4,4
Contributions à des investissements	167	173	174	2	1,0
Autres investissements	840	850	1 029	179	21,1
Dépenses d'investissement extraordinaires	2 600	-	-	-	-

Présentation du compte de résultats, imputation interne des prestations comprise

En raison du regroupement, prévu au 1^{er} janvier 2010, entre le Haras national d'Avenches et l'Agroscope, le nombre des unités administratives appliquant la GMEB diminue d'une unité, passant ainsi à 22 unités. En 2010, les unités administratives gérées par la GMEB représentent, au total, quelque 30 % des charges propres de la Confédération.

Les *revenus ordinaires* des unités GMEB diminuent de 734 millions par rapport à 2009 (- 27,4 %). Cette diminution de revenus concerne essentiellement l'Office fédéral des routes (OFROU): lorsque des tronçons du réseau national des routes prévus selon l'ancien droit (avant l'introduction de la RPT) sont mis en service, la part financée par les cantons est comptabilisée comme revenu par la Confédération. Etant donné que peu de routes nationales seront ouvertes à l'exploitation en 2010, les revenus à ce titre sont nettement inférieurs à ceux de 2009.

Bien que 16 des 22 unités GMEB enregistrent une hausse de leurs revenus de fonctionnement, le total de ces revenus diminue (- 3,3 %; - 63 mio). La principale cause de cette baisse est le recul des revenus (- 78,6 mio) d'armasuisse Immobiliers résultant de l'imputation interne des prestations (revenus IP). Cette situation est la conséquence du processus de réduction du parc immobilier prévu dans le cadre d'Armée XXI. En revanche, le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) enregistre une hausse des revenus IP. Il s'agit en particulier de prestations supplémentaires destinées à la mise en œuvre des accords de Schengen/Dublin (+ 8,8 mio). Au total, les revenus IP fléchissent de 4,9 %. Ils continuent toutefois de constituer plus des quatre cinquièmes du total des revenus de fonctionnement. 69 % des revenus IP concernent armasuisse Immobiliers et 28 % environ les quatre fournisseurs de prestations informatiques.

Les revenus de fonctionnement avec incidences financières (AIF) croissent de 24,6 millions (+ 9 %), dont plus de la moitié concerne les prestations supplémentaires de la Centrale de compensation (CdC) remboursées par le fonds AVS. La suspension des contributions des établissements d'affectation dans le domaine du service civil entraîne une diminution de revenus (- 3,5 mio).

Les *charges ordinaires* des unités GMEB régressent de 69 millions par rapport à 2009 (- 1,3 %). La part du domaine propre (charges de fonctionnement) est de 74 %. Alors que 13 unités GMEB affichent une hausse de leurs charges de fonctionnement, 9 d'entre elles enregistrent une baisse à ce titre. Au total, les charges de fonctionnement diminuent de 38 millions; parallèlement aux amortissements de l'OFROU qui diminuent de 165 millions au titre des routes nationales, on observe les variations suivantes, en partie sans incidence budgétaire:

- armasuisse Immobilier (+ 55,7 mio): transferts en provenance du crédit d'investissement pour l'assainissement d'anciennes charges (3,6 mio), hausse des amortissements (25,5 mio) et coûts supplémentaires pour les prestations de la Base logistique (21,1 mio);
- OFROU (+ 39 mio): charges supplémentaires dues à un transfert de charges informatiques et de prestations de conseil comptabilisées jusqu'ici à titre de dépenses d'investissement (27 mio) et charges supplémentaires requises pour la TVA des unités territoriales (12 mio);
- Agroscope (+ 14 mio): IP plus élevée pour les loyers de l'Office fédéral des constructions et de la logistique;

- CSI DFJP (+ 10,9 mio): charges supplémentaires pour la mise en œuvre des accords de Schengen/Dublin et pour la plateforme de système du passeport biométrique;
- CdC (+ 8,2 mio): développement des tâches liées aux registres centraux et au registre central des allocations familiales, augmentation des demandes de rente et création d'une direction des systèmes d'information.

Les charges de fonctionnement se composent de 22% de charges de personnel, de 36% de charges de biens et services et de charges d'exploitation et de 42% d'amortissements. Au total, 44% des charges de fonctionnement ont une incidence financière, 43% sont sans incidence financière et 13% concernent l'imputation interne des prestations (IP).

Les *charges de personnel* croissent de 3,3% (+ 26 mio). Des charges supplémentaires sont notamment requises par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication pour faire face à la demande interne accrue de prestations TIC et pour la transformation de mandats de conseillers en rapports de travail fixes, ainsi que par le CSI DFJP et la CdC pour les raisons citées plus haut. Les charges de personnel sont en baisse pour armasuisse S+T (suite au transfert de tâches vers armasuisse Acquisitions) et pour l'Organe d'exécution du service civil (grâce à la simplification de la procédure d'admission «solution dite de la preuve»).

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* progressent de 5,7% (+ 73,9 mio). Tandis qu'armasuisse Immobiliers, l'OFROU, l'Agroscope, le CSI DFJP et la CdC enregistrent les augmentations indiquées plus haut, l'OFIT et Swissmint voient diminuer leurs charges de biens et services et leurs charges d'ex-

ploitation. La raison en est, pour l'OFIT, l'emploi de propre personnel au lieu de personnel externe et, pour Swissmint, la baisse des prix du cuivre et du nickel sur le marché mondial.

Les *charges de transfert* régressent de 3,9%. L'OFROU enregistre une diminution de 82,7 millions au titre des réévaluations de contributions à des investissements. En revanche, les charges de transfert augmentent pour l'Office fédéral de l'aviation civile (+ 22 mio), car des diminutions de revenus liés à des prestations de service destinées à l'étranger doivent être compensées temporairement pour skyguide en raison du projet de révision de la loi sur l'aviation.

Les *autres charges* progressent de 19 millions (+ 42%) suite à la hausse des provisions de Swissmint pour couvrir les besoins liés à l'accroissement de la circulation monétaire. Ces charges supplémentaires sont compensées par un revenu d'un montant égal.

Les *recettes d'investissement ordinaires* restent constantes. Elles sont principalement liées aux ventes d'immeubles d'armasuisse Immobiliers.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* augmentent légèrement au total. Tandis que les enveloppes budgétaires diminuent pour les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks en raison notamment des transferts en faveur des charges de fonctionnement mentionnés plus haut, les autres investissements progressent notablement. Cette progression s'explique exclusivement par la hausse des attributions au fonds d'infrastructure de l'OFROU, devenue nécessaire pour couvrir les besoins en liquidités (+ 179 mio; + 21%).

Compte de financement		Compte de résultats		
	Budget		Budget	
mio CHF	2010		2010	Différence
Solde de financement	-1 580	Résultat annuel	-1 428	152
Solde de financement ordinaire	-2 389	Résultat ordinaire	-2 028	361
Recettes ordinaires	58 133	Revenus ordinaires	58 128	-5
Recettes fiscales	53 613	Revenus fiscaux	53 613	-
Patentes et concessions	1 323	Patentes et concessions	1 325	1
Recettes financières	1 347	Revenus financiers	1 409	62
Autres recettes courantes	1 667	Autres revenus	1 683	16
Recettes d'investissement	183			-183
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	99	99
Dépenses ordinaires	60 522	Charges ordinaires	60 156	-366
Dépenses propres	10 177	Charges propres	12 546	2 369
Dépenses de personnel	4 969	Charges de personnel	4 969	-
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 854	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 189	335
Dépenses d'armement	1 355	Charges d'armement	1 355	-
		Amortissement du patrimoine administratif	2 034	2 034
Dépenses de transfert courantes	40 024	Charges de transfert	44 371	4 347
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	6 935	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6 935	-
Indemnités à des collectivités publiques	851	Indemnités à des collectivités publiques	843	-8
Contributions à de propres institutions	2 838	Contributions à de propres institutions	2 838	-
Contributions à des tiers	14 317	Contributions à des tiers	14 316	-1
Contributions aux assurances sociales	15 083	Contributions aux assurances sociales	15 020	-63
		Réévaluation contributions à des investissements	4 034	4 034
		Réévaluation prêts et participations	385	385
Dépenses financières	3 086	Charges financières	3 231	146
Dépenses d'intérêts	2 867	Charges d'intérêts	3 093	225
Autres dépenses financières	218	Autres charges financières	139	-80
		Diminution des valeurs de mise en équivalence	-	-
		Attribution à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	7	7
Dépenses d'investissement	7 235			-7 235
Immobilisations corporelles et stocks	2 667			-2 667
Immobilisations incorporelles	55			-55
Prêts	446			-446
Participations	35			-35
Contributions à des investissements	4 031			-4 031
Recettes extraordinaires	809	Revenus extraordinaires	809	-
Dépenses extraordinaires	-	Charges extraordinaires	209	209

Contrairement au compte de financement, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par les recettes correspondantes pour la même période, le *compte de résultats* indique, pour une période donnée, le solde de la diminution (charges) et de l'augmentation de valeurs (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale des finances fédérales. Les dépenses et les recettes d'investissement forment une partie du compte de financement.

Le tableau ci-avant donne un aperçu de l'origine des écarts *entre le compte de financement et le compte de résultats*. Outre les charges avec incidences financières, qui induisent une sortie de fonds, le compte de résultats présente également les opérations sans in-

cidences financières. Celles-ci comprennent les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, créés par le passé et ayant entraîné une dépense. Elles comportent toutefois aussi les amortissements et les réévaluations des investissements intervenant durant l'exercice. Les amortissements sont répartis de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation sur la période correspondante. Les réévaluations consistent à adapter le montant des créances, des prêts ou des participations aux dépréciations attendues. Bien plus importantes en termes de montants, les réévaluations des contributions à des investissements n'ont toutefois pas d'influence sur la différence entre les résultats des deux comptes.

Comme le volume des investissements de la Confédération n'est généralement pas soumis à de fortes variations, présentant au contraire une évolution constante, les amortissements et les réévaluations annuels ne divergent guère des dépenses d'investissement annuelles. Notons encore que, dans le compte de résultats prévisionnel présenté dans le cadre du budget, les régularisations dans le temps des opérations comptables ne sont que difficilement prévisibles et, de ce fait, que partiellement prises en compte.

Comparé au solde du compte de financement, le solde du compte de résultats est plus élevé de 152 millions. Les écarts entre les deux comptes sont les suivants:

Recettes ordinaires/revenus ordinaires (- 5 mio)

Les écarts résultent uniquement des recettes non fiscales et des éléments de revenus: pour ce qui est des *patentes et concessions*, la régularisation (+ 1 mio) concerne les revenus de concessions de radiocommunication, répartis sur l'ensemble de la période considérée.

L'écart entre les *revenus financiers* et les recettes financières (+ 62 mio) découle de la comptabilisation des revenus des intérêts basée sur l'exercice. Alors que tous les intérêts enregistrés sont crédités au compte de financement de la période en cours, les revenus des intérêts sont régularisés dans le compte de résultats ou répartis en fonction des périodes comptables auxquelles ils se rapportent.

Les *autres revenus* (+ 16 mio) proviennent des gains comptables issus de la vente d'immeubles (+ 18 mio), de l'inscription à l'actif des prestations propres liées à des projets en cours (+ 27 mio), des revenus résultant de l'inscription à l'actif des parts des cantons aux routes nationales qui seront mises en service en 2010 (+ 2 mio), de l'augmentation des stocks (+ 2 mio) et de la modification des comptes de régularisation relatifs aux droits au remboursement découlant de la loi sur l'asile (- 33 mio).

Seule la différence entre les *recettes d'investissement* (- 183 mio), qui proviennent de la vente de biens d'investissement, et la valeur comptable inférieure est enregistrée comme revenu au titre des «Autres revenus» dans le compte de résultats.

Comme les recettes affectées ne suffiront pas à financer les dépenses à couvrir, *des prélèvements de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers* seront effectués à hauteur de 99 millions en faveur du compte de résultats. Ces prélèvements concernent le fonds pour l'assainissement de sites contaminés (+ 13 mio), les taxes d'incitation COV/HEL (+ 0,5 mio) et l'impôt sur les maisons de jeux (+ 85 mio), dont les recettes budgétées ne couvrent pas le montant des versements destinés au fonds de compensation de l'AVS.

Dépenses ordinaires/charges ordinaires (- 366 mio)

Dans le groupe de comptes *charges de biens et services et charges d'exploitation*, les écarts par rapport au compte de financement (+ 335 mio) résultent en majeure partie de diminutions de stocks sans incidences financières et d'une attribution à la provision pour la circulation monétaire, qui augmente.

Les unités administratives ont budgétisé l'*amortissement du patrimoine administratif* (+ 2 034 mio) selon les principes d'évaluation du NMC. Les tranches d'amortissement sont calculées linéairement selon la durée d'utilisation et concernent les bâtiments (572 mio), les biens meubles (82 mio), l'informatique (69 mio), les immobilisations incorporelles (54 mio) ainsi que la construction des routes nationales et l'entretien lié à des projets (1 256 mio).

Charges de transfert: Concernant les *indemnités à des collectivités publiques* (+ 8 mio), les charges supplémentaires résultent d'un compte de régularisation passif ouvert en faveur du forfait d'aide d'urgence à l'asile. L'écart entre les *contributions à des tiers* et le compte de financement (- 1 mio) découle de la dissolution d'une provision constituée au titre de la contribution obligatoire au fonds de pension Eurocontrol, tandis que, pour les *contributions aux assurances sociales*, la différence entre les charges (- 63 mio) et les dépenses est le résultat de la dissolution de réserves liées aux engagements, recalculés chaque année, concernant les rentes de l'assurance militaire (- 75 mio) ainsi que d'une régularisation dans le temps dans le domaine de l'AI (+ 12 mio). Les *contributions à des investissements* déjà versées sont inscrites à l'actif et simultanément réévaluées à 100 % par le biais des charges de transfert. Ces réévaluations (sans incidences financières) s'élèvent au total à 4 034 millions en 2009. Les réévaluations figurant dans les autres charges de transfert (385 mio) concernent les *prêts et les participations*, qui sont comptabilisés et inscrits à l'actif par le biais du compte des investissements au moment de leur versement, puis réévalués selon les règles d'évaluation (nouveaux prêts aux CFF et aux autres ETC: 293 mio, crédits d'investissement accordés à l'agriculture: 54 mio, prêts accordés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales: 7 mio, participation à l'augmentation du capital de la Banque asiatique de développement: 5 mio, participation à la Banque européenne de reconstruction et de développement: 30 mio). Par ailleurs, des réévaluations peuvent être dissoutes (- 4 mio) suite au remboursement attendu de prêts.

L'écart concernant les *charges d'intérêts* (- 225 mio) provient de la distinction des dépenses d'intérêt basée sur l'exercice ainsi que de l'amortissement des agios sur tous les emprunts. Les *autres charges financières* sont inférieures de 80 millions aux dépenses correspondantes inscrites au compte de financement, ce qui s'explique par la délimitation dans le temps des commissions liées aux instruments de financement de la Trésorerie fédérale.

Les *attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent, au total, à 7 millions. Il s'agit d'un surcroît de recettes provenant de la taxe sur le CO₂.

**Dépenses extraordinaires/revenus extraordinaires
(209 mio)**

A partir de 2010, les recettes extraordinaires provenant de la taxe sur le CO₂, à hauteur de 209 millions, seront redistribuées avec

un décalage de deux ans. Comme il s'agit de recettes affectées (au fonds «taxe sur le CO₂»), elles seront neutralisées la même année dans le compte de résultats par le biais des charges extraordinaires.

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Total de l'imputation des prestations	2 340	2 260	2 379	119	5,3
Loyers	1 489	1 446	1 501	55	3,8
armasuisse Immobilier	1 176	1 123	1 048	-75	-6,6
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)	313	323	453	130	40,3
Informatique	495	454	462	8	1,9
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)	358	317	311	-5	-1,7
Autres fournisseurs de prestations TIC	137	137	151	14	10,1
Exploitation des bâtiments et remise en état des immeubles	246	217	252	35	16,1
Autres prestations imputées	108	143	163	20	14,0
Prestations de service	50	80	101	21	25,7
Ventes	59	63	62	-1	-1,1

Afin de favoriser la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, le nouveau modèle comptable (NMC) prévoit une imputation, avec incidences sur les crédits, des prestations entre unités administratives. Selon les dispositions de l'art. 41 OFC, les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. A l'intérieur de l'administration fédérale, seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- *Importance des prestations:* le volume annuel global des prestations imputables pour le fournisseur de prestations (FP) dépasse 500 000 francs.
- *Influçabilité:* seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le BP doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité et la qualité et donc les coûts des prestations qu'il reçoit.
- *Caractère commercial:* les prestations imputables sont des prestations que le BP pourrait en principe obtenir également de la part de tiers en dehors de l'administration fédérale.

Le catalogue des prestations remanié est employé pour la première fois dans le cadre du budget 2010. Il n'a été que faiblement étendu. Parmi les nouveautés, relevons qu'il est désormais possible d'imputer les prestations des centres de services en matière de personnel et de finances, de même que des services complémentaires dans le domaine des locations, et que les imputations effectuées par l'OFCL pour la location des bâtiments des douanes et des représentations du DFAE à l'étranger sont élargies. Des corrections structurelles ont par ailleurs été effectuées, qui n'augmentent toutefois pas le volume des imputations.

Le volume des imputations prévu dans le budget 2010 se monte à près de 2,4 milliards. De ce montant, les loyers (1,7 mrd, y c. la gestion des immeubles) et l'informatique (0,5 mrd) constituent les postes les plus importants. Le montant restant (0,2 mrd) est consacré à l'acquisition de biens et de services. 100 millions de plus qu'en 2009 sont prévus au titre de l'imputation des prestations.

D'une part, la réduction du parc immobilier d'armasuisse engendre une diminution du volume des imputations au titre des loyers et, d'autre part, 130 millions supplémentaires sont budgétisés, en raison notamment de l'extension des imputations effectuées par l'OFCL. L'OFCL a également budgétisé des prestations supplémentaires d'un montant de 18 millions au titre de l'exploitation des bâtiments. Dans cette même rubrique, une hausse d'environ 20 millions est prévue pour les prestations de l'unité administrative de la Défense. Cette hausse a pour cause la majoration des coûts d'acquisition de l'huile de chauffage, de l'énergie et des prestations de tiers. L'augmentation concernant les prestations de services est également liée à l'extension du catalogue des prestations. Celui-ci comprend pour la première fois les prestations des centres de services en matière de personnel et de finances, la location de matériel et de véhicules ainsi que les prestations de formation de l'OFPER et de l'OFPP.

Les bases techniques de l'imputation des prestations ont été renforcées. La planification entre FP et BP fonctionne bien. Les instruments utilisés à cet effet permettent d'assurer un déroulement optimal des processus. Il est ainsi possible de garantir, dans l'imputation des prestations prévue au budget, une concordance parfaite entre revenus globaux et charges globales.

TABLEAUX STATISTIQUES

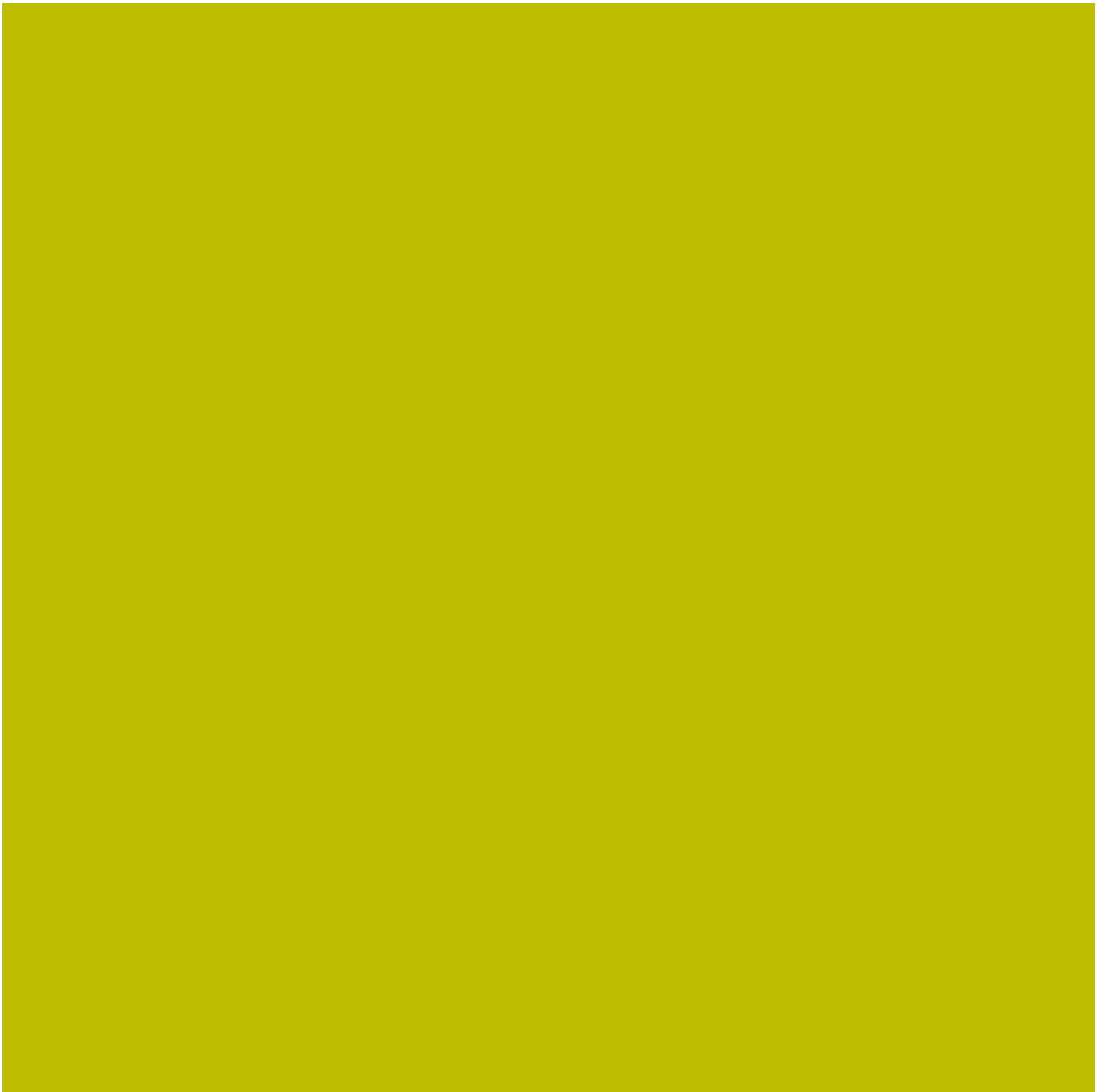


Table des matières

	Page
A Aperçu	59
A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	59
A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement	60
A03 Exigences du frein à l'endettement	61
B Compte de financement	63
B1 Recettes	
B11 Recettes par groupe de comptes	63
B12 Evolution des recettes	64
B13 Structure des recettes	65
B2 Dépenses par groupe de comptes	
B21 Dépenses par groupe de comptes	66
B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes	68
B23 Structure des dépenses par groupe de comptes	69
B3 Dépenses par groupe de tâches	
B31 Dépenses par groupe de tâches	70
B32 Evolution des groupes de tâches	72
B33 Structure des groupes de tâches	74
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2010/2009	76
B4 Dépenses et recettes de fonds affectés	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	78
B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	79
B43 Financement spécial pour la circulation routière	80
C Compte de résultats	83
C01 Revenus par groupe de comptes	83
C02 Charges par groupe de comptes	84
C03 Evolution des revenus et des charges	86
C04 Structure des revenus et des charges	87
C05 Revenus et charges par département 2010/2009	88

A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Découvert	Dettes brutes
B 2010	-2 389	58 133	60 522	-2 028	58 128	60 156	-	126 288
B 2009	949	59 968	59 020	1 995	60 525	58 530	-	114 900
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	45 302	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	87 107	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	76 055	106 813
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	70 423	108 108
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	71 969	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	52 917	109 620
1997	-5 270	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 529	-5 014	37 401	42 415	41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	30 875	67 513
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 546	24 624	55 296
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	17 492	38 509

B 2009 et B 2010, sur la base de l'estimation de 2009

A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires	13 667	Dépenses extraordinaires	19 299
B 2010	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	209	–	–
	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	600		
B 2009	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	230	–	–
2008	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure	2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés	113
			Passage à la RPT	1 546
			PUBLICA	954
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or	7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–	–
	Recettes de la vente d'or	7 038	–	–
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste	204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF	846
			Réserves mathématiques, Skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de Skyguide	50
2003	–	–	–	–

A02 Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement*

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires	
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien	689
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien	1 080
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997	288
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF	1 598
1997	–	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal	620

* Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009	
							val. abs.	%
1 Recettes totales	59 670	58 115	58 846	64 177	60 198	58 942	-1 256	-2,1
2 Recettes extraordinaires	8 388	3 203	754	283	230	809		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	51 282	54 911	58 092	63 894	59 968	58 133	-1 835	-3,1
4 Facteur conjoncturel	0,998	0,986	0,974	0,983	0,995	1,042	0,047	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	51 179	54 143	56 582	62 808	59 668	60 575	906	1,5
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	103	769	1 510	1 086	300	-2 442		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	–	–	7 038	11 141	–	–		
8 Stratégie de réduction du déficit (art. 66 LFC)	2 000	1 000	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b, nouv., LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–	–	–	–		
11 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b, nouv., LFC, économies à titre préventif)	–	–	–	–	–	–		
12 Dépenses maximales autorisées [12=5+7+8-9-10-11]	53 179	55 143	63 619	73 949	59 668	60 575	906	1,5
13 Dépenses totales selon C/B	51 403	52 377	61 003	67 739	59 020	60 522	1 502	2,5
14 Différence (art. 16 LFC) [14=12-13]	1 776	2 766	2 616	6 210	649	53		

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Recettes ordinaires	51 282	54 911	58 092	63 894	59 968	58 133	-1 835	-3,1
Recettes fiscales	47 520	50 873	53 336	58 752	55 514	53 613	-1 901	-3,4
Impôt fédéral direct	12 213	14 230	15 389	17 513	17 670	16 485	-1 185	-6,7
Impôt anticipé	4 000	3 947	4 230	6 460	3 019	3 010	-9	-0,3
Droits de timbre	2 703	2 889	2 990	2 975	2 600	2 650	50	1,9
Taxe sur la valeur ajoutée	18 119	19 018	19 684	20 512	21 240	20 260	-980	-4,6
Autres impôts à la consommation	7 132	7 259	7 380	7 517	7 229	7 390	161	2,2
Impôt sur les huiles minérales	4 979	4 994	5 086	5 222	5 055	5 055	0	0,0
Impôt sur le tabac	2 051	2 161	2 186	2 186	2 067	2 229	162	7,8
Impôt sur la bière	102	104	107	110	107	106	-1	-0,9
Redevances sur la circulation	1 848	1 938	2 016	2 137	2 123	1 945	-178	-8,4
Impôt sur les véhicules automobiles	310	320	358	363	350	325	-25	-7,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	306	313	322	333	313	320	7	2,2
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 231	1 306	1 336	1 441	1 460	1 300	-160	-11,0
Trafic combiné	1	-	-	-	-	-	-	-
Droits de douane	974	1 027	1 040	1 017	1 000	920	-80	-8,0
Impôt sur les maisons de jeu	357	406	449	455	482	370	-112	-23,2
Taxes d'incitation	170	148	156	163	151	583	432	286,0
Taxe d'incitation sur les COV	143	127	127	135	125	135	10	8,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	1	1	0	0	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	26	21	28	28	26	27	1	3,8
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	-	-	421	421	-
Autres recettes fiscales	4	9	3	3	0	-	0	-100,0
Patentes et concessions	1 307	1 265	1 345	1 331	1 302	1 323	21	1,6
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	223	221	223	235	223	233	10	4,6
Bénéfice versé par la BNS	967	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	-	-	45	42	43	62	19	44,2
Recettes de la vente aux enchères de contingents	82	158	193	196	178	168	-10	-5,6
Autres patentes et concessions	35	53	50	25	25	27	2	8,7
Recettes financières	911	1 089	1 280	1 719	1 380	1 347	-33	-2,4
Recettes d'intérêts	335	478	664	715	527	564	37	7,0
Placements financiers	119	222	329	298	100	191	90	89,9
Prêts	200	88	146	180	175	168	-7	-4,1
Avance FTP	-	147	181	226	238	191	-47	-19,7
Autres recettes d'intérêts	16	21	9	11	13	14	1	7,0
Bénéfices de change	-	-	92	91	-	-	-	-
Recettes de participations	576	611	509	905	845	775	-70	-8,3
Autres recettes financières	0	0	15	8	8	8	0	6,2
Autres recettes courantes	1 224	1 390	1 766	1 840	1 584	1 667	83	5,2
Compensations	1 162	1 323	1 391	1 441	1 222	1 256	33	2,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	129	142	138	140	135	140	5	3,7
Emoluments	263	280	293	305	199	206	6	3,2
Emoluments d'utilisation, prestations de service	44	48	73	78	68	71	2	3,5
Ventes	159	173	201	183	162	133	-30	-18,2
Remboursements	191	256	113	186	61	98	38	62,1
Fiscalité de l'épargne UE	-	36	121	147	169	186	17	10,0
Autres compensations	377	388	451	402	428	422	-6	-1,3
Recettes diverses	62	67	375	399	362	412	50	13,7
Recettes provenant d'immeubles	50	53	320	354	337	366	29	8,5
Autres	12	14	56	45	25	46	21	83,3
Recettes d'investissement	320	295	365	252	188	183	-5	-2,8
Vente d'immobilisations corporelles	40	48	74	46	42	44	1	2,8
Remboursement de prêts	279	246	289	202	145	139	-7	-4,5
Autres recettes d'investissement	0	1	1	4	-	-	-	-

B12 Evolution des recettes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	5,3	0,3
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	5,3	0,4
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	0,4
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	-8,1
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-2,5
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	2,5
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	-0,2
Impôt sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	-0,2
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	-0,2
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	-0,5
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	-0,7
Impôt sur les véhicules automobiles	-	-	-0,8	4,0	-1,3
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	1,9	0,2
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	17,5	-0,7
Trafic combiné	-	-	-	-100,0	-
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	-2,2
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	-3,1
Taxes d'incitation	-	-	738,6	4,2	38,5
Taxe d'incitation sur les COV	-	-	-	5,0	1,6
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	-	-	39,0	41,8	-100,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	-	-	-	1,1	-1,3
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	-	-
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-100,0
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	6,3	-0,2
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	1,8
Bénéfice versé par la BNS	-	25,7	13,6	-	-
Accroissement de la circulation monétaire	-	-	-	-	10,0
Recettes de la vente aux enchères de contingents	-	-	-	75,0	-3,4
Autres patentes et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-13,9
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	11,2	4,6
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	3,1
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-12,9
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	20,1
Avance FTP	-	-	-	-	7,6
Autres recettes d'intérêts	12,2	-14,1	-10,4	-16,2	16,6
Bénéfices de change	-	-	-	-	-100,0
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	11,1
Autres recettes financières	-	-	-22,4	101,2	-14,2
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	11,3	-2,5
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-3,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-7,9	-0,2
Emoluments	2,0	5,8	-1,9	3,6	-8,2
Emoluments d'utilisation, prestations de service	6,6	-36,4	-0,6	12,7	-0,8
Ventes	0,3	-6,6	8,7	15,8	-10,3
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	-11,9
Fiscalité de l'épargne UE	-	-	-	-	11,3
Autres compensations	15,0	17,7	1,1	9,9	-3,2
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	1,7
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	3,6
Autres	-12,2	-70,5	3,2	52,2	-12,4
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-16,3	-16,6
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	-10,1
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	-18,5
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	-100,0

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011.

B13 Structure des recettes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	86,8	89,1	90,4	92,3	92,2
Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	27,9
Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	6,4
Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,5
Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	34,7
Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	12,2
Impôt sur les huiles minérales	11,2	10,9	10,1	9,4	8,5
Impôt sur le tabac	3,3	3,6	3,5	4,0	3,6
Impôt sur la bière	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,6	2,7	3,4	3,4
Impôt sur les véhicules automobiles	–	0,5	0,7	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	1,3	2,1	2,3
Trafic combiné	–	–	0,1	0,0	–
Droits de douane	3,4	2,4	2,1	1,9	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,7
Taxes d'incitation	–	0,0	0,2	0,3	0,6
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	0,0	0,1	0,0
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	–	–	–	–	0,3
Autres recettes fiscales	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0
Patentes et concessions	1,0	1,3	1,7	2,4	2,2
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Bénéfice versé par la BNS	0,4	0,8	1,2	1,7	1,4
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	0,0	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	0,0	0,2	0,3
Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Recettes financières	3,7	3,3	2,3	1,9	2,5
Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	1,1
Placements financiers	1,4	1,2	0,5	0,4	0,3
Prêts	1,8	1,2	0,6	0,3	0,3
Avance FTP	–	–	–	0,2	0,4
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Bénéfices de change	–	–	–	0,0	0,0
Recettes de participations	0,3	0,7	1,1	1,1	1,4
Autres recettes financières	–	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes courantes	7,9	3,2	2,3	2,7	2,8
Compensations	3,2	2,4	2,1	2,4	2,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4
Emoluments d'utilisation, prestations de service	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3
Remboursements	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	0,1	0,3
Autres compensations	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7
Recettes diverses	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6
Autres	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1
Recettes d'investissement	0,7	3,1	3,4	0,7	0,3
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011.

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	51 403	52 377	53 965	56 598	59 020	60 522	1 502	2,5
Dépenses propres	8 282	8 187	8 471	9 107	9 670	10 177	507	5,2
Dépenses de personnel	4 375	4 325	4 462	4 555	4 802	4 969	167	3,5
Rétribution du personnel	3 657	3 629	3 667	3 761	3 962	4 086	123	3,1
Cotisations de l'employeur	497	492	590	612	677	727	50	7,4
Prestations de l'employeur	163	160	150	107	73	72	-1	-1,3
Autres dépenses de personnel	59	44	55	76	90	84	-5	-5,9
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	2 638	2 683	2 841	3 323	3 777	3 854	77	2,0
Dépenses de matériel et de marchandises	10	11	46	46	52	52	0	0,0
Dépenses d'exploitation	2 628	2 672	2 795	2 968	3 323	3 408	85	2,6
Immeubles	441	423	230	249	280	291	11	3,9
Loyers et fermages	144	142	133	152	162	167	4	2,6
Informatique	133	151	295	434	547	555	8	1,4
Dépenses de conseil	327	340	468	262	272	270	-2	-0,8
Dépenses d'exploitation de l'armée	784	784	710	796	837	888	51	6,1
Pertes sur créances	-	-	224	208	256	215	-41	-16,1
Autres dépenses d'exploitation	799	833	735	866	968	1 023	55	5,7
Entretien courant des routes nationales	-	-	-	309	402	394	-8	-2,0
Dépenses d'armement	1 269	1 178	1 168	1 228	1 092	1 355	263	24,1
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	131	143	145	147	120	122	2	1,7
Equipement et matériel à renouveler	285	295	289	290	289	313	24	8,3
Matériel d'armement	853	740	734	792	683	920	237	34,7
Dépenses de transfert courantes	32 822	33 661	35 228	37 146	38 320	40 024	1 704	4,4
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 226	8 098	8 624	7 414	7 066	6 935	-131	-1,9
Parts des cantons	4 954	5 607	5 999	4 665	4 194	3 935	-258	-6,2
Parts des assurances sociales	2 163	2 363	2 478	2 619	2 744	2 643	-101	-3,7
Redistribution des taxes d'incitation	109	127	147	130	129	357	228	177,2
Indemnités à des collectivités publiques	1 084	986	969	773	676	851	175	25,9
Contributions à de propres institutions	2 072	2 075	2 527	2 573	2 667	2 838	172	6,4
Contributions à des tiers	9 662	9 719	9 697	12 646	13 387	14 317	930	6,9
Péréquation financière	-	-	-	2 725	2 803	2 903	99	3,5
Organisations internationales	1 200	1 178	1 298	1 465	1 540	1 628	88	5,7
Autres contributions à des tiers	8 462	8 541	8 399	8 456	9 044	9 787	743	8,2
Contributions aux assurances sociales	12 778	12 783	13 411	13 740	14 525	15 083	558	3,8
AVS/AI/AC	9 712	9 703	10 181	10 550	11 185	11 289	104	0,9
Autres assurances sociales	3 065	3 080	3 230	3 190	3 340	3 794	454	13,6

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B21 Dépenses par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Dépenses financières	3 711	4 105	4 003	3 791	3 905	3 086	-819	-21,0
Dépenses d'intérêts	3 577	3 993	3 849	3 660	3 794	2 867	-926	-24,4
Emprunts	2 945	3 339	3 310	3 270	3 196	2 511	-684	-21,4
Créances comptables à court terme	110	196	221	141	318	73	-245	-77,1
Autres dépenses d'intérêts	522	458	318	250	280	283	3	1,1
Pertes de change	-	-	54	77	-	-	-	-
Dépenses de financement	134	112	89	52	95	218	123	129,5
Autres dépenses financières	-	-	10	1	16	-	-16	-100,0
Dépenses d'investissement	6 589	6 424	6 264	6 554	7 125	7 235	110	1,6
Immobilisations corporelles et stocks	585	591	874	2 265	2 529	2 667	139	5,5
Immeubles	247	243	603	588	627	640	13	2,1
Biens meubles et stocks	338	347	271	341	439	339	-100	-22,8
Routes nationales	-	-	-	1 336	1 463	1 688	225	15,4
Immobilisations incorporelles	11	13	13	31	47	55	8	17,7
Prêts	504	489	376	366	401	446	45	11,3
Participations	53	39	35	31	31	35	4	12,9
Contributions à des investissements	5 436	5 292	4 966	3 861	4 117	4 031	-86	-2,1
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	-	1 591	1 576	1 468	-108	-6,9
Autres contributions à des investissements	5 436	5 292	4 966	2 270	2 541	2 564	22	0,9

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	4,0
Dépenses propres	0,8	-1,7	-2,6	-0,3	5,1
Dépenses de personnel	2,4	0,0	-2,1	0,0	3,0
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	3,0
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	6,0
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-17,4
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	10,4
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-0,3	0,6	-2,1	-0,2	8,1
Dépenses de matériel et de marchandises	-	-	78,3	38,5	3,8
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	5,3
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	7,4
Loyers et fermages	7,5	2,2	-0,6	-0,2	6,2
Informatique	8,7	0,0	-4,1	13,2	16,2
Dépenses de conseil	5,5	34,0	11,0	4,0	-12,1
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	5,9	-0,9	-3,3	5,7
Pertes sur créances	-	-	-	-	0,5
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	8,6
Entretien courant des routes nationales	-	-	-	-	-
Dépenses d'armement	-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	4,8
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-5,2
Equipement et matériel à renouveler	-5,2	-9,1	0,6	0,1	1,3
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	7,7
Dépenses de transfert courantes	4,6	4,2	3,9	2,9	4,2
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	2,8	12,9	6,4	7,5	-3,0
Parts des cantons	2,8	5,1	4,8	7,1	-10,8
Parts des assurances sociales	-	-	10,5	7,4	8,9
Redistribution des taxes d'incitation	-	-	-	50,7	23,8
Indemnités à des collectivités publiques	-12,0	11,2	1,6	21,8	-1,0
Contributions à de propres institutions	5,0	-29,3	33,1	5,0	3,8
Contributions à des tiers	4,5	8,2	-0,7	-1,8	10,4
Péréquation financière	-	-	-	-	-
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	6,7
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,7
Contributions aux assurances sociales	6,0	3,0	4,2	2,7	4,0
AVS/AI/AC	6,3	4,8	4,3	2,5	4,0
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	3,8
Dépenses financières	11,1	4,2	-0,8	2,8	-1,5
Dépenses d'intérêts	10,7	3,9	-2,1	4,0	-1,9
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-3,3
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	12,7
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-0,5
Pertes de change	-	-	-	-	-100,0
Dépenses de financement	49,7	17,6	26,5	-25,7	22,5
Autres dépenses financières	-	-	-	-	-100,0
Dépenses d'investissement	-1,0	4,7	5,6	-0,2	4,3
Immobilisations corporelles et stocks	2,2	1,9	-8,6	10,4	33,3
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	2,3
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	6,0
Routes nationales	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	3,0	51,5
Prêts	-12,3	-13,2	3,7	13,7	2,4
Participations	-33,3	43,3	102,2	-14,5	3,7
Contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-4,5
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	-	-	-
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-14,8

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011.

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	25,4	22,0	17,6	16,1	16,4
Dépenses de personnel	12,1	10,9	8,9	8,5	8,1
Rétribution du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,2
Prestations de l'employeur	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	7,8	7,0	5,9	5,2	6,2
Dépenses de matériel et de marchandises	–	0,0	0,0	0,0	0,1
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,5
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,9
Dépenses de conseil	0,2	0,4	0,7	0,7	0,5
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4
Pertes sur créances	–	–	–	0,1	0,4
Autres dépenses d'exploitation	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	0,6
Dépenses d'armement	5,5	4,1	2,8	2,4	2,1
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2
Equipement et matériel à renouveler	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,4
Dépenses de transfert courantes	54,6	57,6	61,8	64,4	65,7
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7,9	8,9	12,9	14,7	12,1
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	6,9
Parts des assurances sociales	–	0,7	3,8	4,3	4,8
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	0,1	0,2	0,4
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4
Contributions à de propres institutions	6,3	3,7	4,2	4,3	4,6
Contributions à des tiers	18,7	21,7	20,7	19,1	22,9
Péréquation financière	–	–	–	–	4,8
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,6
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,5
Contributions aux assurances sociales	20,8	22,4	23,1	24,7	24,7
AVS/AI/AC	15,1	17,1	17,5	18,8	18,8
Autres assurances sociales	5,7	5,4	5,5	5,9	5,9
Dépenses financières	7,2	7,5	7,6	7,3	6,1
Dépenses d'intérêts	7,0	7,3	7,1	7,0	5,8
Emprunts	2,8	4,1	4,8	5,8	5,0
Créances comptables à court terme	1,1	0,5	0,4	0,3	0,4
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,5
Pertes de change	–	–	–	0,0	0,0
Dépenses de financement	0,2	0,2	0,5	0,3	0,2
Autres dépenses financières	–	–	–	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	12,8	12,9	13,1	12,3	11,8
Immobilisations corporelles et stocks	2,1	1,7	1,1	1,3	4,3
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,1
Biens meubles et stocks	1,0	0,7	0,6	0,6	0,6
Routes nationales	–	–	–	–	2,6
Immobilisations incorporelles	–	–	0,0	0,0	0,1
Prêts	3,1	3,3	1,2	0,8	0,7
Participations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	6,7
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	2,6
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	4,2

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011.

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	51 403	52 377	53 965	56 598	59 020	60 522	1 502	2,5
Conditions institutionnelles et financières	2 139	2 150	2 162	2 273	2 492	2 549	57	2,3
Conditions institutionnelles et financières	2 139	2 150	2 162	2 273	2 492	2 549	57	2,3
Ordre et sécurité publique	757	771	813	836	950	980	31	3,2
Questions juridiques générales	91	84	78	77	75	75	1	0,9
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	280	293	311	324	384	393	9	2,4
Contrôles à la frontière	274	273	282	291	321	331	10	3,2
Tribunaux	112	121	141	145	170	180	10	6,0
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 278	2 269	2 274	2 394	2 630	2 761	131	5,0
Relations politiques	588	579	613	645	697	764	67	9,6
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 499	1 563	1 559	1 642	1 717	1 765	47	2,7
Relations économiques	74	70	71	86	83	76	-7	-7,9
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	117	57	30	21	132	156	23	17,4
Défense nationale	4 437	4 272	4 327	4 537	4 612	4 930	317	6,9
Défense nationale militaire	4 339	4 174	4 231	4 439	4 511	4 826	316	7,0
Coopération nationale pour la sécurité	98	98	95	97	102	103	2	1,5
Formation et recherche	4 586	4 714	4 978	5 339	5 752	6 131	379	6,6
Formation professionnelle	497	522	518	573	630	704	74	11,8
Hautes écoles	1 428	1 470	1 564	1 655	1 793	1 857	63	3,5
Recherche fondamentale	1 638	1 697	1 834	2 038	2 167	2 355	187	8,6
Recherche appliquée	950	961	1 002	1 043	1 132	1 187	55	4,9
Autres tâches d'enseignement	71	64	60	30	29	29	-1	-2,5
Culture et loisirs	442	437	460	429	413	442	28	6,9
Conservation du patrimoine culturel	84	85	94	85	93	111	17	18,5
Encouragement de la culture et politique des médias	232	227	225	168	174	178	4	2,2
Sports	126	125	140	176	146	153	7	5,0
Santé	200	194	264	220	214	218	4	1,7
Santé	200	194	264	220	214	218	4	1,7
Prévoyance sociale	16 137	16 246	16 933	17 434	18 394	19 402	1 008	5,5
Assurance-vieillesse	7 286	7 534	7 984	9 322	9 865	9 920	55	0,6
Assurance-invalidité	4 379	4 372	4 492	3 655	3 827	3 780	-47	-1,2
Assurance-maladie	2 121	2 143	2 263	1 806	1 887	2 295	408	21,6
Prestations complémentaires	675	678	711	1 127	1 190	1 258	68	5,7
Assurance militaire	241	234	232	252	249	236	-13	-5,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	356	302	302	314	396	735	339	85,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	172	126	110	99	174	175	1	0,6
Migrations	871	816	791	812	751	947	196	26,1
Aide et assistance sociales	36	42	48	47	53	55	1	2,5
Trafic	7 591	7 409	7 349	7 538	7 888	8 072	184	2,3
Circulation routière	2 770	2 668	2 751	2 458	2 638	2 882	244	9,2
Transports publics	4 706	4 641	4 507	4 989	5 142	5 054	-88	-1,7
Aviation	114	99	90	91	108	137	29	26,6

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B31 Dépenses par groupe de tâches

suite

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009	
							val. abs.	%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	554	624	655	651	738	982	245	33,2
Protection de l'environnement	326	317	320	330	362	602	240	66,3
Protection contre les dangers naturels	127	214	215	212	265	271	6	2,3
Protection de la nature	88	82	107	96	97	95	-2	-1,8
Aménagement du territoire	13	12	12	13	14	14	0	2,9
Agriculture et alimentation	3 608	3 645	3 601	3 551	3 721	3 702	-19	-0,5
Agriculture et alimentation	3 608	3 645	3 601	3 551	3 721	3 702	-19	-0,5
Economie	432	383	398	405	434	593	159	36,5
Ordre économique	128	132	148	160	119	120	1	1,1
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	122	121	129	131	139	178	38	27,6
Energie	80	83	81	90	149	268	119	79,6
Sylviculture	101	46	41	25	27	27	0	0,0
Finances et impôts	8 242	9 262	9 753	10 991	10 781	9 761	-1 020	-9,5
Parts aux recettes de la Confédération	4 532	5 157	5 750	4 484	4 073	3 773	-300	-7,4
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 711	4 105	4 003	3 782	3 905	3 086	-819	-21,0
Péréquation financière	-	-	-	2 725	2 803	2 903	99	3,5

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B32 Evolution des groupes de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	3,4	2,9	2,4	1,9	4,0
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	4,6
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	4,6
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	-1,2	5,1
Questions juridiques générales	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,6
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	6,2
Contrôles à la frontière	1,8	1,3	1,4	0,6	4,7
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	7,4	6,4
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3,5	1,3	2,5	-0,2	5,6
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	5,4
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	4,0
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	2,2
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	54,3
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	3,7
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	3,8
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	2,4
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	3,1	6,7
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	-0,4	10,6
Hautes écoles	2,3	3,1	2,0	-8,8	5,1
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	22,1	8,0
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	8,4	5,7
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-16,3
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-3,7	-0,5
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	4,3
Encouragement de la culture et politique des médias	-4,1	31,6	1,7	-7,7	-5,6
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	3,3
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-4,6
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-4,6
Prévoyance sociale	6,0	7,1	3,2	2,6	5,0
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,3	6,2
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	2,6
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-0,3
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	15,7
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	1,2
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	8,3
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	9,4
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	6,5
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	6,9
Trafic	3,1	0,0	4,1	0,8	3,0
Circulation routière	1,0	-0,1	0,7	-0,9	1,7
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	3,4
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	19,3
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-4,2	-0,5	4,7	3,8	11,3
Protection de l'environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	17,4
Protection contre les dangers naturels	-5,5	-8,2	9,9	7,0	7,2
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	-2,5
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	5,2
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,7
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,7

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011.

B32 Evolution des groupes de tâches

suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	-9,1	-2,3	5,2	-11,6	7,5
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-4,5
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	-0,1
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	33,1
Sylviculture	-3,9	1,6	6,8	-32,2	-9,4
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,9	1,7
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-10,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-1,5
Péréquation financière	-	-	-	-	-

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011.

B33 Structure des groupes de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1
Ordre et sécurité publique	1,6	1,5	1,6	1,5	1,6
Questions juridiques générales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	5,0	4,5	4,8	4,4	4,4
Relations politiques	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	2,7	2,9	2,9	2,9
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2
Défense nationale	14,3	11,6	9,5	8,4	8,0
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,8
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	8,6	8,6	9,0	9,9
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8
Recherche appliquée	1,6	1,5	1,5	1,8	1,9
Autres tâches d'enseignement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Culture et loisirs	0,7	1,0	1,3	0,9	0,7
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture et politique des médias	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Prévoyance sociale	25,5	29,0	29,9	31,3	31,7
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,4
Assurance-invalidité	5,6	6,7	7,5	8,4	6,8
Assurance-maladie	3,7	3,6	3,8	4,1	3,4
Prestations complémentaires	1,2	1,0	1,1	1,3	2,0
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,3
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,5
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Trafic	14,8	14,2	14,0	14,2	13,3
Circulation routière	6,9	6,0	5,9	5,3	4,6
Transports publics	7,1	7,9	8,0	8,7	8,5
Aviation	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,2	1,1	1,2	1,2	1,4
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8
Protection contre les dangers naturels	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,1
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,1

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011.

B33 Structure des groupes de tâches

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	1,6	1,3	1,4	0,8	0,8
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,2
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3
Sylviculture	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0
Finances et impôts	14,3	14,9	15,7	16,7	17,5
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	6,7
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	6,1
Péréquation financière	–	–	–	–	4,8

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011.

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2010

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total Budget 2010	Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	60 522	2 549	980	2 761	4 930	6 131	442
Dépenses propres	10 177	2 129	778	701	4 339	246	117
Dépenses de personnel	4 969	1 333	637	540	1 440	138	83
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 854	796	141	161	1 544	108	35
Dépenses d'armement	1 355	–	–	–	1 355	–	–
Dépenses de transfert courantes	40 024	35	155	1 993	195	5 597	295
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	6 935	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	851	–	67	–	15	0	4
Contributions à de propres institutions	2 838	–	–	–	–	2 283	77
Contributions à des tiers	14 317	35	88	1 993	180	3 314	214
Contributions aux assurances sociales	15 083	–	–	–	–	–	–
Dépenses financières	3 086	–	–	–	0	–	–
Dépenses d'investissement	7 235	384	47	66	396	289	29
Immobilisations corporelles et stocks	2 667	370	25	0	395	173	1
Immobilisations incorporelles	55	14	4	1	1	–	–
Prêts	446	–	–	30	–	–	–
Participations	35	–	–	35	–	–	–
Contributions à des investissements	4 031	–	18	–	–	116	28

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
suite							
mio CHF							
Dépenses ordinaires	218	19 402	8 072	982	3 702	593	9 761
Dépenses propres	126	438	659	156	111	165	211
Dépenses de personnel	55	290	165	92	83	113	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	71	148	494	64	28	52	211
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de transfert courantes	89	18 910	2 130	495	3 449	216	6 464
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	2 643	374	357	–	–	3 561
Indemnités à des collectivités publiques	–	729	28	5	4	–	–
Contributions à de propres institutions	16	–	462	–	–	–	–
Contributions à des tiers	73	547	1 266	133	3 354	216	2 903
Contributions aux assurances sociales	–	14 991	–	–	91	–	–
Dépenses financières	–	–	–	–	–	–	3 086
Dépenses d'investissement	2	54	5 283	332	142	212	–
Immobilisations corporelles et stocks	1	2	1 693	2	2	3	–
Immobilisations incorporelles	–	7	27	0	1	0	–
Prêts	–	43	316	–	54	4	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	1	2	3 247	329	85	205	–

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2009

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total Budget 2009	Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	59 020	2 492	950	2 630	4 612	5 752	413
Dépenses propres	9 670	2 048	744	660	3 986	250	142
Dépenses de personnel	4 802	1 266	618	510	1 411	142	98
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 777	783	126	150	1 483	109	44
Dépenses d'armement	1 092	–	–	–	1 092	–	–
Dépenses de transfert courantes	38 320	33	150	1 911	160	5 235	232
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 066	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	676	–	65	–	16	0	4
Contributions à de propres institutions	2 667	–	–	–	–	2 187	30
Contributions à des tiers	13 387	33	85	1 911	144	3 048	198
Contributions aux assurances sociales	14 525	–	–	–	–	–	–
Dépenses financières	3 905	–	–	–	0	–	–
Dépenses d'investissement	7 125	410	56	58	467	266	40
Immobilisations corporelles et stocks	2 529	396	35	1	466	148	2
Immobilisations incorporelles	47	15	4	–	1	–	–
Prêts	401	–	–	26	–	–	–
Participations	31	–	–	31	–	–	–
Contributions à des investissements	4 117	–	17	–	–	119	38

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	214	18 394	7 888	738	3 721	434	10 781
Dépenses propres	120	407	637	153	111	159	253
Dépenses de personnel	52	266	159	90	81	109	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	68	140	478	63	31	50	253
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de transfert courantes	89	17 923	2 065	268	3 467	164	6 623
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	2 744	374	129	–	–	3 820
Indemnités à des collectivités publiques	–	557	25	5	4	–	–
Contributions à de propres institutions	–	–	450	–	–	–	–
Contributions à des tiers	89	193	1 216	134	3 368	164	2 803
Contributions aux assurances sociales	–	14 429	–	–	96	–	–
Dépenses financières	–	–	–	–	–	–	3 905
Dépenses d'investissement	5	64	5 186	317	143	111	–
Immobilisations corporelles et stocks	1	7	1 467	2	2	3	–
Immobilisations incorporelles	–	3	22	0	1	0	–
Prêts	–	50	264	–	57	4	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	4	4	3 434	315	83	104	–

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Attribution (+) / prélèvement (-)
	2008	2009	2010	
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état	1 537	1 792	1 910	118
Taxes d'incitation COV/HEL	273	272	272	-
606 E1100.0111/ 112/113	135	125	135	
606 E1400.0101	5	5	5	
810 A2300.0100	-130	-131	-140	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution	221	458	674	216
606 E1900.0106	219	230	209	
606 E1100.0121	-	-	221	
606 E1400.0114	2	7	7	
606 A2111.0259	-	-	-	
810 A2300.0112	-	-	-221	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, programme Bâtiments	-	-	-	-
606 E1100.0121	-	-	200	
810 A4300.0146	-	-	-133	
805 A4300.0126	-	-	-67	
Impôt sur les maisons de jeu	904	937	852	-85
318 E1100.0119	455	482	370	
318 A2300.0110	-407	-449	-455	
Encouragement des diffuseurs locaux et régionaux	-	-	-	-
808 E5300.0102	-	-	-	
808 A6210.0147	-	-	-	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés	103	89	76	-13
810 E1100.0100	28	26	27	
810 A2310.0131	-29	-40	-40	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne	32	32	32	0
318 E1400.0102	1	1	1	
318 A2310.0332 (part)	-1	-1	-1	
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes (dès 2007)	4	4	4	0
808 E5200.0100	3	2	2	
808 A6210.0145	-1	-1	-1	
808 A6210.0146	-	0	0	
808 A6210.0148	-	-1	-1	
Assurance-maladie	-	-	-	-
605 E1100.0118 (part)	867	890	851	
606 E1100.0109 (part)	-	-	-	
316 A2310.0110 (part)	-867	-890	-851	
Assurance-vieillesse et survivants	-	-	-	-
605 E1100.0118 (part)	2 213	2 295	2 188	
605 E1100.0118 (part)	453	465	445	
606 E1100.0102	2 186	2 067	2 229	
601 E1200.0101	235	223	233	
318 A2310.0327 (part)	-	-	-	
318 A2310.0328 (part)	-2 874	-2 755	-2 907	
318 A2310.0329 (part)	-	-	-	
318 A2310.0384 (part)	-	-	-	
605 A2300.0105	-2 213	-2 295	-2 188	

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Les charges liées à l'attribution de 209 millions au fonds «Taxe sur le CO₂ sur les combustibles» sont budgétisées en tant que poste extraordinaire.

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	2 808	2 807	2 614	-193
Circulation routière	2 722	2 721	2 528	-193
Recettes	4 242	3 806	3 812	
Dépenses	-6 129	-3 807	-4 005	
Garantie contre les risques de l'investissement	32	32	32	0
704 E1300.0001 (part) Emoluments	0	0	0	
704 A2310.0366 Garantie contre risques de l'investissement	0	0	0	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre	54	54	54	-
724 E1300.0010 (part) Compensations	0	0	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	-	0	0	

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Recettes	3 947	3 806	3 813	6	0,2
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-31	-32	-33	-1	-1,6
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 555	1 505	1 505	0	0,0
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	2 089	2 020	2 020	0	0,0
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	333	313	320	7	2,2
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	1	-	-	-	-
806 E7200.0001 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0,0
Dépenses	6 129	3 807	4 005	198	5,2
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 299	1 531	1 488	-42	-2,8
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	301	307	326	19	6,1
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	998	1 223	1 162	-61	-5,0
Fonds d'infrastructure	3 437	850	1 029	179	21,1
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	837	850	1 029	179	21,1
806 A8900.0100 1 ^{re} attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	2 600	-	-	-	-
Routes principales	163	165	168	2	1,5
806 A8300.0107 Routes principales	163	165	168	2	1,5
		-	-	-	-
Autres contributions au financement de mesures techniques	597	605	628	23	3,8
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné	215	227	230	3	1,5
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	3	4	2	-1	-31,4
802 A4200.0115 Prêts pour le trafic combiné	8	-	-	-	-
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	7	7	7	0	0,0
802 A4300.0121 Voies de raccordement	21	22	22	0	1,5
802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné	4	-	-	-	-
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	339	312	325	13	4,1
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	-	34	42	8	22,3
806 A8300.0108 Passages à niveau	0	-	-	-	-
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	388	374	374	1	0,2
806 A6210.0137 Contributions routières générales	380	366	367	1	0,2
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales	8	7	7	0	0,2
Recherche et administration	126	134	156	22	16,6
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	124	130	155	25	19,3
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	2	4	1	-3	-72,6
Protection de l'environnement	72	77	98	21	27,9
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	1,5
810 A2310.0134 Forêts	44	46	46	0	0,0
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	20	23	23	0	0,0
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	7	7	28	21	318,5
Protection du patrimoine et du paysage	14	14	14	0	0,2
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	10	11	11	0	0,0
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	2	0	1,5
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	0	0,0

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit des charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière

suite

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Protection des autres routes contre les éléments naturels	34	58	50	-8	-14,3
810 A4300.0135 Protection contre les crues	34	43	50	6	14,1
810 A4300.0142 Intempéries de 2005, canton d'Obwald	–	14	–	-14	-100,0
Solde	-2 182	-1	-193	-191	n.d.
Régularisation liée au bilan d'ouverture selon le NMC au 1^{er} janvier 2007*	295	–	–	–	–
Etat du financement spécial à la fin de l'année	2 722	2 720	2 528	-193	-7,1

n.d.: non disponible

* Depuis l'introduction du NMC le 1.1.2007, les recettes de l'Administration fédérale des douanes sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice. En ce qui concerne l'impôt sur les huiles minérales (surtaxe comprise), cela s'est traduit par une augmentation unique des créances d'environ 420 millions pour les recettes du mois de décembre 2006. Pour la part affectée de cette somme, d'un montant de 294,5 millions, un compte de régularisation a également été constitué dans le bilan d'ouverture au 1.1.2007. La somme correspondante a été affectée au financement spécial en 2008, après l'adoption du bilan d'ouverture.

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit des charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Revenus ordinaires	50 962	54 617	58 000	64 047	60 525	58 128	-2 397	-4,0
Revenus fiscaux	47 520	50 873	51 836	58 052	55 514	53 613	-1 901	-3,4
Impôt fédéral direct	12 213	14 230	15 389	17 513	17 670	16 485	-1 185	-6,7
Impôt anticipé	4 000	3 947	2 730	5 760	3 019	3 010	-9	-0,3
Droits de timbre	2 703	2 889	2 990	2 975	2 600	2 650	50	1,9
Taxe sur la valeur ajoutée	18 119	19 018	19 684	20 512	21 240	20 260	-980	-4,6
Autres impôts à la consommation	7 132	7 259	7 380	7 517	7 229	7 390	161	2,2
Impôt sur les huiles minérales	4 979	4 994	5 086	5 222	5 055	5 055	0	0,0
Impôt sur le tabac	2 051	2 161	2 186	2 186	2 067	2 229	162	7,8
Impôt sur la bière	102	104	107	110	107	106	-1	-0,9
Redevances sur la circulation	1 848	1 938	2 016	2 137	2 123	1 945	-178	-8,4
Impôt sur les véhicules automobiles	310	320	358	363	350	325	-25	-7,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	306	313	322	333	313	320	7	2,2
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 231	1 306	1 336	1 441	1 460	1 300	-160	-11,0
Trafic combiné	1	-	-	-	-	-	-	-
Droits de douane	974	1 027	1 040	1 017	1 000	920	-80	-8,0
Impôt sur les maisons de jeu	357	406	449	455	482	370	-112	-23,2
Taxes d'incitation	170	148	156	163	151	583	432	286,0
Taxe d'incitation sur les COV	143	127	127	135	125	135	10	8,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	1	1	0	0	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	26	21	28	28	26	27	1	3,8
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	-	-	421	421	-
Autres revenus fiscaux	4	9	3	3	0	-	0	-100,0
Patentes et concessions	1 307	1 265	1 331	1 284	1 303	1 325	21	1,6
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	223	221	223	235	223	233	10	4,6
Bénéfice versé par la BNS	967	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	-	-	45	42	43	62	19	44,2
Revenus de la vente aux enchères de contingents	82	158	193	148	178	168	-10	-5,6
Autres patentes et concessions	35	53	36	26	26	28	2	8,4
Revenus financiers	911	1 089	2 969	2 740	1 367	1 409	42	3,1
Revenus d'intérêts	335	478	690	659	514	626	112	21,7
Placements financiers	119	222	334	248	92	191	99	107,5
Prêts	200	88	166	175	170	229	59	34,5
Avance FTP	-	147	181	226	238	191	-47	-19,7
Autres revenus d'intérêts	16	21	9	11	13	14	1	7,0
Bénéfices de change	-	-	96	86	-	-	-	-
Revenus de participations	576	611	1	1	0	0	0	1,5
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	-	1 860	1 807	845	775	-70	-8,3
Autres revenus financiers	0	0	322	187	8	8	0	6,2
Autres revenus	1 224	1 390	1 844	1 970	2 326	1 683	-643	-27,6
Compensations	1 162	1 323	1 387	1 508	1 222	1 223	0	0,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	129	142	138	140	135	140	5	3,7
Emoluments	263	280	291	305	199	206	6	3,2
Emoluments d'utilisation, prestations de service	44	48	73	79	68	71	3	3,8
Ventes	159	173	196	183	162	133	-30	-18,2
Remboursements	191	256	113	231	61	65	5	7,6
Fiscalité de l'épargne UE	-	36	121	147	169	186	17	10,0
Autres compensations	377	388	455	423	428	422	-6	-1,3
Revenus divers	62	67	457	462	1 103	460	-643	-58,3
Revenus des immeubles	50	53	315	354	337	366	29	8,5
Autres revenus	12	14	141	108	767	95	-672	-87,6
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	21	2	15	99	83	546,1

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs.	%
Charges ordinaires	44 814	45 953	54 289	56 587	58 530	60 156	1 626	2,8
Charges propres	8 282	8 187	9 573	11 406	12 168	12 546	378	3,1
Charges de personnel	4 375	4 325	4 492	4 501	4 802	4 969	167	3,5
Rétribution du personnel	3 657	3 629	3 665	3 767	3 962	4 086	123	3,1
Cotisations de l'employeur	497	492	590	611	677	727	50	7,4
Prestations de l'employeur	163	160	189	65	73	72	-1	-1,3
Autres charges de personnel	59	44	48	58	90	84	-5	-5,9
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	2 638	2 683	3 238	3 762	4 101	4 189	88	2,1
Charges de matériel et de marchandises	10	11	225	269	317	335	18	5,6
Charges d'exploitation	2 628	2 672	3 013	3 139	3 382	3 460	78	2,3
Immeubles	441	423	439	445	305	317	11	3,8
Loyers et fermages	144	142	152	153	162	167	4	2,6
Informatique	133	151	295	434	547	555	8	1,4
Charges de conseil	327	340	468	263	272	270	-2	-0,8
Charges d'exploitation de l'armée	784	784	718	794	837	888	51	6,1
Amortissement de créances	-	-	192	170	256	215	-41	-16,1
Autres charges d'exploitation	799	833	749	880	1 002	1 049	47	4,7
Entretien courant des routes nationales	-	-	-	354	402	394	-8	-2,0
Charges d'armement	1 269	1 178	1 168	1 228	1 092	1 355	263	24,1
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	131	143	145	147	120	122	2	1,7
Equipement et matériel à renouveler	285	295	289	290	289	313	24	8,3
Matériel d'armement	853	740	734	792	683	920	237	34,7
Amortissement du patrimoine administratif	-	-	675	1 914	2 173	2 034	-139	-6,4
Bâtiments	-	-	553	611	560	572	12	2,2
Routes nationales	-	-	-	1 176	1 421	1 256	-165	-11,6
Autres amortissements	-	-	122	127	192	206	13	7,0
Charges de transfert	32 822	33 661	40 604	41 254	42 699	44 371	1 672	3,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 226	8 098	8 624	7 414	7 066	6 935	-131	-1,9
Parts des cantons	4 954	5 607	5 999	4 665	4 194	3 935	-258	-6,2
Parts des assurances sociales	2 163	2 363	2 478	2 619	2 744	2 643	-101	-3,7
Redistribution des taxes d'incitation	109	127	147	130	129	357	228	177,2
Indemnités à des collectivités publiques	1 084	986	955	785	676	843	167	24,7
Contributions à de propres institutions	2 072	2 075	2 527	2 573	2 667	2 838	172	6,4

Remarque: changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les charges 2005-2006 ne sont pas comparables. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges ayant des incidences financières.

C02 Charges par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	Ecart p. r. au B 2009 val. abs. %	
Contributions à des tiers	9 662	9 719	9 744	12 668	13 380	14 316	935	7,0
Péréquation financière	–	–	–	2 725	2 803	2 903	99	3,5
Organisations internationales	1 200	1 178	1 297	1 482	1 540	1 627	87	5,6
Autres contributions à des tiers	8 462	8 541	8 447	8 461	9 037	9 787	749	8,3
Contributions aux assurances sociales	12 778	12 783	13 417	13 582	14 450	15 020	570	3,9
AVS/AI/AC	9 712	9 703	10 187	10 524	11 185	11 301	116	1,0
Autres assurances sociales	3 065	3 080	3 230	3 058	3 265	3 719	454	13,9
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	4 966	3 861	4 120	4 034	-85	-2,1
Réévaluation de prêts et de participations	–	–	372	372	342	385	44	12,8
Charges financières	3 711	4 105	4 013	3 864	3 622	3 231	-391	-10,8
Charges d'intérêts	3 577	3 993	3 635	3 334	3 468	3 093	-375	-10,8
Emprunts	2 945	3 339	3 096	2 939	2 893	2 746	-147	-5,1
Créances comptables à court terme	110	196	228	165	321	76	-245	-76,4
Autres charges d'intérêts	522	458	312	230	254	271	17	6,7
Pertes de change	–	–	54	77	–	–	–	–
Charges de financement	134	112	143	134	138	139	1	0,5
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	–	–	7	–	–	–	–
Autres charges financières	–	–	181	312	16	–	-16	-100,0
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	98	63	40	7	-33	-82,4

Remarque: changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les charges 2005-2006 ne sont pas comparables. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges ayant des incidences financières.

C03 Evolution des revenus et des charges

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010	2005-2010
Revenus ordinaires	5,7	7,2	6,2	10,4	-5,5	-4,0	2,7
Revenus fiscaux	5,9	7,1	1,9	12,0	-4,4	-3,4	2,4
Impôt fédéral direct	3,3	16,5	8,1	13,8	0,9	-6,7	6,2
Impôt anticipé	52,2	-1,3	-30,8	111,0	-47,6	-0,3	-5,5
Droits de timbre	-1,9	6,9	3,5	-0,5	-12,6	1,9	-0,4
Taxe sur la valeur ajoutée	2,6	5,0	3,5	4,2	3,5	-4,6	2,3
Autres impôts à la consommation	0,8	1,8	1,7	1,9	-3,8	2,2	0,7
Redevances sur la circulation	31,0	4,9	4,0	6,0	-0,7	-8,4	1,0
Droits de douane	-7,6	5,5	1,3	-2,2	-1,7	-8,0	-1,1
Revenus fiscaux divers	17,8	6,3	7,6	2,2	1,9	50,5	12,4
Patentes et concessions	5,6	-3,2	5,2	-3,5	1,5	1,6	0,3
Revenus financiers	8,6	19,5	172,7	-7,7	-50,1	3,1	9,1
Revenus de participations	5,2	6,1	-99,9	-31,9	-62,4	1,5	-79,1
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	-	-	-2,9	-53,2	-8,3	-
Autres revenus financiers	14,9	42,6	131,7	-15,9	-44,1	21,5	13,6
Autres revenus	-3,6	13,6	32,7	6,8	18,1	-27,6	6,6
Compensations	-3,5	13,8	4,8	8,7	-18,9	0,0	1,0
Revenus divers	-4,4	8,1	585,8	1,1	139,0	-58,3	49,5
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	-91,3	751,6	546,1	-
Charges ordinaires	1,7	2,5	18,1	4,2	3,4	2,8	6,1
Charges propres	-2,3	-1,1	16,9	19,1	6,7	3,1	8,7
Charges de personnel	-2,1	-1,1	3,9	0,2	6,7	3,5	2,6
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	-1,0	1,7	20,7	16,2	9,0	2,1	9,7
Charges d'armement	-5,8	-7,1	-0,9	5,2	-11,1	24,1	1,3
Amortissement du patrimoine administratif	-	-	-	183,4	13,5	-6,4	-
Charges de transfert	1,9	2,6	20,6	1,6	3,5	3,9	6,2
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	10,5	12,1	6,5	-14,0	-4,7	-1,9	-0,8
Indemnités à des collectivités publiques	184,9	-9,1	-3,1	-17,8	-13,9	24,7	-4,9
Contributions à de propres institutions	-5,8	0,2	21,8	1,8	3,6	6,4	6,5
Contributions à des tiers	-8,6	0,6	0,3	30,0	5,6	7,0	8,2
Contributions aux assurances sociales	2,2	0,0	5,0	1,2	6,4	3,9	3,3
Réévaluation de contrib. à des investissements	-	-	-	-22,3	6,7	-2,1	-
Réévaluation de prêts et de participations	-	-	-	0,0	-8,0	12,8	-
Charges financières	9,5	10,6	-2,2	-3,7	-6,3	-10,8	-2,7
Charges d'intérêts	12,9	11,6	-9,0	-8,3	4,0	-10,8	-2,9
Diminution des valeurs de mise en équivalence	-	-	-	-	-100,0	-	-
Autres charges financières	-39,4	-16,5	238,5	38,3	-70,6	-10,0	0,7
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	-36,2	-35,7	-82,4	-

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011 (cf. la note de bas de page au tableau CO2).

C04 Structure des revenus et des charges

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	93,2	93,1	89,4	90,6	91,7	92,2
Impôt fédéral direct	24,0	26,1	26,5	27,3	29,2	28,4
Impôt anticipé	7,8	7,2	4,7	9,0	5,0	5,2
Droits de timbre	5,3	5,3	5,2	4,6	4,3	4,6
Taxe sur la valeur ajoutée	35,6	34,8	33,9	32,0	35,1	34,9
Autres impôts à la consommation	14,0	13,3	12,7	11,7	11,9	12,7
Redevances sur la circulation	3,6	3,5	3,5	3,3	3,5	3,3
Droits de douane	1,9	1,9	1,8	1,6	1,7	1,6
Revenus fiscaux divers	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,6
Patentes et concessions	2,6	2,3	2,3	2,0	2,2	2,3
Revenus financiers	1,8	2,0	5,1	4,3	2,3	2,4
Revenus de participations	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	–	–	3,2	2,8	1,4	1,3
Autres revenus financiers	0,7	0,9	1,9	1,5	0,9	1,1
Autres revenus	2,4	2,5	3,2	3,1	3,8	2,9
Compensations	2,3	2,4	2,4	2,4	2,0	2,1
Revenus divers	0,1	0,1	0,8	0,7	1,8	0,8
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	0,0	0,0	0,0	0,2
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	18,5	17,8	17,6	20,2	20,8	20,9
Charges de personnel	9,8	9,4	8,3	8,0	8,2	8,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	5,9	5,8	6,0	6,6	7,0	7,0
Charges d'armement	2,8	2,6	2,2	2,2	1,9	2,3
Amortissement du patrimoine administratif	–	–	1,2	3,4	3,7	3,4
Charges de transfert	73,2	73,3	74,8	72,9	73,0	73,8
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	16,1	17,6	15,9	13,1	12,1	11,5
Indemnités à des collectivités publiques	2,4	2,1	1,8	1,4	1,2	1,4
Contributions à de propres institutions	4,6	4,5	4,7	4,5	4,6	4,7
Contributions à des tiers	21,6	21,2	17,9	22,4	22,9	23,8
Contributions aux assurances sociales	28,5	27,8	24,7	24,0	24,7	25,0
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	9,1	6,8	7,0	6,7
Réévaluation de prêts et de participations	–	–	0,7	0,7	0,6	0,6
Charges financières	8,3	8,9	7,4	6,8	6,2	5,4
Charges d'intérêts	8,0	8,7	6,7	5,9	5,9	5,1
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	–	–	0,0	–	–
Autres charges financières	0,3	0,2	0,7	0,9	0,3	0,2
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	0,2	0,1	0,1	0,0

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le compte 2008, les budgets 2009 et 2010 ainsi que le plan financier pour l'année 2011 (cf. la note de bas de page au tableau CO2).

C05 Revenus et charges par département 2010

	Budget total 2010	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFF	DFF	DFE	DETEC
mio CHF											
Revenus ordinaires	58 128	17	42	451	96	150	56 993	248	130		
Revenus fiscaux	53 613	–	–	370	–	–	53 216	–	27		
Impôt fédéral direct	16 485	–	–	–	–	–	16 485	–	–		
Impôt anticipé	3 010	–	–	–	–	–	3 010	–	–		
Droits de timbre	2 650	–	–	–	–	–	2 650	–	–		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 260	–	–	–	–	–	20 260	–	–		
Autres impôts à la consommation	7 390	–	–	–	–	–	7 390	–	–		
Redevances sur la circulation	1 945	–	–	–	–	–	1 945	–	–		
Droits de douane	920	–	–	–	–	–	920	–	–		
Revenus fiscaux divers	953	–	–	370	–	–	556	–	27		
Patentes et concessions	1 325	–	–	–	–	–	1 128	168	28		
Revenus financiers	1 409	–	–	1	0	0	1 388	19	1		
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	–		
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	775	–	–	–	–	–	775	–	–		
Autres revenus financiers	634	–	–	1	0	0	613	18	1		
Autres revenus	1 683	17	42	80	96	150	1 163	62	74		
Compensations	1 223	17	42	79	80	107	783	48	67		
Revenus divers	460	0	0	1	16	43	380	14	7		
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	99	–	–	–	–	–	99	–	–		
Charges ordinaires	60 156	322	2 402	20 377	1 449	5 312	14 661	6 543	9 091		
Charges propres	12 546	322	663	511	588	5 087	2 698	455	2 222		
Charges de personnel	4 969	260	501	305	368	1 583	1 320	312	320		
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 189	61	157	200	174	1 821	1 004	137	634		
Charges d'armement	1 355	–	–	–	–	1 355	–	–	–		
Amortissement du patrimoine administratif	2 034	0	5	6	45	328	374	6	1 268		
Charges de transfert	44 371	–	1 739	19 866	862	224	8 724	6 088	6 869		
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6 935	–	–	455	–	–	5 749	–	731		
Indemnités à des collectivités publiques	843	–	–	32	702	72	–	4	33		
Contributions à de propres institutions	2 838	–	–	2 314	–	–	–	32	492		
Contributions à des tiers	14 316	–	1 726	2 334	141	148	2 975	5 453	1 537		
Contributions aux assurances sociales	15 020	–	–	14 643	–	–	–	377	–		
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 034	–	–	87	18	5	–	141	3 784		
Réévaluation de prêts et de participations	385	–	12	–	–	–	–	81	293		
Charges financières	3 231	–	–	–	–	0	3 231	–	–		
Charges d'intérêts	3 093	–	–	–	–	0	3 093	–	–		
Autres charges financières	139	–	–	–	–	–	139	–	–		
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	7	–	–	–	–	–	7	–	–		

C05 Revenus et charges par département 2009

	Budget total 2009	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	60 525	18	42	566	81	182	58 572	249	815
Revenus fiscaux	55 514	–	–	482	–	–	55 006	0	26
Impôt fédéral direct	17 670	–	–	–	–	–	17 670	–	–
Impôt anticipé	3 019	–	–	–	–	–	3 019	–	–
Droits de timbre	2 600	–	–	–	–	–	2 600	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	21 240	–	–	–	–	–	21 240	–	–
Autres impôts à la consommation	7 229	–	–	–	–	–	7 229	–	–
Redevances sur la circulation	2 123	–	–	–	–	–	2 123	–	–
Droits de douane	1 000	–	–	–	–	–	1 000	–	–
Revenus fiscaux divers	633	–	–	482	–	–	125	0	26
Patentes et concessions	1 303	–	–	–	–	–	1 099	178	26
Revenus financiers	1 367	–	–	1	0	–	1 346	20	–
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	–
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	845	–	–	–	–	–	845	–	–
Autres revenus financiers	522	–	–	1	0	–	501	19	–
Autres revenus	2 326	18	42	82	81	182	1 106	51	763
Compensations	1 222	18	42	82	72	134	758	50	67
Revenus divers	1 103	0	0	1	9	48	349	1	696
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	15	–	–	–	–	–	15	–	–
Charges ordinaires	58 530	312	2 255	19 531	1 268	4 924	15 256	6 031	8 954
Charges propres	12 168	312	631	526	574	4 718	2 590	450	2 368
Charges de personnel	4 802	255	480	318	370	1 564	1 187	310	317
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 101	56	147	201	165	1 760	1 018	134	620
Charges d'armement	1 092	–	–	–	–	1 092	–	–	–
Amortissement du patrimoine administratif	2 173	0	4	6	38	302	385	7	1 431
Charges de transfert	42 699	–	1 624	19 006	694	206	9 003	5 581	6 587
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 066	–	–	449	–	–	6 115	–	502
Indemnités à des collectivités publiques	676	–	–	32	548	63	–	4	30
Contributions à de propres institutions	2 667	–	–	2 155	–	–	–	32	480
Contributions à des tiers	13 380	–	1 618	2 193	129	138	2 888	4 943	1 471
Contributions aux assurances sociales	14 450	–	–	14 075	–	–	–	375	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 120	–	–	103	17	5	–	139	3 855
Réévaluation de prêts et de participations	342	–	6	–	–	–	–	88	248
Charges financières	3 622	–	–	–	–	0	3 622	–	–
Charges d'intérêts	3 468	–	–	–	–	0	3 468	–	–
Autres charges financières	154	–	–	–	–	–	154	–	–
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	40	–	–	–	–	–	40	–	–